

L'Action

NATIONALE

Volume XCII, numéro 1, janvier 2002

85^e ANNIVERSAIRE

- Pour mémoire -



L'Action

NATIONALE

Directeur

Robert Laplante

Directrice adjointe

Laurence Lambert

Secrétaire administrative

Claire Caron

Comité de rédaction

François Aquin, *avocat*

Henri Joli-Cœur, *administrateur*

Robert Laplante

Lise Lebrun, *animatrice communautaire*

Yvon Martineau, *avocat*

Denis Monière, *politologue, Université de Montréal*

Pierre Noreau, *Université de Montréal*

Michel Rioux

Marie-Claude Sarrazin

Pierre Serré

Comité de lecture

Claude Bariteau, *anthropologue, Université Laval*

Jean-Jacques Chagnon

Lucia Ferretti, *professeure d'histoire, UQTR*

Alain Laramée, *professeur, TÉLUQ*

Chrystiane Pelchat, *enseignante*

Marc-Urbain Proulx, *économiste, UQÀC*

Pierre-Paul Proulx, *économiste, Université de Montréal*

Paul-Émile Roy, *écrivain*

Jean-Claude Tardif, *conseiller syndical*

Prix André-Laurendeau, Membres du jury

Monique Dumais

Lucia Ferretti

Daniel Thomas, *professeur, UQAT*

Prix Richard-Arès, Membres du jury

Roland Arpin

Gérard Bouchard, *directeur de l'IREP, professeur UQAC*

Simon Langlois, *sociologue, Université Laval*

Comptes rendus

Paul-Émile Roy

425, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1002, Montréal (Québec) H3A 3G5
Téléphone : 514-845-8533 - Télécopieur : 514-845-8529
Courriel : revue@action-nationale.qc.ca - Site : <http://www.action-nationale.qc.ca>

Envoi de Poste - Publications - Enregistrement N° 09113
« Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada,
par l'entremise du Programme d'aide aux publications (PAP)
pour nos dépenses d'envoi postal »

ÉDITORIAL

Toujours à pied d'œuvre
Robert Laplante 3

DÉBATS

Les fusions CLSC-CHSLD :
inutiles et démobilisantes ?
Jacques Fournier 9

**85^e ANNIVERSAIRE
POUR MÉMOIRE**

• Histoire de *L'Action nationale*,
un texte inédit
de Rosaire Morin 17

• Le premier numéro,
janvier 1917 32

La prochaine révolution
antidémocratique
Pierre Vadeboncœur 65

Le rapport Martineau :
une contribution positive au
secteur financier québécois
Jacques Dumont 71

Pour une journée annuelle
de la langue française
Jean-Marc Léger 77

Le français dans nos milieux
de recherche : le sabotage
est évitable !
Michel Moisan 81

La revanche
des petites nations
Stéphane Paquin 87

DOSSIER

Le rapatriement des
pouvoirs fiscaux du Québec
André Binette 103

COMPTES RENDUS DE LECTURE

Le livre noir du Canada anglais
Normand Lester 123

Mythes et réalités dans
l'histoire du Québec
Marcel Trudel 126

Le prophète solitaire :
Raymond Barbeau et
son époque
Jean-Marc Brunet 128

LECTURES 133

LE BULLETIN DU LUNDI 139

COURRIER DES LECTEURS 151

INDEX DE NOS ANNONCEURS 2

INDEX DES ANNONCEURS

- 131 Allard, Pierre, C.A.
- 132 Bijouterie
emblématique
Lamond & fils
- 132 BLC Valeurs mobilières
- 80 Caisse d'économie des
travailleurs de Québec
- 138 *Cap-aux-Diamants*
- 76 CSN
- 14 *Devoir, Le*
- 70 FondAction
- C4 Fonds de solidarité
- 137 Laboratoire D^r Renaud
- 69 Loto-Québec
- 131 Mouvement national
des Québécoises
et Québécois
- 153 Optimum, Gestion de
placements
- C3 Optimum placements
- 159 Optimum, Société
d'assurance
- 137 Poitras, Larue &
Rondeau inc.
- 137 Sansregret, Taillefer
et Associés
- 131 Société Saint-Jean-
Baptiste de Montréal
- 131 Société Saint-Jean-
Baptiste du Centre
du Québec
- 132 Syndicat des employés
de magasins
et de bureaux
de la SAQ
- 132 Translatex
Communications +
- 159 Veilleux, Marc,
Imprimeur Inc.

Toujours à pied d'œuvre

.....

Robert Laplante

Faire une revue et traverser le siècle en gardant le cap sur l'essentiel sans jamais craindre les ruptures nécessaires. Quatre-vingt-cinq ans de travail, de combats acharnés et tout est toujours à recommencer. En janvier 2002, *L'Action nationale* est encore à pied d'œuvre. Avec le même enthousiasme, le même attachement au pays du Québec, avec une indéfectible fidélité à notre peuple, à son histoire et à ses rêves. Parce que le travail de la pensée est indissociable du combat pour la liberté.

La revue est née dans une pauvreté qui n'avait d'égale que l'effroyable marginalité dans laquelle le Canada enfermait notre peuple. C'était l'époque où le Québec avait encore peine à reprendre ses forces après avoir été saigné par l'exode aux États-Unis de près du tiers de sa population ; c'était l'époque de refus catégorique de toute reconnaissance du fait français au Canada, l'époque du règlement XVII, de la crise de la Conscription, du mépris ouvert et de la condescendance. C'était aussi le temps du loyalisme béat d'une fraction de notables qui singeaient l'attachement à

l'Empire britannique pour aimer le Canada, le temps des esprits affaissés qui trouvaient du bien dans la Conquête et de la grandeur au Conquérant ; le temps de la servilité pour prêcher l'amnésie et le renoncement à soi. C'était « le siècle du Canada ».

Et voilà qu'une poignée d'intellectuels entreprenaient de casser la rhétorique, de dire haut et fort qu'il fallait cesser de se voir dans le regard du maître. C'est d'abord cela la fondation de *L'Action française* : l'affirmation de son être, le refus de se définir dans un cadre et des institutions contraires et hostiles à notre génie propre. La revue deviendra *L'Action nationale* dans le mouvement même de son combat, témoignant par-là de sa première victoire : il redevenait possible de se nommer, de se vouloir et de vouloir se conduire comme une nation. Le Canada en est resté secoué et très fâché. La *french minority* n'en finirait donc jamais de récriminer.

La première décennie de la revue fut celle d'un renouveau authentique de la pensée. Le Québec reprenait le fil de son destin, celui que l'Acte d'union avait voulu régler une fois pour toutes et que 1867 a entravé sans le briser. Lionel Groulx a joué un rôle déterminant. Par sa plume, par son infatigable dévouement à titre de directeur, par sa capacité à mobiliser les collaborateurs il aura donné un souffle à la revue et une impulsion décisive au renouveau de la pensée politique. L'indépendance politique du Québec retrouvait sa place dans le destin de la nation.

Mais c'était là une rupture très, très exigeante. L'état des lieux dans le Québec de l'époque a effaré ceux-là mêmes qui, pourtant, étaient convaincus que le Canada ne se développerait pas dans des directions compatibles avec nos intérêts nationaux. « À l'horizon de 1922, il a vu se lever un soleil que ni lui-même, ni ses contemporains n'ont pu longtemps regarder en face. C'est quand même lui qui a signalé la présence de cet astre dans le ciel » dira de Groulx Guy Frégault dans le très beau livre qu'il lui a

consacré.¹ *L'Action nationale* est devenue au cours des ans le lieu où tous ceux et celles qui cherchaient à concilier leur attachement à notre peuple, leur patriotisme, avec son expression politique se sont efforcés d'explorer les voies, peut-être pas de contournement, mais du moins de repoussement des conclusions inéluctables qu'avaient fait apparaître le travail de *L'Action française*. C'est ainsi que *L'Action nationale* est devenue l'un des lieux les plus créatifs du nationalisme canadien français. Et certainement l'un des incubateurs du Québec moderne.

Pendant plus de cinq décennies la revue n'a cessé de lutter pour élargir l'espace politique de la nation française d'Amérique, pour faire respecter sa langue et rayonner sa culture, pour lui donner la pleine maîtrise de ses moyens et la faire accéder à la prospérité indispensable à son épanouissement. Ce combat ne pouvait conduire qu'à une autre rupture. Et ramener à l'essentiel, raccorder aux espérances entrevues durant les années 20 : après les États généraux de 1968, il n'était plus possible de penser que le fédéralisme pouvait offrir une véritable voie de développement, que le Canada pourrait se construire sur la reconnaissance et le respect de ce que nous sommes et voulons devenir. La revue en a tiré les conséquences pour le nationalisme qu'elle avait si puissamment contribué à définir et, après avoir négocié – sans doute un peu trop laborieusement – sa transition et son aggiornamento, elle a repris sa place au confluent des nombreuses mouvances qui font le dynamisme de notre société.

Ce quatre-vingt-cinquième anniversaire sera pour elle – et pour nos lecteurs, nous l'espérons – une occasion de

.....
1. Guy Frégault, *Lionel Groulx tel qu'en lui-même*, Montréal, Leméac, 1978, pp. 231-232. L'establishment canadien et les inconditionnels québécois du fédéralisme ne lui pardonneront jamais. Jean Éthier-Blais a bien fait remarquer (*Le siècle de l'abbé Groulx*, Montréal, Leméac, 1993) que cette rancœur resurgit que toutes les fois qu'il s'agit de redéfinir une nouvelle rhétorique de soumission, de mettre un nouveau vernis sur la justification du carcan canadien ou de renouveler le fonds de commerce des anti-séparatistes.

ressourcement. Les défis et les périls qui pèsent sur notre situation collective vont exiger un véritable saut culturel, une grande rupture à laquelle *L'Action nationale* souhaite participer. La régression identitaire que souhaite nous infliger l'État canadien est une menace grave sur notre cohésion collective et sur notre capacité de mobilisation. Il faudra un puissant effort intellectuel pour provoquer les débats et dénouer les écheveaux d'impuissance qui retiennent encore ceux et celles qui doutent d'eux-mêmes et de la nation. Pas seulement un effort intellectuel, bien entendu. Mais sans les idées, sans une représentation claire de ce que nous voulons mettre en œuvre, rien de ce que nous tenons pour acquis ne résistera aux assauts qui s'annoncent.

Nous pensons que seule l'indépendance peut fournir à notre peuple le cadre politique nécessaire à son épanouissement. Nous pensons aussi que le Canada tel qu'il est devenu a consacré pour toujours la censure sur ce que nous sommes et qu'il n'est même plus disposé à offrir le moindre accommodement à ceux-là qui voudraient se faire croire que la minorisation est une voie de développement pour notre peuple. Le Canada n'a que faire désormais de ce que nous sommes. Dans sa logique institutionnelle, dans la dynamique de sa culture politique, dans le rapport réel qu'il entretient avec notre Assemblée nationale, le Canada a atteint ses objectifs de minorisation définitive. Le Québec n'est plus désormais pour lui qu'une bourgade dont il pourra mettre en marché le pittoresque ou cannibaliser le dynamisme, c'est selon. Et avec le concours assuré d'une colonne locale.

Le Québec a encore du mal à reconnaître toute la portée de ce fait. Lucien Bouchard n'a pas su traduire l'exigence politique que le Clarity Bill imposait aux souverainistes. Minorisé et minorité niée, le Québec va devoir prendre acte de son état. Le temps, plus que jamais, joue contre nous.

Au moment le Parti libéral du Québec vient de choisir de se rendre ouvertement et inconditionnellement à l'ordre constitutionnel *canadian*, *L'Action nationale* considère de la plus haute importance de combattre le nouveau loyalisme. Un Jean Charest légitimiste ne peut conduire le Québec qu'à son auto-mutilation. Relayée par une puissance médiatique contrôlée par des intérêts qui ne demanderont pas mieux que de la mettre au service de ce nouveau loyalisme, la propagande *canadian* va déferler comme jamais sur le Québec. Ottawa a d'ores et déjà entrepris de faire la campagne électorale québécoise. Les fédéralistes québécois vont être associés à la plus sale besogne conduite contre notre peuple depuis 1837.

Les souverainistes commettraient cependant une erreur stratégique grave de se laisser entraîner dans une logique défensive. Il faut espérer que le gouvernement Landry prenne des initiatives, lance des politiques qui incarneront nos intérêts nationaux. Il faut cesser d'avoir peur de la confrontation. Il faut placer l'opinion publique devant des choix tangibles. Nous avons, quant à nous, pleine confiance dans la capacité de discernement de notre peuple qui saura toujours faire la différence entre les faux combats et les authentiques gestes d'émancipation. Il faut cesser de se lamenter et agir. À cet égard, il faut souhaiter que le gouvernement du Québec évite de s'enliser dans la voie judiciaire et qu'il crée sans délai le Régime québécois de congés parentaux que notre situation démographique nous impose de toute urgence. Et ce n'est là qu'un exemple parmi de trop nombreux autres.

Tout au long de l'année qui s'amorce *L'Action nationale* fera un effort particulier pour assumer le travail de mémoire sur le chemin parcouru tout en cherchant à baliser les voies de l'avenir. L'année sera ponctuée de rappels exigeants par la publication de certains des textes les plus marquants sur lesquels nos collaborateurs seront appelés à réfléchir. Des dossiers spéciaux seront également préparés pour faire le

point sur les urgences du présent et les chantiers de l'avenir. Cent fois sur le métier nous remettrons l'ouvrage. Nous resterons fidèles à nos devanciers parce que nous sommes soucieux de laisser à ceux qui viennent un pays plus libre, plus fort et plus épanoui que celui dont nous avons hérité. ◊

Les fusions CLSC-CHSLD : inutiles et démobilisantes ?

.....

*Jacques Fournier**

Les médias faisaient récemment état de la grogne face au projet de fusion entre le CLSC Hochelaga-Maisonneuve et un CHSLD (centre d'hébergement et de soins de longue durée). La très grande majorité du personnel, ainsi que les groupes communautaires du quartier qui se sont exprimés, dénoncent ce projet présenté par la direction, même s'il ne s'agit pour l'instant que d'une fusion des conseils d'administration et non des établissements comme tels.

Le projet de loi 28, adopté avec le bâillon à la fin de juin dernier, autorise maintenant le ministre à procéder à de telles fusions, même si les premiers concernés (la clientèle), ainsi que les personnes impliquées (le personnel), sont en désaccord.

Quel est le portrait global de la situation ? A l'heure actuelle, 42 % des CLSC ont une mission

.....

* Employé dans un CLSC.

unique de CLSC tandis que 58 % des établissements ont une double (CLSC-CHSLD) ou une triple (CLSC-CHSLD-hôpital) mission. Dans la région de Montréal, la grande majorité des CLSC ont une mission unique. À noter que le CLSC des Faubourgs a tout récemment refusé d'aller vers une fusion.

Quels sont les bienfaits et les méfaits des fusions ? Le ministère a-t-il pris la peine de mesurer les impacts des fusions qui se sont réalisées dans diverses régions du Québec depuis quatre ou cinq ans, avant d'aller de l'avant avec un modèle unique ? Il semble bien que non. Pourquoi ?

La littérature scientifique

Pourtant, la littérature scientifique est plutôt sceptique, c'est le moins que l'on puisse dire, concernant les effets positifs des fusions. M. Paul Lamarche, professeur à l'Université Laval et ancien sous-ministre de la Santé et des Services sociaux, a fait une allocution percutante au congrès de la Fédération des CLSC en mai 1996. Sa recherche, basée sur 137 articles puisés dans des revues scientifiques, lui a fait conclure qu'il « partageait fondamentalement ces craintes-là, surtout quand on parle de fusion et d'intégration ».

Un rapport produit en 1994 par la firme Sabourin, à la demande de la Fédération des CLSC, parlait d'un taux d'échec des fusions de 70 % (« Les projets de fusion d'établissements : état de situation »).

Dans un texte intitulé « L'impact sur la clientèle de l'intégration des centres d'hébergement et de soins de longue durée à des centres hospitaliers » (Université Laval, août 1995, 143 p.), M. André Beaupré observe que, même après quelques années, les fusions entraînent un accroissement plutôt qu'une réduction des heures consacrées à l'administration. En effet, durant

la période observée, les efforts consacrés à l'administration ont augmenté, de façon relative, de 11 % dans les établissements fusionnés, alors qu'ils n'ont progressé que de 5 % dans les établissements non intégrés. Qu'en est-il des services à la clientèle ? L'intensité des soins et des services d'assistance et de réadaptation s'est accrue de 4 % seulement dans les établissements fusionnés, alors qu'elle a connu une croissance de 46 % dans les établissements non intégrés. Les établissements non fusionnés ont donc intensifié davantage – et de façon remarquable – leurs services à la clientèle que les établissements fusionnés.

Dans une communication présentée au colloque du Parti québécois sur la social-démocratie en septembre 1997, M. Yves Vaillancourt, professeur en travail social à l'UQAM, concluait que le travail des CLSC risquait d'être « saboté avec la mode des fusions avec les CHSLD ».

Témoignages du terrain

Par l'intermédiaire de listes collectives de courriel, j'ai recueilli récemment, à la grandeur du Québec, les témoignages d'intervenants de CLSC qui travaillent dans des établissements qui se sont fusionnés au cours des dernières années. Voici quelques-uns de leurs commentaires :

- « Les services à la clientèle ne se sont pas améliorés. Je dirais même qu'ils se sont détériorés. »
- « Quand nous sommes obligés de faire un plan de compressions, à cause de la loi qui nous interdit de faire un déficit, c'est toujours la mission CLSC qui écope davantage que la mission CHSLD. »
- « Chez nous, depuis la fusion CLSC-CHSLD, il y a davantage de cadres qu'avant. C'est plus hiérarchique. »

- « Dans mon établissement, la fusion du CLSC avec un CHSLD a fait un gagnant, le d.g., qui a augmenté son salaire. »
- « Au début de la fusion, les cadres étaient d'origine et de "culture" CLSC. Nous avons maintenant des cadres de "culture" hospitalière. Ca change beaucoup de choses. Les besoins budgétaires du CHSLD-CH écrasent les besoins du CLSC. Toutes nos appréhensions, toutes les inquiétudes que nous avions avant la fusion se sont matérialisées. »
- « Chez nous, la fusion a donné lieu à tous les problèmes que l'on appréhendait : perte de motivation des intervenants, luttes de pouvoir entre les cadres, lourdeurs bureaucratiques, etc. Si vous pouvez vous éviter ça... »
- « Disons que le poids des personnes âgées dans un CLSC-CHSLD donne moins de place pour la collaboration CLSC-Centres jeunesse, malgré les divers protocoles de collaboration. Si on suit la logique des "services intégrés", devrait-on avoir un CLSC-CHSLD-CH-Centre Jeunesse intégré ? Quel fouillis ! »
- « Au conseil d'administration, il ne reste plus grand temps pour parler des questions du CLSC. C'est d'ailleurs frustrant pour le CHSLD lui aussi ! »

En résumé, quatre méfaits sont identifiés concernant les fusions :

1. Une bureaucratisation plus grande,
2. une démobilité du personnel,
3. une fragilisation du financement de la mission CLSC, donc de la prévention,
4. aucune preuve que les services à la clientèle se soient améliorés, au contraire.

Pas d'économies

Le ministère a toujours prétendu que ce n'était pas pour réaliser des économies qu'il favorisait les fusions. En effet, les fusions entraîneraient, au mieux une égalité des coûts, au pire une augmentation.

Le seul véritable argument favorable aux fusions, c'était d'assurer une continuité de services pour les personnes âgées, qui passent du maintien à domicile du CLSC vers un hébergement en CHSLD. Or il s'avère que cette continuité peut très bien se faire par la concertation, sans fusion. Contrairement aux CLSC de certaines régions, les CLSC de Montréal ne sont pas pairés directement avec un CHSLD : l'hébergement des personnes âgées non autonomes se décide et se fait sur une base régionale et non locale. Exit l'unique argument.

Contrairement aux fusions municipales, qui s'appuient sur un argument éthique, l'équité fiscale, il n'y a pas de justification morale particulière aux fusions d'établissements.

Les projets de fusion CLSC-CHSLD dans la région de Montréal reposeraient-ils sur un malentendu ? Il faudrait maintenant demander au ministre Trudel : si les fusions ne bénéficient pas à la population et n'améliorent pas les services à la clientèle, de qui servent-elles les intérêts ? ♦

LE DEVOIR

Économisez **40%** sur le prix en kiosque!

Recevez *Le Devoir*
**À VOTRE
PORTE**

du lundi au samedi pour seulement

3,74\$
par semaine (taxes en sus)

*Abonnez-vous par téléphone,
c'est facile et rapide!*

Composez le (514) **985-3355** pour la région de Montréal,
ou le **1 800 463-7559** pour l'extérieur.

* Prix basé sur l'abonnement de 52 semaines, dans les secteurs où il y a livraison par camelot.

85^e ANNIVERSAIRE

— Pour mémoire —

Histoire de
L'Action nationale



Histoire de *L'Action nationale*

Rosaire Morin 17

Le premier numéro en intégralité,

L'Action française, janvier 1917 32



Histoire de *L'Action nationale*

Rosaire Morin*

Le travail que veut accomplir *L'Action nationale* est plus nécessaire que jamais. Aucune autre revue ne survole l'ensemble de la question nationale avec autant de profondeur et de désintéressement. L'origine de la Ligue mérite d'être connue. La période de 1913 à 1928 vous est ici exposée. Lionel Groulx en a été l'inspirateur.

L'origine

La Ligue des Droits du français, ce fut notre premier nom. Elle a été conçue et réalisée par le R.P. Joseph-Papin Archambault. Le célèbre jésuite avait écrit une série d'articles dans *Le Devoir*, de mars 1912 à juin 1913. Descendant des familles Papin et Homier, il avait choisi le pseudonyme de Pierre Homier.

Dans ses articles, il réclamait pour la langue française « sa place normale ». Il observait des faits où le français était

* Texte écrit en 1994.



offensé. Il demandait aux gouvernants et aux hommes d'affaires de respecter la langue et de lui redonner la première place. L'intérêt fut tel que le Père fut vite débordé. Le Père ne se contentait pas d'écrire. Il entreprenait des démarches pour corriger des situations intolérables.

Devant l'ampleur du mouvement, le P. Archambault songe à établir un secrétariat pour recevoir les plaintes, les étudier et effectuer les interventions pour faire disparaître les déficiences. Il expose son projet à deux amis, le docteur Joseph Gauvreau et le journaliste Omer Héroux. Les trois précurseurs tombent d'accord.


La fondation

Le 11 mars 1913, un mardi, à 16h00, la réunion de fondation a lieu. Sont présents Henri Auger, A.G. Casault, Joseph Gauvreau, Pierre Homier, Léon Lorrain, Anatole Vanier. La Ligue est fondée. Pierre Homier est élu président et Joseph Gauvreau, secrétaire.

Dès la troisième réunion, le nombre était réduit à quatre. « Mais qu'importe le nombre, écrira Pierre Homier, quand les âmes sont vaillantes et unies, et qu'elles portent en elles une foi profonde dans la bonté d'une cause, dans les méthodes à son service, dans la certitude de son triomphe ultime ». « Le mouvement que nous entreprenons, est-il écrit, n'est nullement un mouvement de provocation, une déclaration de guerre. Notre langue a des droits : droits naturels, droits constitutionnels. Nous voudrions qu'ils ne restent pas lettre morte, nous voudrions surtout que nos compatriotes soient les premiers à les respecter ».

Les premières activités

Dès le printemps 1913, le quatuor organise un bureau de publicité. Deux écrivains de talent traduisent, rédigent



les textes d'annonces, de prospectus, de catalogues, etc., que des entreprises leur soumettent contre une faible rémunération. L'initiative fut renforcée par une exposition de catalogues et de calendriers français organisée à Montréal. À l'occasion des Fêtes, une vingtaine d'entreprises montréalaises offraient déjà des calendriers français.

En juin 1913, la Ligue publiait un volume d'une centaine de pages sous le titre : « La Langue française au Canada. Faits et réflexions ». La publication reproduisait les articles d'Homier dans *Le Devoir*. Au cours des mois qui suivent, la Ligue publie une liste mensuelle d'expressions techniques françaises classées par catégories de métiers.

Mais l'activité principale de la Ligue prit vite la forme d'interventions constantes auprès des gouvernements, des municipalités, des entreprises et même des particuliers pour obtenir que la langue française occupe la première place. De nombreuses améliorations furent apportées.

Les premiers directeurs

Toutes ces activités étaient conçues et réalisées par une poignée d'hommes au cœur vaillant. À la réunion de fondation du 11 mars 1913, ils étaient six ; aucune autre réunion ne devait les réunir ensemble. Dès la troisième assemblée, ils n'étaient plus que quatre : Joseph Gauvreau, Pierre Homier, Léon Lorrain et Anatole Vanier. Le 2 février 1915, Orner Héroux et le R.P. Guillaume Charlebois se joignent au groupe de direction. Dans les mois qui suivent, Louis Hurtubise remplace le P. Charlebois et en mars 1917, l'abbé Lionel Groulx remplace Léon Lorrain.

En janvier 1917, en pleine guerre, la Ligue des Droits du français propulse une bombe fulgurante : *L'Action française*. Elle entendait ainsi consolider et renforcer l'action qu'elle menait depuis quatre ans. L'année 1917 est bouillonnante. Du 1^{er} mars 1917 au 8 janvier 1918, le



comité de direction se réunit à trente reprises et une assemblée générale des ligueurs est tenue en octobre. On discutait avec ardeur de publications, d'enquêtes, de conférences, de relations avec les sociétés nationales.

Les réunions

Les premières assemblées se tiennent dans le bureau du docteur Gauvreau. Puis, on emménage dans un petit réduit, au rez-de-chaussée du Monument national, sous le grand escalier qui conduit au premier étage. « L'espace n'était pas très large, ni l'air très pur, ni la lumière très vive..., écrivait Pierre Homier, mais avec de la bonne volonté nous arrivions à nous placer, tous les six, autour de la table de notre assistant secrétaire; puis nous laissions la grande porte ouverte... Que d'heures intéressantes, déclare Homier, nous avons passées dans cet antre obscur, où n'atteignaient pas les vains bruits de la rue... Le P. Charlebois revenait ordinairement d'un voyage à Ottawa, et de son ton calme, nous détaillait les péripéties de la lutte livrée autour des écoles; Héroux, que les avant-postes ont toujours attirés, buvait ses paroles et les commentait de ses souvenirs; puis chacun y allait de sa cueillette hebdomadaire de faits observés, de ses projets, de ses rêves ». Là naquit *l'Almanach*, là s'élabora *L'Action française*, là se décidèrent les principales interventions.

Confusion dans les noms

D'un débat à l'autre, les activités se multiplient. Elles se diversifient. Un *Almanach de la langue française* est publié dès 1916. Il a vécu une vingtaine d'années. Il traitait du problème national et des droits de la langue française. Puis la revue *L'Action française* est lancée telle « une sentinelle vaillante vouée à la défense de tous nos intérêts nationaux ». Les Éditions sont créées. Elles éditent les œuvres du cha-



noine Groulx, de ses membres et de ses principaux collaborateurs. Elles multiplient les brochures et les tracts de propagande. La liste des livres et des tracts publiés remplirait une dizaine de pages.

Ainsi le nom d'Action française devient populaire. Il désigne la revue *L'Action française*, les « Conférences de l'Action française », les « Éditions de L'Action française », la « Bibliothèque de l'Action française », les « Pèlerinages de l'Action française », les « Mémoires de l'Action française ».

Obtention d'une charte

Pour consolider les assises de l'œuvre, les directeurs de la Ligue décident, en mai 1921, de demander une charte provinciale sous le nom de « La Ligue d'Action française », perpétuant ainsi l'idée des fondateurs. La requête de la charte exprime le souci de la continuité : « Les requérants, est-il écrit, exposent qu'il fut fondé à Montréal, le 11 mars 1913, une œuvre sous le nom de "Ligue des Droits du français" et qu'afin d'assurer sa permanence et d'agrandir son champ d'action, ils désirent obtenir des lettres patentes en vertu des dispositions de la troisième partie de la loi des compagnies de Québec, 1920, constituant en corporation sans capital-actions, sous le nom de Ligue d'Action française, vos requérants et les autres personnes qui peuvent en devenir membres ».

Cette requête était signée par Philippe Perrier, Lionel Groulx, Joseph Papin Archambault, le docteur Joseph Gauvreau, Orner Héroux, Louis Hurtubise, Antonio Perrault, Anatole Vanier et Napoléon Lafortune.

La Revue

Depuis 1917, la revue participe à toutes les luttes nationales. Sa contribution à la vie du Québec et du Canada



français est majeure. De mois en mois, des faits sont exposés. Un fil conducteur assure la continuité de l'orientation. Les idées proposées font boule de neige. Les réalisations d'aujourd'hui découlent pour un grand nombre de l'action intellectuelle des précurseurs.

L'Action française paraissait le 25 de chaque mois. Pendant 12 ans, de 1917 à 1928, 143 numéros sont publiés. Le premier numéro, janvier 1917, compte 40 pages avec la couverture et celui de décembre 1928 atteint les 100 pages.

En 1917, l'abonnement coûte 0,10 \$ par mois, 1,00 \$ pour l'année. En 1928, l'abonnement annuel était rendu à 2,00 \$. La revue tire à 4000 copies dès 1918, 5000 copies en 1919 et 6000 en 1923. Le tarif des annonces est léger. Au début, l'insertion d'une page s'éleve à 8,00 \$ et un contrat de 12 annonces revient à 60,00 \$. La demie page vaut 35,00 \$ pour l'année et le quart de page 25,00 \$. Les cartes professionnelles coûtent 1,00 \$ par mois ou 10,00 \$ pour l'année. Le responsable de l'annonce est J.-N. Chevrier, du 43, rue Saint-Vincent, l'adresse du *Devoir* à cette époque.

C'était d'ailleurs l'Imprimerie Populaire Limitée qui imprimait la revue. Le secrétariat de la Ligue et de la revue avait quitté le sous-escalier du Monument national. Il était maintenant établi dans l'Immeuble Dandurand, coin Ste-Catherine et St-Denis.

Dans la parution de janvier 1917, on retrouve 4 pages d'annonces : Oranger Frères, Librairie Beauchemin, Dupuis Frères, Librairie Deom, Ed. Archambault, la Banque Provinciale et Langevin et L'Archevêque avaient réservé une demie page par entreprise. Quelques cartes d'affaires étaient souscrites : Hurtubise et Hurtubise, Anatole Vanier, Guy Vanier, Dr J.-B. Prince et l'avocat Alfred Labelle. Le revenu total des annonces se chiffrait à 50,00 \$. En ce temps-là, comme aujourd'hui, l'abondance des richesses n'encombrait pas notre secrétariat.



Le premier numéro

Le premier numéro de la revue, janvier 1917, est d'avant-garde et analysait les problèmes vitaux de la nation canadienne-française. L'éditorial porte la signature d'Edouard Montpetit. L'appel à la compétence et à la supériorité était clair. L'objectif est précis : « la conquête économique doit être pour nous la réalité de demain ». Le vaillant docteur Gauvreau présente la revue et ses objectifs : « Nos droits, écrit-il, nos traditions, notre langue. qu'en restera-t-il dans dix ou vingt ans si pour les maintenir, un groupe organisé n'est sans cesse sur la brèche... »

Omer Héroux, directeur de la revue, rappelle le geste des mères de famille qui, le 7 janvier 1916, avaient pris d'assaut l'Ecole Guignes, afin que les institutrices puissent enseigner le français à leurs enfants. Sous le titre « Parlons mieux », Léon Lorrain rappelle que la difficulté d'apprendre le français « exige de nous un effort intellectuel dont les bienfaits se font sentir dans tous les domaines ». Jean Bourgainville commente les gestes de fierté des élèves de Rigaud et des clients du Grand Tronc à St-Liboire qui avaient refusé de donner leurs billets « à moins que le chef du train ne les leur demandât en français ». Le P. Papin Archambaut, sous le pseudonyme de Pierre Homier, s'élève contre les inscriptions anglaises des boîtes à lettres. Il proteste contre le « way in » et le « way out » de l'hôtel des postes. Il fustige le « droppep, droppep » de nos députés à Québec. « O mânes de Chapleau et de Mercier, voilez-vous, voilez-vous ! »

Le rappel du premier numéro publié souligne que *L'Action nationale* 1994 est demeurée fidèle aux objectifs des pionniers. Revue de doctrine et d'avant-garde, elle était et elle demeure libre et au service de la nation.



La découverte des auteurs

Au temps de la première époque, de 1917 à 1928, sous le vocable de *L'Action Française* et de *L'Action canadienne-française* (1928), 374 « précurseurs » ont publié 2188 textes. Des signatures passe-partout figuraient au bas d'un grand nombre d'articles : Intérim, La Ligue, La Direction, La Rédaction. Des auteurs avaient parfois recours à leurs initiales ou à un pseudonyme. Il n'est pas toujours facile d'attribuer à César ce qui lui appartient. Il a fallu renoncer à identifier certains auteurs anonymes, même si l'expression et le style semblent révéler la paternité de l'article.

Les dix auteurs qui ont signé le plus grand nombre de travaux sont :

Lionel Groulx	157
Joseph-Papin Archambault	76
Hermas Bastien	71
Antonio Perrault	38
Anatole Vanier	34
Albert Lévesque	33
Henri Beaudé	30
Olivier Maurault	30
Omer Héroux	27
Philippe Perrier	22

Les 143 revues publiées de 1917 à 1926 constituent une mine inépuisable d'information sur la question nationale. Cette première période de *L'Action nationale* est vivante de patriotisme. Les leçons qui s'en dégagent sont toujours d'actualité.



Les enquêtes

L'idée des enquêtes avait été lancée par le père Joseph-Papin Archambault. Dès 1917, notre célèbre Jésuite entreprenait une étude auprès des commerçants sur les étiquettes anglaises. En 1918, l'abbé Groulx donne une orientation définitive à ces travaux de recherche. Le thème choisi détermine la priorité de l'année. Les enquêteurs sont recrutés « parmi les hommes qui ont quelque chose à dire et qui le disent comme ils le pensent ». Cette série de 119 articles a contribué à l'évolution de la pensée nationale au Québec. La plupart de ces textes demeurent d'une actualité brûlante.

Les thèmes sont : « Nos forces nationales » en 1918, « Les précurseurs » en 1919, « Comment servir » en 1920, « Le problème économique » en 1921, « Notre avenir politique » en 1922, « Notre intégrité catholique » en 1923, « L'ennemi dans la place » en 1924, « Le bilinguisme » en 1925, « La doctrine de L'Action Française » en 1926 et « L'éducation nationale » en 1927.

Cette série de 119 articles traite des grands problèmes de l'époque et des orientations à devoir vivre. Ainsi seront étudiées, entre autres, les questions suivantes : activité intellectuelle, agriculture, anglomanie, artistes, assurances, bilinguisme, capital étranger, catholicisme, cinéma, colonisation, commerce, économie, éducation nationale, émigration, enseignement (primaire, secondaire, commercial, technique, supérieur et scientifique), esprit de parti, histoire, indépendance, industrialisation, institutions de crédit, jeunesse, langue française, mère de famille, minorités francophones, natalité, ouvrier, paroisse, presse, théâtre. À travers tous ces sujets, des modes d'action nationale ont été inventés. Les aspirations du Canada français ont été exprimées.

Parmi les collaborateurs, on retrouve des avocats, des chefs ouvriers, des députés, des économistes, des évêques,



des financiers, des journalistes, des médecins, des membres du clergé, un ministre, des religieux, des pédagogues, un sénateur.

Le siège social

En ses premières années, la Ligue n'avait pas de demeure stable. Quelques amis lui offraient l'hospitalité. Ce fut d'abord dans le bureau du docteur Joseph Gauvreau que les réunions se tenaient. En 1914, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, offrait l'accueil d'un petit réduit situé sous le grand escalier du Monument National; six personnes s'y entassaient tous les vendredis, ou presque, de 1914 à 1916.

Au début de 1917, M. Dandurand offrait à la Ligue un bureau modeste, mais confortable, au neuvième étage de son nouvel édifice. Cette ascension, aussi rapide qu'inattendue, donnait l'illusion à Pierre Homier « d'être monté tout droit du purgatoire au ciel ». À compter d'août 1917, la Sauvegarde accorde à la Ligue l'usage du bureau 32 de son édifice de la rue Notre-Dame. (35 ans plus tard, le même bureau était occupé par Les Jeunesses Laurentiennes)

En 1921, « une occasion s'offrit... d'acquérir un assez vaste immeuble dans le vieux quartier Saint-Jacques, rue Saint-Denis, siège autrefois d'une honorable bourgeoisie, et devenu peu à peu, avec l'université et la Bibliothèque Saint-Sulpice, notre principal centre intellectuel. Dénués des ressources nécessaires, nous n'aurions pu profiter de cette aubaine si un généreux ami (l'abbé Perrier) ne fût venu à notre aide. Grâce à ce Mécène, la « Ligue d'Action française » a maintenant son hôtel, demeure modeste encore, mais où nos collaborateurs et nos amis trouveront, à toute heure, un cordial accueil en attendant que les circonstances nous permettent de les convier à d'intimes causeries ».

Les précurseurs

Au nombre des précurseurs, nous distinguons quelques modèles de constance et de ténacité. Quelques d'hommes, sans argent mais riches d'enthousiasme et de dévouement, ont conçu et développé une revue qu'il faudrait créer, si elle n'existait pas.

Un grand nombre de précurseurs ont participé à cet héritage intellectuel qui nous a été légué. Il faudra un jour écrire leur histoire. Aujourd'hui, nous signalerons les mérites de quelques personnages qui ont fondé la Ligue et la Revue : Joseph-Papin Archambault, Lionel Groulx, Omer Héroux, Philippe Perrier, Anatole Vanier, Joseph Gauvreau, Antonio Perrault et Léon Lorrain.

Joseph-Papin Archambault

Nous avons vu au début de cet article que le père Archambault a été le fondateur de notre mouvement. Dans les premières années de la revue, de 1917 à 1923, il fut l'auteur le plus assidu (71 articles sur 72 publications). Sous le pseudonyme de Pierre Homier, il revendique du français dans les lieux publics. Il dénonce le mauvais français, l'abus des suffixes, l'ignorance des accents, l'usage des expressions anglaises... Il a été un créateur intelligent d'œuvres nationales et un apôtre inventif sans pareil. Actif, entreprenant, travailleur, il a fondé la « Ligue des droits du français », la revue *Vie Nouvelle*, les Semaines sociales du Canada, l'œuvre des Tracts, l'École de formation sociale et l'Ordre nouveau. Il a dirigé presque à la fois des maisons de retraites fermées, l'École sociale populaire, le *Messenger du Sacré-Cœur*, le Comité des Œuvres catholiques du diocèse de Montréal, le secrétariat des retraites fermées et l'Action corporative.



Lionel Groulx

Lionel Groulx « ne fut pas le fondateur matériel de la revue. Mais, vite dès ses débuts, il y devint le maître inspireur. Puis il en prit la direction en 1921, jusqu'en 1928; après quoi il resta jusqu'à sa mort un membre influent de la Ligue. Dans la revue, de 1917 à 1928, il signe 157 articles. Il aborde le sujet des valeurs. Il donne des leçons d'histoire. Il traite de l'avenir politique des Canadiens-Français, de la Confédération, du bilinguisme, de lois françaises, d'économie. Son enseignement prend la forme d'une doctrine nationale. Il croit à l'action intellectuelle. Il aime profondément son « petit peuple » et il a le courage de ses opinions. Mais l'abbé Groulx ne s'est pas contenté d'écrire. En 1921, à l'âge de 43 ans, il succède à Omer Héroux comme directeur de la revue. Il occupe cette responsabilité jusqu'en 1928. Il organise une série d'enquêtes sur les grands problèmes de l'époque. Pierre Homier dira de lui qu'il fut « le vrai chef de notre Ligue, son théoricien et son animateur ».

Omer Héroux

Omer Héroux adhère à la Ligue en 1916. Il sera le premier directeur de *L'Action française*. Le P. Archambault vous le présente: « Le vrai fondateur de la revue, celui qui y songea dès les débuts de notre œuvre, qui lui choisit son nom et sa toilette, qui la produisit en public chaque mois, durant quatre ans, le journaliste vaillant, resté jeune sous sa barbe et ses cheveux gris, inlassablement fidèle au même idéal, le premier journaliste canadien de notre époque, ce fut Orner Héroux ». M. Héroux dirige la revue de 1917 à 1921. Dans la revue, il écrivait des éditoriaux. Les 27 articles signés étaient brefs, deux ou trois pages, rarement quatre; un fait, une dépêche, un détail et le sens de l'évènement. Mais de nombreux textes non signés laissent la trace de son style et de sa personnalité. Sous l'aspect national, il affir-

mait et il réaffirmait qu'un peuple minoritaire ne pouvait vivre que s'il s'adonnait à la supériorité. Il a toujours été préoccupé par le sort fait aux minorités françaises. Dans ses chroniques de *L'Action française*, il démontrait une finesse d'esprit et une sensibilité d'expression. Il savait comment demander. L'un de ses thèmes favoris était « Pour que grandisse *L'Action Française* ! Ces appels « à la bonne volonté et à des dévouements nouveaux » étaient entendus : la revue comptait 4000 abonnés en 1921.

Philippe Perrier

Le presbytère du Saint-Enfant-Jésus du Mile-End, surnommé « l'évêché du Nord » est un nid de patriotes. Le curé Perrier est accueillant. Des visiteurs de marque le visitent et l'abbé Groulx y séjourne sur invitation depuis 1917. C'est en 1919 que l'abbé Perrier entre dans la Ligue. Il en fut le président de 1921 à 1933. Dans la revue, il écrit 23 articles, tous de qualité, sur nombre de sujets : cinéma, presse, droit familial, enseignement de la langue seconde, philosophie de la Ligue, l'intégrité du catholicisme, la valeur de l'Etat français... La plupart des réunions se tiennent à « l'évêché du Nord ». L'abbé est un hôte incomparable. Pierre Homier nous en trace un portrait : « Il a toujours le dernier mot... C'était toujours lui, l'abbé Perrier, qui savait, dans de brefs aperçus théologiques, philosophiques ou pédagogiques, mettre au point la question débattue et lui donner la vraie solution ».

Anatole Vanier

Anatole Vanier participe à la réunion de la fondation de la Ligue le 11 mars 1913. De 1920 à 1933, il occupe la fonction de secrétaire. De 1941 à 1954, il préside aux destinées de la Ligue. Il prononce de nombreuses causeries pour contribuer au réveil populaire. *L'Action française* publie



34 de ses textes. Il y est question de l'État français du Québec, de doctrine, d'unité nationale, de bilinguisme, du français dans les entreprises, d'immigration, du Labrador, de politique intérieure, d'agriculture, d'apostolat... M. Vanier mène la « petite guerre », à la manière de Pierre Homier. En sa qualité de secrétaire à la Ligue, il entretient une volumineuse correspondance. Il pourchasse les politiciens.

Il réclame le timbre bilingue, le drapeau canadien. Il invite ses compatriotes à préparer l'État du Québec advenant la « dislocation de l'état fédéral »...

Joseph Gauvreau

Joseph Gauvreau était un homme vibrant, dérangeant et aussi généreux que bouillant. Il est présent à la réunion de fondation du il mars 1913. Il est le premier secrétaire de la Ligue dont il demeure directeur jusqu'en 1923. Le P. Papin Archambault dira de lui : « Il nous fallait un secrétaire, cheville ouvrière de l'œuvre. Notre choix n'hésita pas. Il se porta sur le plus ardent du groupe, le plus en vue aussi par sa position sociale, le docteur Gauvreau. Son acceptation d'ailleurs, pressentie à l'avance, avait été posée comme condition essentielle de la fondation de la Ligue ». M. Gauvreau écrit quelques articles sur les objectifs de la Ligue et sur les fêtes nationales. Comme secrétaire, au-delà des procès-verbaux, il entretient une correspondance suivie, plus de 500 lettres. Il est un orateur éloquent. Il prononce des dizaines de conférences par année pour réveiller la fierté nationale. Il est le propagandiste par excellence de la revue ; en des envolées oratoires, il recrute les abonnements par blocs de 25 et 50 par assemblée.

Antonio Perrault

Antonio Perrault est l'une des belles figures de *L'Action française* dont il fut un des piliers de 1920 à 1928. Caractère



fait de droiture, il vivait une foi intense qui n'avait d'égale que sa fierté patriotique. Son sens social et ses valeurs morales étaient hautement appréciés. Il était un conseiller recherché. Dans *L'Action française*, il écrit 39 articles. La pensée est claire et ferme. Il parle de sens national, de fierté, de nationalisme, de valeurs morales. Il défend l'intégrité du droit civil français menacé par la Common Law. Il appuie les syndicats catholiques, les Semaines sociales du Canada, les minorités françaises de l'ouest, la Fête de Dollard. Il réclame le bilinguisme. Il excelle dans sa profession d'avocat. De 1912 à 1939, il est secrétaire de la faculté de Droit de l'université de Montréal. En 1940, il fonde la Revue du Barreau qu'il dirige jusqu'en 1954. En 1944-1945, il était choisi Bâtonnier général du Québec.

Léon Lorrain

Léon Lorrain est l'un des participants à la réunion de fondation du 11 mars 1913. Il collabore à la Revue jusqu'en 1952. Dans *L'Action française*, il écrit seize articles sur le français parlé, les anglicismes, la concision de la langue, la lecture, la langue du client, l'art oratoire... Pierre Homier dira de lui : « L'esprit de Lorrain fusait comme ces étoiles qui traversent soudain le ciel ». M. Lorrain participe activement aux Conférences de *L'Action française*, même après avoir quitté la Ligue. Dans ses interventions, il traite de sujets patriotiques. Léon Lorrain a débuté sa carrière dans le journalisme. Il succède à Olivar Asselin à la direction du *Nationaliste*. De 1910 à 1914, on le retrouve au *Devoir*.

1994

La revue est aujourd'hui un lieu de réflexion et de combat. Elle a déclaré la guerre à la pauvreté ; la guerre, c'est le seul moyen de mobiliser l'argent. Le pays du Québec, c'est l'avenir, c'est la liberté de décider de son avenir. ♦

L'Action Française

Revue paraissant le 25 de chaque mois

Vers la supériorité

par Edouard Montpetit

AU PUBLIC, JOSEPH GAUVREAU — UNE MAISON HISTORIQUE (avec photographie), OMER HÉROUX — PARLONS MIEUX, LÉON LORRAIN — SUR LES CHEMINS DE FER, JEAN BOURGAINVILLE — A TRAVERS LA VIE COURANTE, PIERRE HOMIER — NOTRE ALMANACH — QUESTIONS ET RÉPONSES: LA FONTAINE ET LE FRANÇAIS, MONTARVILLE BOUCHER DE LA BRUÈRE — TRIBUNE DE NOS LECTEURS — JOURNAUX, LIVRES ET REVUES — PETITES NOTES — PARTIE DOCUMENTAIRE.

Prix : 10 sous

LIGUE DES DROITS DU FRANÇAIS
98, IMMEUBLE DANDURAND
MONTREAL

VERS LA SUPÉRIORITÉ

C'est le titre d'un article d'Omer Héroux. On en pourrait faire la devise de notre effort national.

Ne cherchons pas — de crainte de trop nous en convaincre — si nous appartenons à une race supérieure: prouvons-le. Un peuple qui marque le pas est déjà atteint dans sa force; mais une minorité qui s'enlise dans la satisfaction de soi-même, qui vit uniquement des gloires du passé sans y rien ajouter et qui en fait ainsi une pesée plutôt qu'un stimulant, qui renonce à lutter par un incessant progrès mis au service de ses légitimes aspirations, est déjà menacée par la mort. Car le nombre est loin d'être tout. Il a cela d'excellent, lorsqu'il est moindre, qu'il incite à l'union des forces. A cause de cela, des petits peuples ont été merveilleux de résistance. Le moment est venu, le moment est passé, d'acquérir, dans tous les domaines, et sans forcer notre talent, la puissance intellectuelle, la culture qui est comme le privilège des races latines, pour que nous soyons en mesure d'exercer sur les destinées de la nation dont nous sommes une part appréciable, une influence justifiée par nos qualités, féconde et doublement victorieuse.

C'est le sens profond, l'enseignement continu de notre histoire, inspiratrice d'énergie. A chaque génération son rôle et sa peine. Il s'est agi, pour nos pères, de réparer d'abord la défaite. Ils se sont piétés dans le souvenir. Vivre et se développer, quoi qu'il advienne, fut le premier souci. C'était, en constituant le nombre, établir un fait.

Cette première victoire, nous la perpétuons par notre existence même, par notre vitalité. Plus tard, il fallut conquérir des droits, les conquérir et les défendre. Nos paysans se sont mis à l'école de la politique. Ils y ont réussi. Ils ont étudié cette constitution anglaise dont le vainqueur faisait un imprudent éloge. Leur esprit clair et logique a réclamé l'application totale du principe une fois posé. Normands merveilleux et tenaces, ils n'ont pas eu de cesse qu'ils n'eussent imposé à l'Angleterre l'unité de sa propre doctrine. Ces droits acquis, nous continuons de les exercer; et c'est en les exerçant que nous les sauvegardons. Certes, nous aurons, de ce chef, encore à combattre! Les préjugés ont la vie dure, a-t-on dit, quand le temps ne les détruit pas, il les embaume. C'est peut-être mieux ainsi. L'attaque nourrit la volonté que la sécurité endort. Aujourd'hui, les temps sont changés. Un élément nouveau, la richesse, est apparu. Au double devoir que nous a légué le passé, s'ajoute celui d'être de notre époque en manifestant, sur un terrain nouveau, nos activités renouvelées et instruites. Pour beaucoup, on ne saurait trop le répéter, la question nationale est une question économique. Non pas, comme on voudrait parfois nous le faire dire, que la fortune soit le bien suprême. Elle n'est qu'un moyen, mais combien fort. Nous ne pouvons pas négliger d'y recourir. La conquête économique doit être pour nous la réalité de demain. Elle sera un élément d'égalité, sinon de supériorité. Elle nous donnera, à nous, plus qu'à d'autres; car, possédant l'aisance, nous serons naturellement enclins à cultiver la pensée, à rechercher l'expression, à répandre l'art.

C'est l'instruction qui nous assurera cette conquête. Pour le moment, il nous semble que tout notre effort doit tendre à créer ce faisceau de compétences: une élite, à qui nous confierons de répandre, par l'exemple et par la parole,

les idées sur lesquelles nous nous serons accordés, les idées nécessaires, qui prendront ainsi la valeur de vérités banales, ferments de l'action du plus grand nombre.

L'expérience a formé chez nous d'habiles praticiens; mais nous avons trop peu de spécialistes et trop peu de cultivés. Serait-ce que nous avons attaché trop d'importance à la pratique, sans apprécier suffisamment le concours de la théorie enseignée? Oui, sans doute. Nous avons emprunté cela de l'Anglais et de l'Américain, qui, d'ailleurs, en sont revenus. "Les Anglais, écrivait naguère Emile Faguet, sont routiniers parce qu'ils sont orgueilleux et ne croient jamais qu'ils puissent être dépassés et l'avoir été." Il se peut. Mais la routine a été vaincue, en Angleterre, par la concurrence venue de l'extérieur, et les vieilles portes des universités séculaires se sont ouvertes devant la science commerciale. Pour ce qui est des Etats-Unis, il est indéniable qu'ils doivent leur extraordinaire réussite à quelque chose de plus qu'à l'esbrouffe, et, notamment, à la solidité d'un enseignement technique bien organisé. Enfin, un ingénieur français écrivait hier, dans *le Génie Civil*, cette phrase tranchante: "Désormais, c'est une utopie que de vouloir distinguer science et industrie, théorie et pratique. Il faut mener les deux de front." Voilà qui nous renseigne sur la valeur de la science, fût-ce au point de vue industriel, et qui doit nous porter vers elle puisqu'elle est, aux yeux de tous, un instrument indispensable. C'est un premier point.

N'y a-t-il pas, en second lieu, une autre raison qui, nous dirigeant ailleurs, nous a éloignés de la recherche scientifique: la politique? Il faut des hommes politiques: sur cela, aucun doute. C'est à la politique que nous devons nos succès passés; c'est vers la politique que se rendront demain ceux qui s'y sentiront attirés et qui, instruits des grandes questions actuelles, serviront notre race en lui faisant honneur.

Nous sommes pleinement d'accord. Ce que nous craignons, pourtant, c'est que la politique ne soit chez nous une trop forte mangeuse d'hommes. Pour tout jeune homme qui a prononcé avec une certaine allure quelques discours, nous rêvons aussitôt d'un avenir politique. Je voudrais qu'on nous laissât tout de même quelques électeurs. C'est clairsemer des rangs déjà bien clairs; c'est accaparer trop de forces, toutes les forces. Nous formons des hommes politiques, quand nous devrions laisser à quelques-uns de nos jeunes gens le temps voulu de se préparer à devenir autre chose. Comptons-nous: trop peu répondent à l'appel du côté des spécialistes. Nous n'avons pas de philosophes, à moins que nous n'en soyons tous; que nous ne soyons, comme le disait un jour Georges Pelletier, un peuple d'humoristes; nous avons peu d'écrivains, insuffisamment de professeurs. Restent les artistes, qui se connaissent tous. On nous répond: cela viendra plus tard. Evidemment, évidemment. N'empêche qu'une sainte indignation nous saisit naguère lorsque Sarah Bernhardt eut déclaré que nous n'avions pas de poètes. Nous avons ressenti le propos à l'égal d'une injure. Pas de poètes! Et qu'avons-nous fait pour qu'il nous en naisse? Les frais d'une campagne politique neupleraient Paris de Canadiens. Regardons la France, pays constitué. L'éclat de ses penseurs, de ses littérateurs, de ses poètes, de ses artistes rayonne sur le monde. Chacun occupe une place; chacun est une valeur. Tous ne sont pas des hommes politiques. Qui donc, d'ailleurs, s'attache à penser que Berthelot fut sénateur? La tribune a-t-elle grandi Victor Hugo? Barrès, photographié auprès de la reine des Halles, ajoute-t-il quelque chose au délicieux auteur de *Colette Baudoche*? Il faut, si nous voulons créer des compétences, les laisser se former, se cristalliser en quelque sorte. Et, ce qui vaut mieux, la

politique finira par y trouver son profit: ces compétences, elle les consultera et elle leur demandera de lui donner des hommes prêts au devoir, sûrs d'eux-mêmes, disposés à la lutte, déjà vainqueurs.

Et nous revenons ainsi, par un chemin détourné, à la science, à l'enseignement, à l'école. C'est le creuset où se forment les spécialistes. Nous avons garde d'oublier ceux qui, le labeur fini, se remettent à l'étude. Excellente chose. Il ne suffit pas d'exercer son métier; il faut avoir, en sus, des idées générales. L'école franchie, l'expérience commence que complète, que doit compléter, la culture individuelle. Il est vrai. Mais l'école demeure le centre où l'on s'attarde à apprendre, où se prépare l'avenir. Aussi devrions-nous fréquenter les écoles déjà créées, en établissant d'autres au besoin pour chaque spécialité, répandre l'enseignement des sciences appliquées et des sciences politiques, et parfaire ces premières leçons données par nos institutions en envoyant nos jeunes gens étudier à l'étranger.

Les nations, comme les individus, sont susceptibles de se perfectionner. Avant tout, elles doivent donner un but à leurs efforts, nourrir leurs forces, les organiser, les décupler, et en diriger le faisceau vers les réalisations immédiates.

Activité ne signifie pas tapage, vaines paroles ni déclamations creuses, mais application constante des facultés créatrices ordonnées méthodiquement vers un objet déterminé. L'individu n'est fort que par le groupe qui l'utilise et le complète. Il serait exagéré de lui demander de tout savoir, de tout prévoir. Il suffit que, instruit de son rôle, exécutant l'acte qui lui est confié, il assure l'œuvre que poursuit la collectivité.

Donc, instruire d'abord, organiser et grouper ensuite, distribuer les tâches, exiger que chacune soit remplie

scientifiquement: voilà la discipline des forces d'une nation, où nous n'entendons pas faire sombrer la liberté d'action, l'initiative, la spontanéité, la débrouillardise. Mieux préparé, le Canadien français comprendra tout le bon qu'il peut tirer d'une discipline ainsi conçue, adaptée aux exigences de son génie propre, qu'il assouplira à ses mouvements, à laquelle il joindra l'élégance, laissant de côté le pas de parade pour le joyeux pas de course où se rythme l'agilité d'un corps libre et sain.

Il nous faut des hommes, écrit M. Henri Hauser dans son livre sur *les Méthodes allemandes d'expansion économique*. Créons des hommes, créons des compétences. Et, lorsque nous y serons parvenus, ne les laissons pas s'épuiser dans des recherches sans résultats. Surtout, ne les livrons pas, avec leurs découvertes, à la rapacité sans cesse en éveil de l'adversaire. Honorons-les. Consultons-les. Ces hommes nous donneront le plan de l'édifice auquel chacun travaillera.

L'édifice! S'imagine-t-on encore qu'une œuvre quelconque puisse naître et se développer sans le secours d'un esprit qui l'anime et la dirige? Et que dire des destinées de tout un peuple? Croit-on qu'elles se réaliseront par le seul effet d'un harmonieux hasard? Partout il faut, pour triompher, une ligne de conduite tracée d'avance et des individus qui sachent où ils vont et qui donnent plein rendement. C'est ce que nous obtiendrons par l'enseignement professionnel placé à la base d'une réforme économique. Ces individus seront maîtres d'abord dans leur domaine propre, dans le rayon immédiat de leurs constants efforts. Ils accompliront, en connaissance de cause, la tâche que nous leur aurons demandée. Puis ils prêteront leur concours à la conduite des affaires publiques, faisant pénétrer, dans l'administration de notre fortune nationale, les princi-

pes qu'ils auront préconisés toute leur vie, qu'ils auront fait passer dans leurs œuvres.

L'avenir est à ce prix. Pour persévérer et survivre; pour prouver que nous sommes ceux que nous croyons être et manifester notre personnalité; pour garder notre langue, véhicule de notre histoire, expression immatérielle et totale de tout un peuple, qui constitue pour l'homme, où qu'il soit, un droit naturel et sacré; pour que vive en nous notre raison d'être et pour qu'elle éclate aux yeux de tous et s'impose comme une réalité nécessaire, intangible; pour qu'aux arguments de parole et aux arguments de plume nous ajoutions l'argument plus fort, vivant, incisif comme l'action, irréfutable comme la vie, évident comme le mouvement, l'argument-homme; pour que nous soyons, dans une civilisation qui en partie n'est pas la nôtre, des égaux que l'on respecte et chez qui l'on est forcé de reconnaître des qualités de race et l'intelligence victorieuse; — préparons-nous, dans le culte de la supériorité.

EDOUARD MONTPETIT

*L'ACTION FRANÇAISE publiera, en février,
un article de M. l'abbé Groulx sur l'action in-
tellectuelle.*

AU PUBLIC

Ce nous est un grand plaisir que de présenter au public canadien-français l'Action française.

Humble d'allure, mais au titre significatif, cette revue croit répondre à un des plus pressants besoins de l'heure.

L'action, en effet, si nous voulons que notre race survive, n'est-elle pas aussi nécessaire à l'époque actuelle qu'aux périodes les plus critiques de notre histoire? Nos droits, nos traditions, notre langue... qu'en restera-t-il dans dix ou vingt ans si pour les maintenir un groupe organisé n'est sans cesse sur la brèche? On les oublie au foyer, on les néglige dans la vie commerciale, on les bafoue dans la vie politique.

Eh bien! nous les rappellerons, nous les restaurerons, nous les défendrons. Et tel est, en trois mots, le rôle de notre revue. Elle sera l'organe de notre œuvre, la Ligue des Droits du français, dont l'influence bienfaisante se fait déjà sentir dans tant de milieux. Organe vigilant, allègre, énergique, et surtout traditionaliste.

C'est dire que ses pages sont ouvertes à tous les fervents de notre nationalité, à ceux qui ne veulent pas qu'elle périsse, qui ne le veulent pas non seulement en paroles, mais aussi en actes, et sont prêts par conséquent à apporter leur quote-part, si minime soit-elle, à l'œuvre de défense nationale.

Un document, un fait, un mot... tout ce qui peut servir la race sera donc le bienvenu. Qui n'est capable de nous donner cette contribution?

A ceux qui peuvent plus, nous demanderons davantage. Qu'ils ne refusent pas à l'Action française l'article ou l'enquête qu'ils sont en état de lui fournir.

En retour nous signalerons, avec un soin vigilant, le moindre geste fait en faveur de la cause: nous stimulerons et aiderons les initiatives patriotiques, nous indiquerons telle ou telle réforme à accomplir, nous fournirons à ceux qui veulent lutter les munitions de la victoire.

Si on a compris notre œuvre, nos listes d'abonnés vont se couvrir de noms. Chacun de nos lecteurs voudra nous en gagner deux ou trois autres, car ce sera deux ou trois nouveaux chevaliers qu'il aura conquis à la défense de nos droits, à l'Action française.

Et ainsi, sur la terre canadienne, absolument libres de tout autre groupement, national ou étranger, qu'il porte ou ne porte pas notre nom, nous poursuivrons la haute et noble et belle tâche que nous nous sommes imposée: travailler, par une action inlassable, à la survivance de notre race, c'est-à-dire au maintien de sa foi, de sa langue et de ses traditions.

Joseph GAUVREAU

UNE MAISON HISTORIQUE

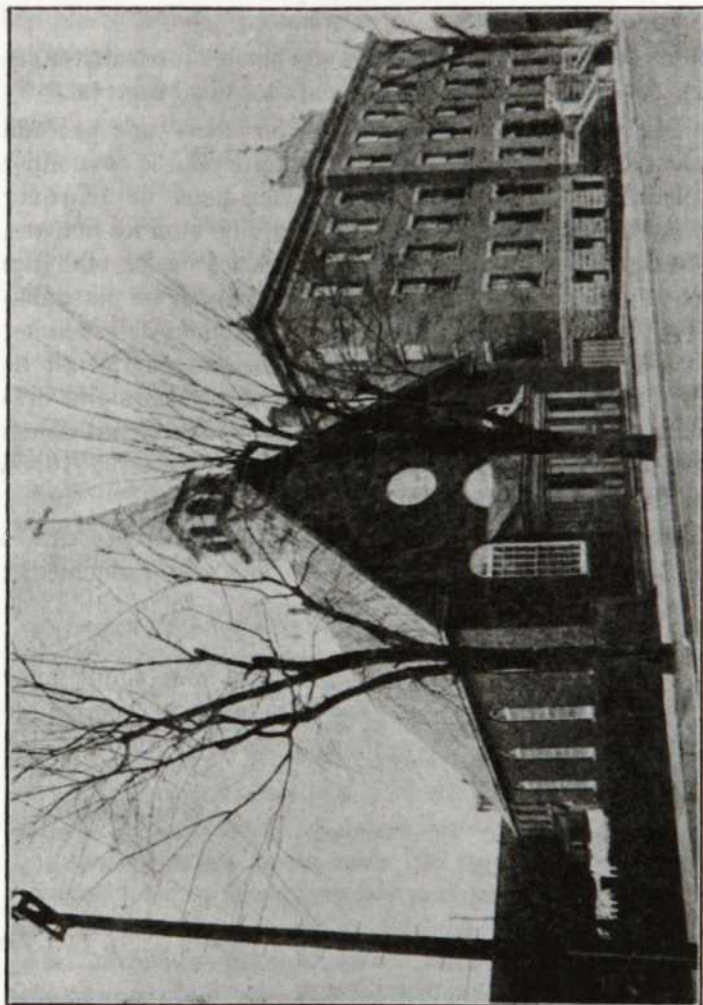
La commission scolaire catholique d'Ottawa, réintégrée dans ses droits par la décision du Conseil privé, a aujourd'hui pour quartiers-généraux, pour centre administratif, l'Ecole Guigues. Ceci ramène dans la pleine lumière de l'actualité cette maison fameuse et l'on ne sera pas surpris que l'*Action française* commence par la photographie ci-jointe la série de ses illustrations.

L'école Guigues est située en plein milieu populaire, rue Murray, entre Dalhousie et Cumberland, dans la paroisse Notre-Dame d'Ottawa. C'est, ainsi qu'on le peut voir, une maison de belle allure. Elle est fréquentée par plusieurs centaines de garçons et offre cette particularité rare de réunir dans son personnel enseignant trois types de professeurs: Frères des Ecoles chrétiennes, Sœurs Grises d'Ottawa, institutrices laïques. La direction générale est exercée par un Frère des Ecoles chrétiennes; aucun des professeurs n'habite l'école.

La chapelle qui apparait dans la photographie est aujourd'hui occupée par les congréganistes de la paroisse. C'est là que se réfugièrent, avant d'utiliser les magasins dont l'*Almanach de la Langue française* de 1916 a donné l'image, Mlles Desloges et leurs élèves, lors que les deux jeunes institutrices eurent reçu des tribunaux ontariens l'ordre de quitter l'Ecole Guigues. C'est là que se produisit, en présence des élèves qui n'avaient pas voulu quitter leurs maîtresses et des parents, la première grande manifestation

PARLONS MIEUX

DE LA VIE ET DU TRAVAIL



UNE MAISON HISTORIQUE: l'Ecole Guignes.

populaire et que furent offertes aux jeunes institutrices les fleurs de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal.

Le conflit scolaire paraît entrer dans une période d'apaisement et nous ne voulons rien faire pour le passionner inutilement. Aussi nous contenterons-nous de marquer que si l'agitation s'étendit à toute la ville et si les maîtres, les élèves (et leurs parents) de toutes les écoles bilingues eurent un mérite qui a été hautement loué par les personnages les plus dignes, et devant lequel il convient de s'incliner, c'est à l'École Guigues que se produisirent, par le fait de circonstances qu'il serait trop long de rappeler, les plus dramatiques incidents: la rentrée des jeunes institutrices ramenées par les mères de famille, le 3 janvier 1916, la prise d'assaut de l'école, le 7.

Plus tard seulement, quand l'histoire entière s'écrira et qu'il sera possible de marquer le lien des événements, on pourra mettre dans sa vraie lumière la lutte autour de l'École Guigues.

Pour aujourd'hui, l'*Action française* veut simplement offrir à ses lecteurs une photographie que commande l'actualité et l'image d'une maison déjà historique.

OMER HÉROUX

PARLONS MIEUX

Loin de nous plaindre de la difficulté du français nous devrions nous en féliciter, car cette difficulté même exige de nous un effort intellectuel dont les bienfaisants effets se font sentir dans tous les domaines. C'est pourquoi — pour parler net — l'étranger qui apprend le français en devient plus intelligent.

Or nous, qui avons pour idiome une langue que les étrangers les plus distingués se flattent de connaître, que ne devons-nous pas faire pour la posséder?

Ne dites pas: "C'est si difficile!..." On comprendra: "C'est trop difficile pour moi." Et au lieu de vous excuser, vous vous accuserez de paresse d'esprit ou d'atrophie intellectuelle. Que penseriez-vous, lecteur prompt à juger autrui, d'un étudiant qui aurait passé deux ans à l'Université et qui vous confierait: "Je m'en vais entrer dans la police, parce que, voyez-vous, le droit c'est si difficile!"... Eh bien, prenez garde qu'on ne pense de vous ce que vous penseriez de ce jeune étudiant.

Le français n'est pas aisé, c'est entendu; nier qu'elle est difficile, c'est ignorer notre langue. Du reste, d'une façon générale, il convient d'avoir de la méfiance à l'égard de celui qui trouve tout facile, qui n'hésite jamais, fût-il chirurgien, chauffeur ou cuisinier. Honneur à celui qui hésite, qui tâtonne, qui réfléchit, car on n'arrive à la sûreté, dans les arts et dans les métiers, qu'après avoir longtemps hésité, réfléchi.

Il y en a peu parmi nous qui parlent ou écrivent avec maîtrise; nous en sommes encore presque tous à la période de préparation. Si vous le voulez bien, chaque mois, dans l'Action française, nous hésiterons, nous réfléchirons ensemble; nous appellerons à notre aide les dictionnaires, le meilleur usage, les classiques, et nous franchirons ensemble les passages ardu conduisant à la perfection.

Léon LORRAIN

SUR LES CHEMINS DE FER

On se rappelle l'effort qu'il a fallu mener pour assurer l'adoption de la loi Lavergne. Plus tard, lorsque les idées de justice élémentaire auront fait leur chemin dans toutes les cervelles, cette lutte sera l'un des étonnements des curieux d'histoire. On se demandera comment une époque a pu exister où il fallait, pour permettre à la majorité des citoyens de comprendre les contrats qu'ils signaient avec les grands services d'utilité publique, faire édicter une loi spéciale.

Cela fut cependant. Cela n'est plus heureusement, mais l'on peut se demander s'il ne faudra pas recommencer une lutte pareille pour imposer à un certain nombre de fonctionnaires subalternes des compagnies de chemin de fer le respect de l'esprit de la loi Lavergne et du simple bon sens.

Les lecteurs de l'*Almanach de la Langue française* sont au courant des incidents du *Canadien Nord* et du *Grand Tronc*. Ils savent les difficultés qui sont allées jusqu'à l'appel à la police, auxquelles ont eu à faire face certains de nos compatriotes et les déclarations, très loyales et très nettes, qu'elles ont provoquées de la part des autorités supérieures des deux compagnies.

Car c'est le trait qui achève ces scènes caricaturales. Non seulement en plein milieu français, ou aux trois-quarts français, des fonctionnaires refusent de parler français à des clients français, mais ils font cela contre les intentions précises, nettement indiquées, de leurs chefs. Nous en avons la preuve écrite pour le *Grand Tronc* et le *Canadien*

Nord; nous l'aurons un jour ou l'autre pour le *Pacifique* et nous ne pouvons douter des sentiments des chefs de cette dernière compagnie. Tous les journaux ont reproduit les déclarations faites en Angleterre, en faveur de l'enseignement obligatoire du français et de l'anglais par lord Shaftnessy et chacun sait que le *Pacifique* a été le premier à déclarer qu'il se soumettrait à la loi Lavergne. Cette déclaration a même cassé les reins à l'opposition qu'on essayait alors d'organiser.

* * *

Le public connaît déjà, par certains quotidiens, l'incident de Rigaud où les élèves du collège Bourget, partant pour leurs vacances du Jour de l'An, ont refusé de donner leurs billets, à moins que le chef du train ne les leur demandât en français. Le fonctionnaire récalcitrant finit par mettre les élèves sous clé, par appeler la police, lui aussi, et ce n'est qu'à l'intervention d'un haut fonctionnaire canadien-français que l'incident dut de ne pas aller plus loin.

Presque à la même heure une aventure analogue se produisait sur la voie du Grand Tronc, entre Saint-Liboire et Saint-Hyacinthe. Nous en extrayons le récit, en supprimant, pour le moment, le nom du fonctionnaire incriminé, qui n'importe guère, à la plainte formulée auprès de la compagnie par M. L.-A. Lapalme, du numéro 92, avenue Bennett, Maisonneuve:

"Le 2 janvier courant, je prenais à Saint-Liboire, comté de Bagot, avec ma famille le train de la Compagnie du Grand Tronc venant de Richmond et devant arriver à Montréal à sept heures de soir . . .

"Le préposé aux billets vint nous réclamer nos billets en anglais. Par un souci de dignité que vous comprenez très bien, je le priai de faire cette demande en français.

M... me répondit: I haven't got to speak French, give me your ticket, à quoi je répondis que nous voulions du français. Le poing fermé sur son poinçon, M... fit alors mine de me frapper. Un monsieur qui habite Toronto depuis deux ans, M. Davignon Morel, intervint et dit au préposé aux billets qu'il nous fallait du français, que nous ne voulions pas être traités en inférieurs. M... répliqua: We are under the british flag, I haven't got to speak French. Je le priai alors de se retirer, lui disant qu'il n'aurait pas nos billets."

L'obstiné fonctionnaire ayant réclamé l'appui d'un policier de Saint-Hyacinthe (ce qui, entre parenthèses, a motivé une démarche de M. Lapalme auprès des autorités municipales de Saint-Hyacinthe, démarche dont nous ne connaissons pas encore la suite), M. Lapalme, qui était accompagné de sa femme et de ses enfants, s'inclina, mais décida de porter sa plainte aux oreilles des chefs de la compagnie. Il le fit par une lettre à M. Quinlan, agent régional du trafic-voyageurs, dont nous avons donné ci-dessus un extrait, en fournissant les noms et adresses de quatre témoins: MM. Davignon Morel, de Toronto, 329 rue Huron, C. A. Pinsonneault, de Saint-Hilaire, W. Begnoche, 962 Saint-André, Montréal, A. E. Lapalme, Drummondville, et en ajoutant:

"Je sais d'avance, Monsieur, quelle sera votre opinion sur un pareil incident. Le 16 juillet 1916, vous écriviez à M. J.-A. Bernier, du numéro 663, rue Saint-Hubert, Montréal (File JQ-3). "Votre droit de demander d'être servi en français "par nos employés est parfaitement légitime, et je vous assure "que nous faisons tous nos efforts pour éviter des plaintes "semblables à la vôtre, et j'ai tout lieu de croire qu'à la suite "de l'enquête que j'ai faite, vous n'aurez plus à subir cette "expérience, ni à Coaticook, ni ailleurs, sur notre réseau "dans cette province.

“Je vous remercie d'avoir bien voulu attirer notre attention sur ce fait, car cela nous fournit l'occasion de remédier à un état de choses que, malheureusement, nous rencontrons de temps à autre, mais que nous ne saurions tolérer.”

“Je suis donc assuré qu'après enquête faite, vous tiendrez à affirmer une fois de plus le principe posé dans votre lettre à M. Bernier et à prendre les sanctions nécessaires. Il n'est pas admissible qu'un citoyen usant d'un droit que vous vous êtes plu à admettre vous-même, puisse être l'objet d'insultes telles que celles qui m'ont été faites à Saint-Hyacinthe.”

La lettre de M. Lapalme était du 11 janvier. Dès le 13, M. Quinlan lui répondait :

“J'accuse réception de votre lettre du 11 courant.

“Je regrette vivement cette affaire, et vais procéder immédiatement à une enquête.

“Je vous donnerai des nouvelles le plus tôt possible.”

Nous tiendrons nos lecteurs au courant des suites de l'incident.

* * *

On voit immédiatement les conflits que peut susciter l'obstination de certains fonctionnaires.

Le plus sûr moyen d'y mettre fin, et de tarir une source d'ennuis possible, c'est d'en appeler tout de suite aux autorités supérieures. . .

Celles-ci se sont montrées jusqu'ici animées d'un excellent esprit. Mais encore faut-il qu'elles soient averties . .

JEAN BOURGAINVILLE

A TRAVERS LA VIE COURANTE

Inscription de boîte à lettres

L'ami que je rencontrai ce jour-là, extasié devant l'inscription française de ma boîte à lettres avait bien cru qu'il me prendrait en défaut. Il ne put en effet s'empêcher de s'exclamer: "C'est bien vrai que tu en as une! Mais où donc l'as-tu prise? Quand j'ai voulu faire changer celle qui, en lettres anglaises, décore(!) la porte de ma maison, mon proprio m'a répondu: On n'en trouve nulle part à Montréal en français!"

Nulle part: c'était trop dire. Car la mienne ne venait sûrement pas de... Toronto. Je l'avais achetée ici même, chez Larivière, rue Saint-Laurent.

Mais j'ai voulu voir tout de même ce que ce *nulle part* recouvrait de vérité. Les quincailliers qui vendaient de ces plaques étaient-ils vraiment si rares que pratiquement on pouvait dire qu'il n'y en avait *nulle part*?

Chez les quincailliers

Me voici donc au centre de la ville, en plein quartier canadien-français, rue Saint-Denis. Près de la rue Sainte-Catherine, un magnifique magasin de ferronnerie où doit se trouver sans doute l'article en question.

J'entre.—Vous avez des plaques pour boîte à lettres, monsieur? —Certainement.—En français? —Le commis me regarde, hoche la tête, fait la moue, puis vide, fébrilement mais en vain, son tiroir... Nous n'en avons plus!

Le propriétaire de mon ami aurait-il raison? Mais continuons. Rue Saint-Laurent. Un premier magasin qui semble, lui aussi, bien fourni et tenu par des Canadiens-Français. Quelle déveine: l'article, ici encore, est introuvable! Et de deux.

Un peu plus bas, près de la rue Craig, *Surveyer*. J'arrête. Même demande, même... mais non! Cette fois, je suis exaucé. Et j'ai le plaisir — oh! la jouissance délectable! — de lire enfin, incrustées dans le rude métal, les lettres du doux parler français! Avec *Larivière*, cela fait toujours deux. Deux contre deux. Les citoyens du centre de la ville sauront toujours bien où aller!

Mais les autres... ceux des lointains faubourgs? Mon Dieu! qui ne vient de temps en temps dans le centre de la ville? Les autres, d'ailleurs, sont-ils si mal partagés? J'aurais voulu continuer cette enquête. Les loisirs nécessaires m'ont fait défaut. Un jour cependant,

au hasard d'une course, j'ai découvert l'article recherché dans un magasin du nord de la ville, le magasin de ferronnerie *Royal*, 1129 Rachel est.

Cette liste est sans doute incomplète. A nos lecteurs d'y ajouter les noms qui manquent. Nous les publierons volontiers.

A l'hôtel des postes En attendant, et puisque nous parlons de lettres, me sera-t-il permis de signaler à l'administration des Postes une regrettable lacune constatée dans son Hôtel de la rue Saint-Jacques ?

Au dernier étage, département des douanes, afin d'éviter l'encombrement dans l'étroit couloir qui se trouve le long des comptoirs, on a apposé des affiches. A un bout: *Way in*, à l'autre: *Way out*. Et c'est tout. Résultat: on s'y heurte et s'y bouscule autant, sinon plus, qu'auparavant. Encore l'autre jour, un brave paysan dont l'ample personne remplissait, presque à elle seule, l'espace libre, tenta de sortir tout bonnement par où il était venu. De peine et de misère il passa derrière ses deux premiers voisins, citoyens à la taille plutôt svelte, mais quand il arriva au troisième — une citoyenne, cette fois, aux proportions plus vastes — dame! ce fut autre chose. Autant aurait valu faire passer un chameau par le trou d'une aiguille! Le têtue campagnard s'obstina quand même. N'avait-il pas le droit de s'en retourner? Il y eut des heurts et des gros mots, mais de passage point! Force fut à l'homme de rebrousser chemin. Il le fit maugréant et tempêtant. Tout ce bruit aurait pu être évité si, se souvenant des lois qui nous régissent, les autorités postales avaient placé, à côté des affiches anglaises, les simples mots: *Entrée, Sortie*.

Au parlement de Québec Cela relève du gouvernement fédéral, voici qui dépend du provincial. Il ne s'agit plus d'une inscription, mais d'une formule, d'un mot que nos parlementaires ont sans cesse à la bouche et que nous avons même surpris l'autre jour — ô horreur! — sur les lèvres augustes de notre premier ministre. On discutait en français un projet de loi. Comme on venait de finir la lecture d'une des clauses, une voix forte — voix de maître — retentit: *dropped*. Et les échos de répéter sur vingt sièges voisins: *dropped, dropped, dropped!* O mânes de Chapleau et de Mercier, voilez-vous, voilez-vous!

Humblement, aux représentants de la seule législature française du Canada, nous soumettons que ce mot pourrait bien être: *rejeté*...

PIERRE HOMIER

NOTRE ALMANACH

L'*Almanach de la Langue française* a valu à la Ligue des Droits du français les témoignages les plus flatteurs. Nous n'en citerons que deux, mais particulièrement topiques et qui, avec le sommaire de l'*Almanach*, en démontrent le caractère d'intérêt permanent.

La *Nouvelle-France* d'abord disait:

"C'est un bijou d'almanach, bien rédigé puisque toutes, ou à peu près, nos meilleures plumes canadiennes y ont collaboré; bien patriotique, puisque la note dominante c'est l'attachement à la langue maternelle, le devoir sacré d'en sauvegarder et d'en défendre les droits; bien instructif, car plusieurs des articles qu'on y a contribués ou insérés sont de véritables leçons de choses, en particulier l'ingénieuse représentation graphique de la force numérique des catholiques de langue française au Canada, dont l'évidence saute aux yeux, ce qui est mieux que de les crever même au figuré; — bien imprimé comme tout ce qui sort des ateliers du *Devoir*. — Nous souhaitons plein succès à ce vaillant messager de la parole française, dont la Ligue des Droits du français est l'inspiratrice intelligente et dévouée. De tous ses procédés pour consolider et accroître le salutaire mouvement qu'elle a entrepris, la publication de son Almanach ne sera pas le moins efficace."

Le *Parler français* ajoutait:

"Voilà un almanach qui est un almanach et qui cependant est un livre!

"Ceux qui tiennent au calendrier trouvent celui de 1917 dans les dernières pages de la brochure; et dans les 110 premières pages ils ont un beau petit livre, où nos meilleurs écrivains disent le mieux du monde les choses les plus intéressantes sur les sujets les plus variés. Le meilleur éloge serait de reproduire la table des matières; mais tous nos lecteurs la connaissent. A ceux qui, par hasard, ne se seraient pas encore procuré l'*Almanach de la Langue française*, nous conseillons fortement de le demander sans retard au libraire le plus proche."

La table des matières suffirait en effet à dire la variété et l'intérêt de l'*Almanach*. Nous citons: "De 10 000 à 25 000; Sur l'*Almanach de la Langue française* (ALBERT LOZEAU); Droits des parents en matière

d'éducation (Abbé PHILIPPE PERRIER); Le Saint-Laurent (ALBERT FERLAND); Philippe Beauparlant (PIERRE HOMIÈR); Aux Petits Ontariens (texte photographié); Green Valley, avec gravures (JOSEPH GAUVREAU); A méditer; Un vieux garçon dépareillé (Abbé LIONEL GROULX); Notre langue et notre littérature (Abbé CAMILLE ROY); Dans la forge du Boche (dessin); Au tableau d'honneur; La lutte du français au Manitoba (HECTOR HEROUX); Notre rôle (FADETTE); Notre titre historique (THOMAS CHAPAIS); La Fédération franco-américaine; Les Gardiennes (ALBERT LOZEAU); La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal (V.-E. BEAUPRE); L'égalité des races (dessin); Sommeil et Réveil (drame); Aux Petits Ontariens (texte imprimé); Conflit des races (N.-A. BELCOURT); Des textes qu'il faut connaître (Art. 133 de la Constitution canadienne; art. 23 de la loi du Manitoba; loi Lavergne; art. 10 du règlement Laurier-Greenway); Jouets français (LEON LORRAIN); Tables de multiplication (dessin); Pour l'action efficace (Déclarations du Grand-Tronc et du Canadien-Nord); Le bilinguisme postal (document américain); Les catholiques de langue française dans la Confédération canadienne — Représentation graphique de leur force numérique; Simple hommage (OMER HEROUX); L'année française (J.-C. MARTINEAU); Louis-Hippolyte La Fontaine (portrait); Statistiques canadiennes — La population du Québec (GEORGES PELLETIER); La langue française et le maintien de la Confédération (HENRI BOURASSA); La Ligue des Droits du français; Epilogue; Année et calendrier; *L'Action française*.

L'*Almanach*, on le voit, aura demain et les années prochaines un intérêt égal à celui qu'il offrait hier. Le calendrier ne constitue que l'un de ses attraits. C'est pourquoi il peut encore être offert comme prix et comme prime.

Plus de 20,000 exemplaires ont déjà été distribués. La Ligue tient à la disposition des curés, des commissaires d'écoles, de tous ceux qui veulent faire de la propagande française, les exemplaires qui lui restent, au prix de 15 sous l'exemplaire, \$1.50 la douzaine, \$10 le cent, \$75 le mille, frais de port en plus.

Adressez les commandes et faites les remises au Secrétariat de la Ligue des Droits du français, 98, Immeuble Dandurand, Montréal.

QUESTIONS ET RÉPONSES

LA FONTAINE ET LE FRANÇAIS

Un ami, relisant au bas du portrait de La Fontaine publié dans le dernier Almanach de la Langue française, la phrase fameuse: "... Quand même la connaissance de la langue anglaise me serait aussi familière que celle de la langue française, je n'en ferais pas moins mon premier discours dans la langue de mes compatriotes canadiens français, ne fût-ce que pour protester solennellement contre cette cruelle injustice de l'Acte d'Union qui tend à proscrire la langue maternelle d'une moitié de la population du Canada," nous écrivait: "Cela est fort beau, et je voudrais que tout le monde sût ces paroles par cœur, mais je serais curieux de connaître le cas que La Fontaine faisait de sa langue dans les relations ordinaires de la vie."

Nous avons transmis la question à M. Montarville Boucher de la Bruère, l'archiviste qui vient de revoir toute la correspondance de La Fontaine et qui a donné à la Revue Canadienne de si intéressants articles. M. Boucher de la Bruère a répondu:

L'examen des manuscrits de Louis-Hippolyte La Fontaine démontre qu'il a toujours eu, à un très haut degré, cette fierté patriotique: le respect de sa langue dans ses relations publiques aussi bien que privées.

Quelques précisions répondront amplement, croyons-nous, à la question posée par l'Action française.

* * *

Lors de l'insurrection de 1837 La Fontaine représentait le comté de Terrebonne à la législature du Bas-Canada. Au milieu de novembre lord Gosford décrétait l'arrestation *manu militari* des chefs canadiens, dont vingt-six étaient accusés du crime de haute trahison. La Fontaine, "appréciant tous les faits et toutes les circonstances", crut de son devoir d'intervenir auprès de Gosford pour l'engager à convoquer d'urgence la législature. Pour lui c'était le seul moyen efficace de maintenir la paix dans le pays, d'affaiblir l'indignation intense soulevée chez le

peuple par le décret d'arrestation de ses représentants. — Cette intervention, en date du 19 novembre, c'est-à-dire, antérieure à la fusillade inattendue de Saint-Denis (23 novembre), à celles de Saint-Charles (25 novembre) et de Saint-Eustache (14 décembre), prit la forme d'une lettre motivée à l'adresse du gouverneur. Elle est rédigée en langue française aussi bien que les autres documents écrits échangés entre LaFontaine et les autorités de l'époque sur le même sujet.¹

* * *

Ayant échoué dans son intervention auprès du gouverneur, La Fontaine tourna les yeux vers la métropole et prit la route de Londres. Il y arriva au milieu de janvier pour apprendre que lord Gosford avait été rappelé par dépêche et que la reine, afin de calmer les esprits et de ramener la confiance chez ses sujets d'outre-mer, avait décidé de nommer lord Durham gouverneur et commissaire-général avec des pouvoirs fort étendus. — Cela rendait la présence de La Fontaine à Londres d'une importance secondaire. Il en profita pour se rendre à Paris, et c'est de là qu'il se mit à renseigner lord Durham sur l'état du pays qu'il était chargé de pacifier et à corriger les fausses impressions que le nouveau gouverneur aurait pu recevoir des derniers événements. Comme La Fontaine ne pouvait songer à faire tout cela directement, il dut se servir d'intermédiaires bien en cour, entre autres de Sir Edward Ellice, seigneur de Beauharnois, qui connaissait le Canada pour y avoir séjourné quelques années auparavant, et de Joseph Hume, député aux Communes anglaises, très sympathiques l'un et l'autre à la cause des Canadiens-Français. Les lettres de La Fontaine à Ellice et à Hume, retrouvées plus tard dans les papiers de Durham, sont de rédaction française. Elles constituent un exposé concis et exact des causes immédiates de la tourmente de 1837, une explication lumineuse de la conduite de l'Assemblée Législative durant la grande crise politique, et une revendication énergique des droits de nos compatriotes à participer au gouvernement de leur propre pays.

* * *

Pendant son absence en Europe la nouvelle parvint à La Fontaine qu'un mandat d'arrestation avait été émis contre lui à Montréal. Il

¹Les lettres et mémoires de La Fontaine, mentionnés ici et ceux qui le seront par la suite, ont été publiés pour la première fois dans la *Revue Canadienne*, livraisons de janvier, février, avril, juin, novembre et décembre 1916.

décida de revenir sur le champ et n'attendit pas même d'être arrivé sur le sol canadien pour réclamer d'être arrêté pour le crime de haute trahison, s'il y avait lieu. Le 11 juin il écrivait de New-York à l'honorable Dominique Daly, le seul membre qu'il connût du nouvel exécutif, pour lui dire "que loin de fuir le cours ordinaire de la justice, il en réclamait, au contraire, et avec plaisir, l'application la plus étendue, quel qu'en puisse être le résultat", ajoutant (toujours en langue française): "Je ne répudie aucune de mes actions ou opinions politiques, soit en Parlement ou ailleurs." La Fontaine rentra à Montréal, et il ne fut pas inquiet.

* * *

Lord Durham était arrivé à Québec le 29 mai. Depuis sept mois des centaines de *patriotes* languissaient dans les prisons, privés du droit de voir leurs familles, leurs amis, de leur écrire, et même de communiquer avec leurs avocats, attendant patiemment que l'on décidât de leur sort. La Fontaine tenta de briser cette consigne sévère; il y réussit. Il avait déjà recommandé une amnistie générale qui fut accordée ultérieurement. Et ce n'est pas dans la langue de Shakespeare que La Fontaine communiqua avec Durham et ses nombreux secrétaires pour plaider victorieusement la cause de ses concitoyens malheureux.

* * *

Au commencement de novembre Sir John Colborne succédait à Durham (qui retournait à Londres), au moment même où Robert Nelson tentait un nouveau soulèvement dans le sud du district de Montréal. A la première nouvelle de cette tentative, les principaux citoyens de la ville de Montréal furent indistinctement arrêtés et logés en prison. On voulait terroriser ceux qui auraient pu sympathiser avec la nouvelle insurrection. La Fontaine était tout désigné pour être l'une des premières victimes des autorités ombrageuses d'alors. De fait, son nom apparaît en tête de la liste des personnes mentionnées dans le premier mandat d'incarcération lancé et exécuté le 4 novembre 1838. La Fontaine, voulant savoir pourquoi on l'a interné, écrit une première lettre au procureur général Ogden qui ne répond pas, puis, dans une seconde lettre, superbe de courage et de dignité, somme personnellement Colborne de lui dire comment il se fait que "sous son gouvernement si vanté, lui et la plupart de ses compagnons de geôle, ont été emprisonnés comme des animaux errants dans les rues, résultat de la *carte blanche* donnée au premier venu d'arrêter qui bon lui semblait."..... "La

force physique m'a traîné dans vos prisons, ajoute-t-il; mais que peut-elle, d'une manière durable, contre la force morale de l'innocence, en présence de ce tribunal qui fait tôt ou tard une égale justice et des gouverneurs et des gouvernés?" La réponse de Colborne à cet appel ému de l'innocent qui se sait injustement persécuté et fort de son droit, fut d'imposer à La Fontaine l'humiliante nécessité d'avoir à subir un interrogatoire de la part de quatre de ses confrères de langue anglaise au barreau de Montréal, commissaires choisis par le gouverneur pour examiner la nature des charges portées contre les détenus politiques. — Les lettres à Ogden et à Colborne, le précis de la conversation avec les délégués du gouverneur et la réponse de La Fontaine à leur prétention de vouloir l'interroger, tout cela est encore de rédaction française.

* * *

Moins de quatre ans plus tard, (le 13 septembre 1842), le prisonnier de Colborne était appelé à la tête de l'administration de l'Ontario et du Québec, c'est-à-dire, à la gouverne des Canadas-Unis. Ce jour-là, — jour anniversaire de la bataille des plaines d'Abraham — un Canadien-Français obtenait l'octroi définitif des libertés britanniques qui devaient s'étendre plus tard à toutes les autres colonies anglaises aujourd'hui dites autonomes, le pays saluait pour la première fois l'avènement d'un exécutif responsable au peuple, et enfin le gouverneur (sir Charles Bagot) se renfermait dans son rôle de vice-roi constitutionnel. — Ce même jour La Fontaine prenait la parole en Chambre et, comme il s'expliquait en français, un des députés du Haut-Canada le pria de s'exprimer en anglais, ce qui lui valut la fière réponse que l'on sait. Dans l'esprit de ses auteurs, *l'Union* impliquait nettement la suppression de la langue et de l'influence française dans le gouvernement du Canada. Mais La Fontaine, dans cette terre mouvementée, — où l'on aurait voulu faire germer un grain empoisonné —, sut jeter par son courage, sa ténacité et sa vaillance, une semence d'une fécondité bienfaisante. Bientôt Londres reconnaissait notre droit à parler la langue française dans le parlement de notre pays.

Le changement d'administration en 1842 nécessita plusieurs entrevues préliminaires entre La Fontaine et Bagot. Toutes les réponses de La Fontaine aux invitations du gouverneur sont rédigées en français, alors que les invitations elles-mêmes sont en anglais.

* * *

Il ne faudrait pas conclure de tout ceci que La Fontaine ne savait pas ou n'utilisait pas la langue anglaise dans sa correspondance. Nous

avons sous les yeux plusieurs de ses lettres à son collègue et collaborateur si justement estimé, Robert Baldwin. Elles prouvent que La Fontaine écrivait bien l'anglais, mais il ne se servait de cette langue que pour ceux qui ne comprenaient pas la langue française.

Rappelons, pour terminer, un fait moins bien connu et qui jette un jour intéressant sur les relations personnelles de La Fontaine et de Baldwin.

Baldwin, dans une de ses lettres à La Fontaine, lui posait cette question: "*Which is considered your best college in Lower-Canada? I must either send Wilcocks to France or try him for one winter at least in one of your colleges below. I must not expose him to the miserable embarrassment that I labour under myself from a want of French.*"

La réponse de La Fontaine, nous ne la connaissons pas, mais elle dut être suffisamment éloquente puisque, en 1844 et en 1845, Baldwin avait ses deux fils au lieu d'un seul au petit Séminaire de Québec, et ses deux filles au couvent des Dames Ursulines de la même ville.

MONTARVILLE BOUCHER DE LA BRUERE

TRIBUNE DE NOS LECTEURS

"CANADIEN-FRANÇAIS"

Un de nos amis, actuellement en Europe, nous écrit: "Le substantif *Canadien-français*, écrit avec un c majuscule, un trait d'union et un f minuscule, me sourit de moins en moins. Quelles raisons a-t-on donc fait valoir pour adopter cette orthographe? Quel exemple a-t-on trouvé pour s'y autoriser? Nulle part, je n'ai vu un précédent à cette façon d'écrire. S'il n'y avait pas de trait d'union, *français* étant adjectif s'écrirait bien sans majuscule, mais unis par un trait, les deux mots sont considérés comme substantifs. D'ailleurs quelles que soient les raisons des partisans de cette orthographe, eussent-ils la logique pour eux, tout cède devant l'usage. Or l'usage en France est d'écrire avec deux majuscules. Pas un Français, à ma connaissance, n'a encore écrit notre nom comme nous l'écrivons nous-mêmes, dans des ouvrages

publiés. Moi-même, je vous l'ai déjà dit, j'ai vu plusieurs fois mon orthographe corrigée par les éditeurs de revues ou de journaux français. Je ne vois pas quel avantage nous avons à maintenir une orthographe contre laquelle semble s'insurger le sens de la langue. Je suis persuadé que nous n'imposerons jamais aux Français ni l'orthographe ni la prononciation d'un seul mot et que nous avons grandement tort de nous y essayer."

NOTRE PARLER

Des Trois-Rivières, M. Le-D. Durand nous écrit: "Il arrive souvent que des personnes de langue anglaise nous disent que le français du Québec n'est pas le même que celui qui se parle en France, qu'il lui est inférieur, que c'est un patois. Quelques-unes corsent l'histoire en affirmant avoir rencontré tel ou tel "Français de France" qui déclarait n'avoir pu comprendre le français que parlent les gens du Québec.

"N'y aurait-il pas moyen, Monsieur le Directeur, de trouver, à la *Revue*, quelqu'un de bonne volonté, qui se chargerait de réunir en un seul article toutes les opinions émises sur le sujet, soit dans la presse ou ailleurs, par des personnages comme Labori, Bazin, Arnould et tant d'autres ?

"Ce serait une excellente façon de condenser en quelques pages ce qui peut mieux que toute autre chose convaincre les personnes de bonne foi et incapables de juger par elles-mêmes à cause de leur ignorance de la langue française: des témoignages de gens compétents."

LES TIMBRES BILINGUES

De Montréal, un ami de la première heure écrit: "Certaines gens paraissent croire, lorsque nous réclamons des timbres bilingues, que nous demandons une chose inouïe. Ne se trouvera-t-il pas, parmi les futurs lecteurs de la revue, quelque timbrophile qui trouvera le temps et voudra se donner le plaisir de mettre les choses au point ?"

JOURNAUX, REVUES ET LIVRES

LES ECOLES BILINGUES DE L'ONTARIO

Le *Month* du mois de décembre dernier contient, dans ses "*Miscellanea*" un exposé du conflit scolaire ontarien. L'auteur insiste sur sa parfaite connaissance de la situation. Il la doit non seulement à une étude attentive des débats parlementaires, mais surtout au long séjour qu'il a fait en Canada.

Voici ses conclusions: "La campagne contre l'emploi de la langue française, dans les écoles publiques et catholiques de l'Ontario, est essentiellement et sans conteste une campagne contre l'éducation catholique et tout le système scolaire confessionnel. Si les Français de l'Ontario étaient protestants, le droit de parler leur langue ne leur serait pas plus contesté qu'il ne l'est aux Gallois dans le pays de Galles."

Puis élevant le ton, l'auteur rappelle la parole de Lloyd-George: "On ne gagne pas un peuple en foulant aux pieds ses traditions les plus chères", et l'appliquant à son sujet: "Voilà, écrit-il, un gouvernement impérial qui se proclame le défenseur des droits des petites nationalités opprimées, et il vient refuser à l'une de ses propres provinces, à tout un groupe de ses propres sujets, les droits et privilèges que ceux-ci accordent, librement, généreusement et sans réserve, à la minorité là où, comme dans le Québec, ils sont la majorité. En vérité, il doit y avoir une meilleure méthode d'encourager la loyauté, l'enthousiasme et le recrutement."

Ce nous est un plaisir de signaler à nos lecteurs ces paroles énergiques et généreuses de la grande revue des jésuites anglais.

LES ARTICLES DE M. MOORE

M. W.-H. Moore, secrétaire général de la compagnie de chemin de fer *Canadian Northern*, publie depuis quelques semaines, dans le *Canadian Courier*, une série d'articles traitant de la question bilingue et qui s'annoncent comme fort remarquables.

Nous aurons l'occasion d'y revenir, mais nous tenons tout de suite à en féliciter l'auteur.

PETITES NOTES

Au seuil de cette revue, nous voulons saluer un bon soldat de notre langue, l'un de ces soldats modestes qui méritent qu'on les tire de l'ombre pour les proposer en exemple.

M. Uldéric Lecavalier est mort, il y a quelques semaines, à Saint-Henri de Montréal. Nous aurions voulu lui consacrer, dans ce premier numéro de l'*Action française*, une notice que nous sommes obligés de remettre à une autre livraison, mais nous voulons tout de suite incliner devant sa mémoire notre respect et notre gratitude.

* * *

Le gouvernement canadien vient de se rendre aux justes demandes des Acadiens et de leur donner un second représentant au Sénat: M. le docteur Bourque.

Comme il lui reste trois vacances à remplir dans l'Ontario, nous espérons qu'il voudra bien faire preuve, à l'endroit des Franco-Ontariens, d'un pareil esprit de justice.

* * *

La *Ligue des Droits du français* a reçu, pour ses débuts, la généreuse et fraternelle hospitalité de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal. Elle bénéficie aujourd'hui de la magnifique générosité de M. U.-H. Dandurand, qui lui a gracieusement offert l'hospitalité dans son bel immeuble de la rue Sainte-Catherine.

A ses bienfaiteurs d'hier et d'aujourd'hui, elle tient à dire ici toute sa gratitude.

* * *

Le tableau d'honneur de l'*Almanach de la Langue française* ne contenait point le nom de la paroisse de Saint-Justin, au comté de Maskinongé, l'une de celles qui se sont le plus ingénieusement et le plus fraternellement employées à secourir nos frères de l'Ontario.

A réparer aussi l'omission dont a été victime la paroisse de Saint-Alexandre de Kamouraska, dont la commission scolaire (séance du 19 mars 1916) a souscrit cinquante piastres pour la défense des écoles bilingues de l'Ontario.

D'autres erreurs ont pu se produire. Nous serons heureux, ainsi que nous l'avons déjà dit dans l'*Almanach*, de les réparer dans la revue.

PARTIE DOCUMENTAIRE

MGR SINNOTT ET LES CANADIENS-FRANÇAIS

Mgr Sinnott, premier archevêque de Winnipeg, a été intronisé le 24 décembre 1916. Les Canadiens-Français lui ont présenté, par l'organe de M. Jules Collon, l'adresse suivante:

"MONSEIGNEUR,

"Au nom des Canadiens-Français de la ville de Winnipeg, j'ai le très grand honneur de présenter à Votre Grandeur tous leurs hommages avec leurs meilleurs souhaits de bienvenue.

"Votre réputation de délicatesse, de droiture et de justice nous est parvenue aussitôt après votre nomination, — par Notre Très Saint Père le Pape, à la haute dignité d'Archevêque du nouveau diocèse de Winnipeg, — comme messagère de concorde et d'espérance pour notre avenir.

"Votre troupeau canadien-français, ferme dans sa foi comme dans toutes ses traditions ancestrales, est convaincu que, sous la sage et bienveillante direction de Votre Grandeur, il poursuivra avec l'aide de Dieu l'accomplissement de sa mission de foi, car celui qui soutient le faible selon la justice est bien sûr de soutenir la justice.

"C'est ainsi qu'un Pasteur tel que Votre Grandeur étant avec lui en communication plus directe de cœur formera une véritable association d'âmes qui produira des fruits de douceur pour Votre Grandeur et de bonheur pour vos enfants, de prospérité morale pour tous et l'espérance de fruits de vie éternelle.

"C'est dans l'esprit de ce divin idéal, Monseigneur, que je vous prie de croire à l'entier dévouement et au profond respect de tous les Canadiens-Français de votre ville archiépiscopale."

Après son premier discours anglais — Mgr Sinnott avait reçu deux adresses, l'une anglaise, l'autre française — le nouvel archevêque a prononcé, en français, les paroles suivantes que nous extrayons, comme l'adresse elle-même, des *Cloches de Saint-Boniface*, livraison du 1er janvier 1917:

"Et maintenant, mes très chers frères, catholiques de langue française, permettez-moi de vous adresser quelques mots en votre belle langue. Je suis bien touché de votre démarche et je vous remercie d'une manière spéciale de l'acte d'hommage filial que vous venez d'accomplir envers votre nouvel archevêque.

“Treize années durant, en qualité de secrétaire de Monseigneur le Délégué Apostolique, j'ai entretenu des relations intimes avec l'épiscopat, le clergé et les fidèles de langue française de ce pays. Ce contact si fréquent et si intime demeurera l'une des plus heureuses et des plus utiles expériences de ma vie. J'ai eu ainsi bien des occasions de connaître et d'apprécier leur attachement à l'Eglise, leur dévouement au Saint-Siège, leur zèle pour la propagation de l'Evangile, — en un mot leur fidélité dans l'accomplissement de leurs devoirs de ministres et de fils dévoués de l'Eglise.

“Il m'est bien agréable de saisir cette première occasion pour vous dire, à vous, catholiques de langue française, désormais mes fils dans le Seigneur, toute l'affection que je vous porte. Je crois pouvoir vous promettre tout l'intérêt et toute la sympathie d'un père, partageant, dans la mesure de mon pouvoir, vos épreuves et vos espérances.

“Je vous remercie du fond du cœur des sentiments exprimés dans votre adresse. Je prie Dieu de vous bénir et de vous accorder, surtout pendant les fêtes que nous allons célébrer en ces jours, à vous et à vos familles, l'abondance des faveurs célestes.”

LE CASKET ET LE ROLE CATHOLIQUE DES CANADIENS-FRANÇAIS

Le *Casket* a publié, le 7 décembre 1916, sur le rôle catholique des Canadiens-Français, un article important, que nous reproduisons ici à la demande expresse de plusieurs amis de notre œuvre :

We are glad to see in "The Catholic World" for December, a fine article on the establishment of the Faith in Canada, suggested by the recent tercentenary celebration at Quebec of that glorious event. The article is from the pen of Anna T. Sadlier; and it is particularly gratifying that such tribute should be paid by an Irish writer; for, unfortunately, friction has been all too common between Irish and French in Canada. But all tributes to the French race must necessarily be inadequate and incomplete. The whole of what they have done for the Faith has never been, and never will be told. No man can write the whole of the wonderful story, because no one knows it all. There is no land where Christianity has had to break new ground in which the French priests have not led the way or been well up with the leaders. Ninety times out of hundred, they have been themselves the leaders. We cannot tell what it is in the Frenchman that has

made him so ready to be pioneer in unknown, difficult, painful and dangerous wilds. But Africa, Asia, the isles of the Pacific, America, North and South, have the same story to tell: the French, the French, always the French. Always in the first line of trenches in the warfare with paganism and darkness. They have always seemed to have a particular love for the posts of hardships and danger. Pessimists sometimes say that France will never be as Catholic as she used to be. We think differently. Even at this day, she is doing as much missionary work in money, and in men, as all the rest of the Catholic world; perhaps more. The tree cannot be rotten at the heart which brings forth such fruit. As for the French in Canada, it makes a man shiver to think of what the position of Catholicism in this country would be without them. If those 60,000 Frenchmen had not been left on the banks of the St. Lawrence when France surrendered Canada to England, we wonder how many rights would have been reserved for Catholics when the Provinces agreed to go into Confederation. That solid block of Frenchmen is the greatest human safeguard the Church has in Canada. Some people think there will never be any more persecutions of the Church. Some people were sure there would never again be a great war. But we have the makings of a promising lot of freethinkers and devotees of "modern progress" in Canada, as is the case everywhere else where non-Catholic Christianity has lost its grip on the people. And at the very moment when this losing of the grip is becoming very noticeable, the two-party political system is showing signs of breaking up under the influence of ridicule of its own making. There are, every year, more and more men who see no difference between one party and another except that one is out and the other is in. By the signs of the times, the two-party system will come to an end before the end of the present century. And then, what? Then, we dare say, parliament of groups, representing special interests: corporation groups, labor groups, agricultural groups and manufacturing groups; radical socialist. Most other countries have them. Shall we fare better? and then what? Then a multitude of propositions which call for the voice of sound Christian teaching; and then, of course, the Church must speak. And then, the war-cry is already made and in use across the sea these many years: "The Church in Politics." Will it come? We pray God to forbid it; but He may permit it. He has permitted it in other countries. How can we know that we shall escape? Human eyes, gifted with no prophetic vision, naturally look to the human assets at hand. That solid block of Frenchmen in Quebec is such an asset. If such days shall come, it is not the Catholic handfuls in the English-speaking provinces that will suffice to hold freedom for the Church.

La prochaine révolution antidémocratique

.....

Pierre Vadeboncœur

Il faut bien constater que le monde actuel ne se trouve plus d'emblée sous l'autorité prédominante de vastes pouvoirs étatiques, mais plutôt, déjà, sous le gouvernement effectif de puissances privées qui ne répondent qu'à elles-mêmes, souveraines de rien par le droit mais souveraines de tout par le fait.

Ce sont évidemment les capitalistes, gens d'affaires, financiers, grands industriels, spéculateurs, et les foules d'acolytes à leur service.

Il est étrange de voir qu'à travers les mailles des États, cette classe exerce de plus en plus, de par le monde, des pouvoirs d'État, et davantage : le pouvoir sur les États et, plus encore, celui de l'ensemble des États ainsi contrôlés sur le monde. Elle a, exemple criant, sa propre politique étrangère, qui détermine beaucoup celle des gouvernements.

Ce qui est en effet singulier, c'est que des particuliers dirigent maintenant bien davantage l'univers que les États ne le font eux-mêmes. Des sujets, non le souverain, sont de loin les principaux acteurs du gouvernement du monde.

Les gouvernements suivent docilement parce que, en premier lieu, la richesse, la force de chantage, les médias, la puissance sont en d'autres mains que les leurs.

Ce phénomène nouveau n'est pas nouveau mais il est nouveau, dans un état du monde qui l'est aussi. Industriels, financiers, spéculateurs aspirent à un ordre futur où il n'y aurait plus, à l'intérieur, au-dessus d'eux, d'autorité politique réelle, ni, au-dessous, de peuple organisé et encore mal soumis. À l'extérieur, ils n'auront plus, espèrent-ils aussi, leur faisant face, ni puissances nationales étrangères faisant contre eux des obstacles politiques naturels ou des blocs indépendants de résistance, ni systèmes ou doctrines politiques hostiles où que ce soit.

Ils approchent lentement du pouvoir relatif absolu : relatif parce que privé et particulier ; absolu parce que nanti de la toute-puissance matérielle et, par voie de conséquence, de toute autorité efficace. En partie, ils y sont déjà.

Ils approchent d'un pouvoir sans titre mais enfin total. Une nouveauté, un nouvel idéal : la parfaite, la complète usurpation.

Le non-politique, c'est-à-dire l'économique, vise à exercer sans intermédiaire, ni frein, ni mandat politique le pouvoir politique réel, quoique sous une apparence de tutelle des gouvernements. Dans une grande mesure, il l'exerce déjà et même, dans les coulisses, c'est lui qui décide de la guerre.

Plus que jamais le domaine public et international devient le domaine propre du privé, et ce qui aujourd'hui fait marcher le monde et les États, ce ne sont plus le monde, ni les États, ni même les armées, mais les grandes affaires.

Le privé applique sa loi sur une immense partie du globe comme s'il était la loi elle-même, et il est par consé-

quent la loi réelle. Le monde est en train de changer d'assiette, et les pays démocratiques actuels, de régime politique.

Cet avatar est extraordinaire : que le privé ait pris à ce point le relais du public et crée maintenant son propre ordre public, plutôt que ce ne soient les États qui le fassent, plutôt que ce ne soient les empereurs, les rois, les républicains, à l'intérieur comme à l'extérieur.

La propriété privée, concept sacro-saint américain mais aussi occidental, c'est de plus en plus la propriété privée du monde entier.

Voici donc des nouveautés déjà bien commencées pour certaines, et pour d'autres déjà plus que simplement préfigurées. Le gouvernement universel par des individus. La mort de l'État, très différente de celle que Marx croyait annoncer. Et la mort *des* États comme foyers épars d'indépendance ou comme assises potentielles de révolution démocratique. Tels sont les objectifs inavoués de ceux dont les réseaux sont déjà un empire.

La puissance universelle étant partiellement mais réellement nantie dans des particuliers, ceux-ci forment une classe oligarchique internationale, d'ores et déjà pour une part le gouvernement du monde, gouvernement non politique mais pratiquant à la limite toute la politique.

Cette classe possède d'ailleurs en propre le nerf de la guerre, donc éventuellement le droit explicite tout aussi bien. Ce droit se trouve d'ailleurs en partie déjà constitué sous la forme de lois accordant le plus possible de libertés et de puissance à la ploutocratie, notamment par des accords entérinés par les gouvernements nationaux, depuis des chambres non politiques de délibération, par exemple l'Organisation mondiale du commerce, qui sont les parlements aussi officieux que réels d'un empire apolitique et cependant politique.

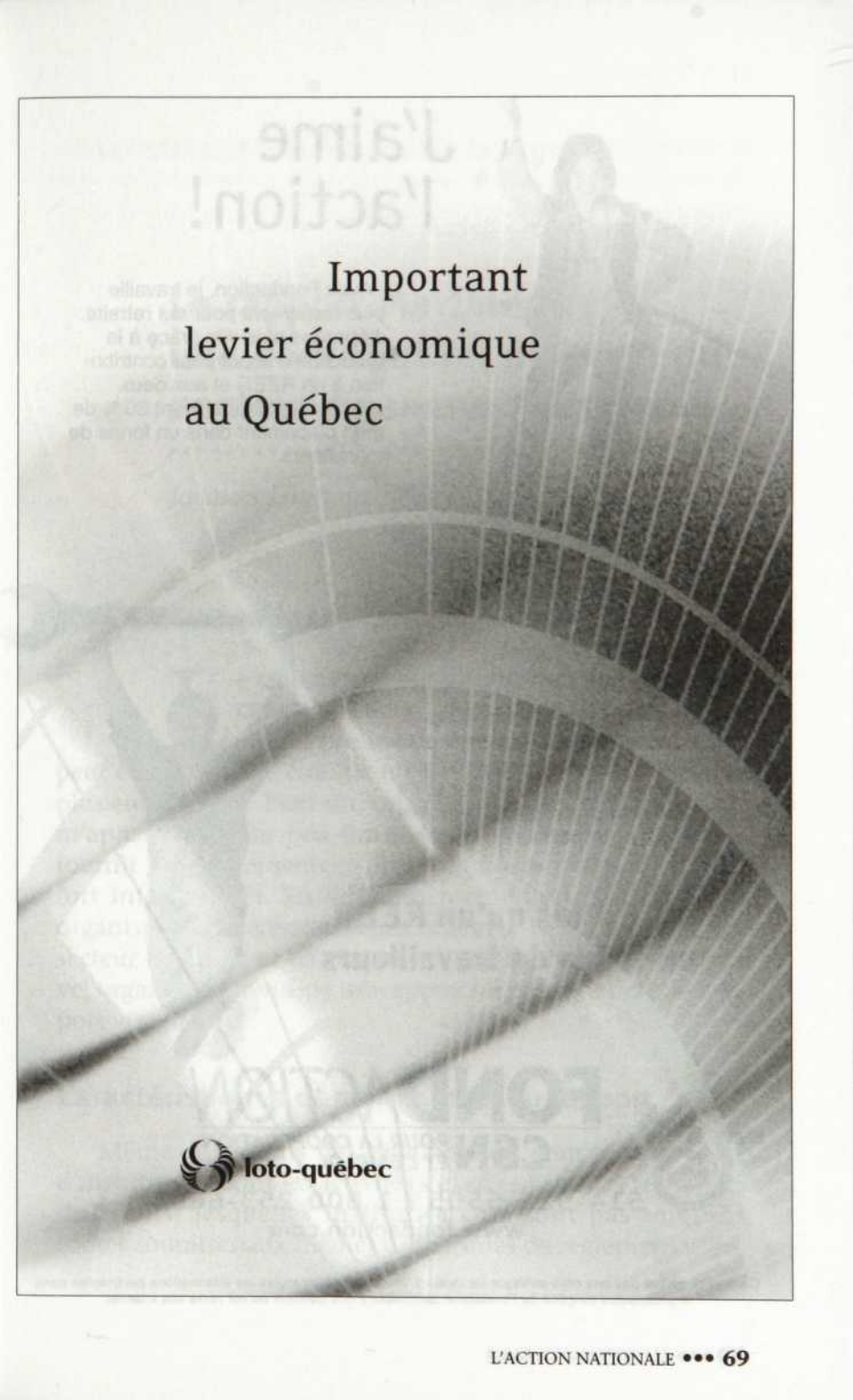
Nous assistons peut-être au renversement mondial de l'ordre démocratique et même des autres formes historiques du pouvoir public, et cela pour une raison très simple : c'est que la pyramide du pouvoir tend à n'être plus celle de l'État et de ses composantes soit démocratiques, soit aristocratiques, soit absolutistes, soit monarchiques. Elle tend à se situer hors de l'État, elle se situe maintenant en grande partie là, c'est-à-dire entre les mains d'une foule d'individus n'étant investis d'aucun pouvoir public.

Telle devient la structure du pouvoir réel, décentrée par rapport à l'État, soustraite à celui-ci, aliénée aux particuliers faisant des affaires.

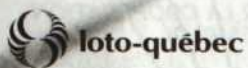
Ce phénomène paraît être celui d'une révolution extrêmement profonde, quoique silencieuse et s'en tenant à des thèmes faisant écran, par exemple libre entreprise et aussi démocratie, langage employé à contresens.

Il s'agit d'une révolution antidémocratique, non plus cependant faite au niveau de l'État comme le communisme ou le fascisme, mais indépendamment de l'État, sans déranger en apparence ce dernier, sans changement de vocabulaire, au contraire avec persistance du vocabulaire traditionnel, révolution tout entière confiée au privé mais telle que l'ordre public n'en aura jamais subi de pareille.

La démocratie s'abandonne parce que l'État le fait. Cela progresse dans une sorte de pourrissement bien spécial dont les institutions ne semblent pas s'apercevoir. ◊




Important
levier économique
au Québec



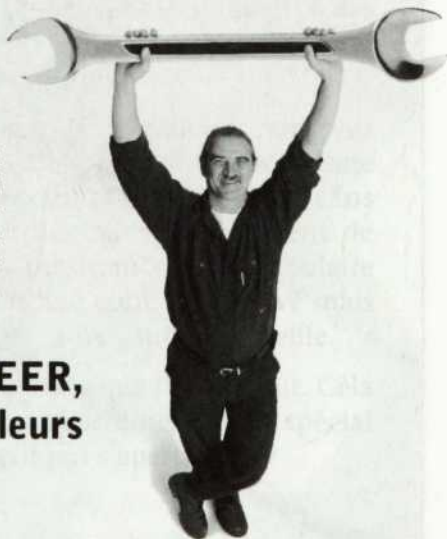
J'aime l'action!

Avec Fondation, je travaille plus facilement pour ma retraite. J'épargne plus vite grâce à la réduction d'impôt pour contribution à un REER et aux deux crédits d'impôt totalisant 30 % de mon placement dans un fonds de travailleurs.



Outillez-vous dès aujourd'hui avec Fondation pour demeurer actif demain! De plus, votre épargne-retraite permet de créer et de maintenir des milliers d'emplois partout au Québec.

**Plus qu'un REER,
un fonds de travailleurs**



FONDACTION
CSN POUR LA COOPÉRATION
ET L'EMPLOI

514-525-5505 / 1 800 253-6665

www.fondation.com

Ceci ne constitue pas une offre publique de valeurs. Vous obtiendrez toutes les informations pertinentes dans le prospectus simplifié de Fondation disponible à nos bureaux ou sur notre site Internet.

Le rapport Martineau : une contribution positive au secteur financier québécois

.....

Jacques Dumont

Le rapport sur l'encadrement du secteur financier au Québec, préparé par le groupe de travail présidé par maître Yvon Martineau, peut être considéré comme un très bon rapport et ce, sous plusieurs aspects. Bien sûr, certaines des recommandations m'apparaissent un peu timides, mais dans l'ensemble, il fournit au gouvernement du Québec des pistes de travail fort intéressantes. En effet, en regroupant dans un seul organisme les diverses tâches reliées à l'encadrement du secteur financier et en proposant que la structure du nouvel organisme privilégie une approche par fonction, le rapport vise juste.

Caractéristiques et points forts du rapport

Même si certains des membres du comité sont issus d'institutions dont les activités s'exercent sur des territoires différents, lesquelles institutions ne sont pas toujours toutes soumises aux mêmes organismes de réglementation,

le rapport est unanime. Cela, en soi, constitue une caractéristique remarquable.

Ce rapport se caractérise de plus par le fait que le diagnostic qu'il pose sur la situation actuelle est juste, notamment au sujet du « labyrinthe » auquel est confronté le consommateur et, également, à propos de la multitude d'organismes avec lesquels les institutions et intervenants doivent composer pour l'encadrement de leurs activités. Le décloisonnement et la convergence doivent aussi se faire sentir dans la dimension de surveillance et d'encadrement. C'est la principale recommandation du rapport.

Comme troisième caractéristique, la recommandation de créer un seul organisme d'encadrement dont la structure serait par fonction fournit également l'occasion de bien asseoir et consolider les compétences du Québec en matière de réglementation et surveillance du secteur financier. En effet, quelles que soient la nature et l'origine de l'institution qui offre ses produits et services au Québec, elle devra s'assujettir aux conditions d'exercice mises de l'avant par le Québec dans ses champs de compétence. De plus, la coordination des différentes politiques et pratiques québécoises avec celles des autres organisations canadiennes et internationales serait mieux servie par la mise en commun des efforts et des objectifs.

Quatrièmement, tout en favorisant la convergence par l'élimination des possibles contradictions réglementaires que peut occasionner la présence de plusieurs organismes, l'approche recommandée permettra de diminuer les coûts ou, tout au moins, de les contenir.

Enfin, comme autre contribution intéressante à l'amélioration de l'encadrement du secteur financier, la nomination de son P.D.G. par le gouvernement et l'absence d'un conseil d'administration où sont représentés différentes institutions ou organismes actifs dans le secteur financier, éliminent toute possibilité que des intérêts corporatistes

puissent avoir préséance sur le bien commun et l'intérêt des consommateurs et ce, même si le rapport prévoit la possibilité que l'agence puisse avoir recours à des organismes d'auto-réglementation (OAR) pour certaines des responsabilités qui lui sont dévolues. En effet, les OAR, s'il y en a, devront satisfaire aux exigences de l'Agence et non à celles des adhérents et assujettis.

Aspects du rapport à bonifier et clarifier

Si le rapport est clair et précis sur les aspects précédemment mentionnés, les conclusions sont un peu timorées sur deux aspects : l'indemnisation et le rôle ou présence des OAR.

Sur le premier aspect, soit l'indemnisation, le rapport ne fait qu'effleurer le sujet. Il établit l'importance de l'indemnisation et suggère de l'intégrer à l'organisme unique mais est toutefois réservé sur les modalités. Le rapport suggère que l'organisme puisse déléguer, à certaines conditions, des mandats d'indemnisation à des organismes existants, au lieu de préconiser le rapatriement au sein de l'organisme québécois de la totalité de l'indemnisation et sa prise en charge. Pourtant, l'indemnisation est très liée à la surveillance et aux stratégies d'intervention, notamment en cas de défaut de certaines institutions ou lors de situations de crise pouvant miner la confiance du marché.

La prise en charge de l'indemnisation va de pair avec la prise en charge de l'encadrement. En effet, les grandes organisations d'indemnisation font actuellement des exercices de surveillance et de prévention de façon à anticiper les situations où leur intervention serait requise. Au Canada, le seul cas important où il n'y a pas de double intervention de surveillance est au Québec pour les institutions de dépôts assujetties à la Régie de l'Assurance dépôts du Québec (RADQ) où, en vertu d'une entente, c'est l'Inspecteur général des institutions financières qui, tout

en s'acquittant de sa tâche, fait rapport à la RADQ des situations qui peuvent se développer. Il n'y a aucun double emploi et duplication. Il aurait été souhaitable, à mon avis, que le comité pousse un peu plus loin sa recommandation au lieu de suggérer la possibilité de reconnaissance à certaines conditions.

Le même type de commentaires s'applique aux recommandations du rapport à l'égard des OAR. En effet, le rapport, tout en remettant la responsabilité de la présence ou non d'OAR à l'Agence, laisse place à de nombreuses représentations que feront auprès des dirigeants de l'Agence, les diverses organisations actuelles qui exercent une certaine auto-réglementation de leurs membres et adhérents. Or, le partage des responsabilités entre les OAR et les organismes gouvernementaux semble être actuellement une des sources de confusion pour le consommateur et de lourdeur de fonctionnement dans certains cas et, particulièrement lorsque les intermédiaires sont multidisciplinaires ou que les compétences se chevauchent. C'est ce que l'on peut entendre de la part de divers participants (consommateurs ou autres) du secteur financier.

De plus, en recommandant que plusieurs des dispositions reliées à l'encadrement soient approuvées par le gouvernement, le rapport alourdit les mécanismes de gestion et d'application de l'encadrement et ne contribue certes pas à diminuer et simplifier, du moins sous cet aspect, la réglementation applicable dans ce secteur. Également, le recours aux lignes directrices, même s'il en est fait mention, semble une formule peu privilégiée par le groupe de travail. Pourtant, cela a fait ses preuves et permet de la souplesse tout en évitant le mur à mur.

Conclusion

Le rapport contient d'autres recommandations intéressantes, telles la création de comités consultatifs et le proces-

sus de nomination et de destitution du dirigeant, la constitution d'un bureau des examens et décisions, (instance d'appel des décisions). Toutefois, une des recommandations, soit la mise en place du Conseil de Régie d'entreprise, semble à première vue constituer un heureux compromis entre l'absence d'un conseil d'administration et un dirigeant investi de tous les pouvoirs. Elle mérite cependant un peu plus de réflexion car le rôle de conseiller du Ministre pourrait miner l'autorité et la confiance que tous doivent avoir envers cette Agence, y compris le Ministre. De la même façon, l'intervention de ce conseil auprès du Ministre pourrait interférer avec la nécessaire et totale indépendance de l'Agence dans ses décisions et agissements.

À part ces quelques réserves, l'implantation des recommandations générales du rapport permettrait au Québec de continuer à préserver ses compétences dans le secteur financier tout en assurant aux Québécois un encadrement adéquat pour un marché ordonné, fiable et qui servirait leurs intérêts. Ne reste plus au gouvernement qu'à agir. ♦

L'ÂME DE CE PAYS

*S'il est venu
le temps
de se donner
un pays,
il importe
de savoir
ce que nous
en ferons.*

L'Action nationale
a accompagné
le Québec
tout au long
de ce siècle.
Elle apporte
à nouveau
une pièce majeure
dans la patiente
construction de
notre projet collectif.



La CSN salue
cette initiative
qui contribue
à la qualité
de nos débats.

Le 25^e anniversaire de la loi 101

Pour une journée annuelle
de la langue française, le 26 août

.....

Jean-Marc Léger

Comme chacun sait... ou saura, la journée du 26 août 2002 marquera le 25^e anniversaire de l'adoption de la loi 101 ou Charte de la langue française par l'Assemblée nationale. Et comme chacun aussi – ou peu s'en faut – j'ignore ce que « les organismes de la Charte », ainsi qu'on les appelle curieusement, et ce que le Gouvernement lui-même envisagent de faire pour marquer un anniversaire aussi important, celui de l'un des actes fondateurs ou refondateurs du Québec français, celui d'une loi non seulement aussi nécessaire aujourd'hui mais plus encore que voici un quart de siècle.

On peut prévoir que l'Office de la langue et le Conseil de la langue française organiseront qui un ou des colloques et séminaires, ou publieront qui un essai de bilan de ce quart de siècle, qui un inventaire des articles et brochures sur la langue, pendant cette période. Et il va de soi que nous aurons droit au moins à une déclaration du Premier ministre et à une cérémonie officielle, au Parlement ou ailleurs, où on rendra hommage notamment à Camille Laurin, où on redira l'utilité et la nécessité de la Charte de la langue. Il

est hélas fort peu probable à ce stade qu'on aille au-delà et qu'en particulier le Gouvernement envisage le renforcement de la loi et l'extension de son champ d'application, certains de ses membres redoutant comme la peste ce qu'ils appellent la reprise du débat linguistique et préférant s'en tenir à résister aux assauts permanents contre la loi.

Dès lors, faute de prendre des mesures dont il redouterait les effets sur « la paix linguistique » et sur une société que l'on veut « inclusive » (à l'anglaise), le Gouvernement pourrait, me semble-t-il, envisager deux initiatives éminemment pacifiques, qui consacrerait le caractère fondamental de la Charte de la langue française et en souligneraient toutes les dimensions et les diverses implications ainsi que le symbolisme. La première consisterait à créer, enfin, un Ministère propre de la langue française, afin que l'application rigoureuse de la loi et la célébration de la langue ne soient plus confiées à un ministre chargé de plusieurs autres portefeuilles exigeants (culture et communications, par exemple) mais deviennent l'unique souci d'un ministère distinct, dont le titulaire serait un Ministre délégué auprès du Premier ministre, afin d'avoir auprès de ses collègues, auprès de la haute administration et des organismes dits « de la charte » l'autorité découlant de son rattachement direct au chef du Gouvernement. Il semble toutefois fort improbable que le Gouvernement retienne pareille suggestion, bien qu'il ait créé de multiples ministères, fort heureusement dans certains cas, jusque et y compris un ministère dit « de la Capitale nationale ».

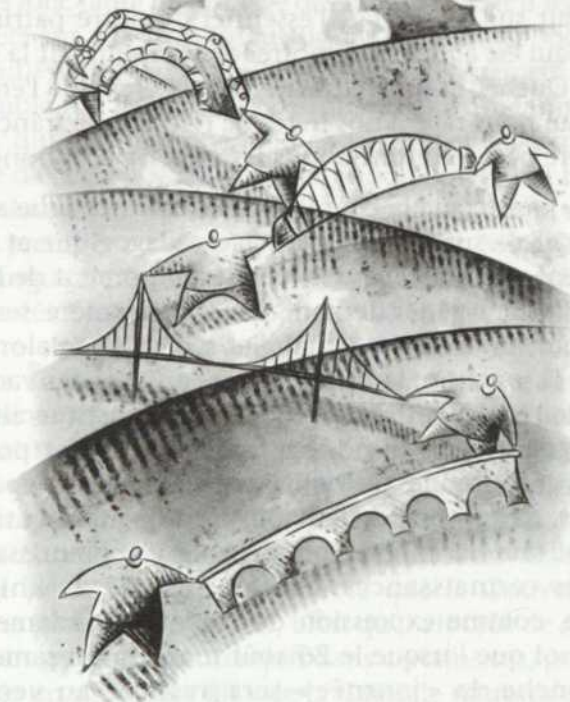
Il y aurait une autre mesure propre non seulement à souligner le 25^e anniversaire de cette loi de salut pour la langue mais à perpétuer dans l'opinion publique et notamment dans tout le secteur de l'enseignement, le souci et le respect de la langue, l'attachement à celle-ci. Ce serait de proclamer une « fête » ou une « Journée » de la langue française, journée qui serait célébrée le 26 août, chaque année. Voilà une mesure peu coûteuse, propre à faire l'unanimité au Parlement comme dans l'opinion, qui serait à la fois hautement symbolique et

éminemment utile, pour laquelle il devrait être aisé d'intéresser et de mobiliser un très large éventail d'institutions et d'organisations mais surtout les médias et le milieu scolaire au sens large. Il existe déjà, diront certains, force « journées » et « semaines » sur les thèmes les plus divers mais justement, celle-ci serait hors du commun et trancherait sur toutes les autres parce qu'elle serait, au premier chef, d'intérêt général et porterait sur ce qui fait l'essentiel de notre patrimoine culturel, qui est au cœur de notre identité, qui fait la singularité du Québec et justifie, seule, la recherche de l'émancipation, qui nous relie à nos frères de l'Amérique française, à notre mère patrie comme à tous les pays francophones.

Une « journée de la langue », le 26 août, chaque année, présenterait de surcroît un avantage pédagogique et culturel éminent. Comme elle se situerait au moment de la rentrée (qui a lieu généralement dans la dernière semaine d'août pour les niveaux primaire et secondaire), alors qu'il faut faire la jonction, la liaison entre l'univers des vacances et celui de l'école, le thème de la langue constituerait pour les enseignants une mine inépuisable (récits et poèmes, chansons et comptines de toutes sortes et de toutes époques) de propos, de travaux, de jeux où se conjuguent l'utilité et le symbolisme, la langue comme voie d'apprentissage de toutes les connaissances, comme résumé de l'histoire nationale, comme expression de l'identité fondamentale. (Il va de soi que lorsque le 26 août tombera un samedi ou un dimanche, la « journée » sera avancée au vendredi précédent ou reportée au lundi suivant.

Mesure simple, peu coûteuse, dont la portée pourrait être immense et les avantages incalculables pour peu qu'elle soit concrétisée avec élan, imagination, conviction, l'institution, à partir de 2002, d'une « fête » ou « Journée » de la langue française le 26 août de chaque année, dans tout le Québec, constituerait assurément la plus heureuse initiative propre à saluer, de façon populaire et durable, le 25^e anniversaire de la Charte québécoise de la langue française. ♦

La *passion* des **êtres**



1601, av. De Lorimier
Montréal (Québec) H2K 4M5
514.598.2122
877.598.2122

**Caisse d'économie
Desjardins des Travailleuses
et Travailleurs (Québec)**

155, boul. Charest Est, suite 500
Québec (Québec) G1K 3G6
418.647.1527
800.626.5166

Le français dans nos milieux de recherche : le sabordage est évitable !

.....
*Michel Moisan**

La première langue internationale de communication scientifique, notamment en physique, est certes l'anglais. Faut-il pour autant n'utiliser que l'anglais dans son propre groupe de recherche, parce que ce serait plus pratique – plus de langue intermédiaire avant la publication dans les revues scientifiques, pour les mémoires et thèses, les rapports internes – et parce que tout le monde (étudiants, chercheurs et professeurs) s'exprimerait mieux en anglais ? Cette pratique est maintenant relativement courante, par exemple aux Pays-Bas et en Suède, pays dont la langue propre n'a aucune envergure internationale. Une telle attitude ne peut être pleinement cohérente qu'à condition de ne plus enseigner sa langue maternelle à tous les niveaux et de considérer celle-ci comme un patois domestique (ce qui, par ailleurs, est presque la situation du français au Québec). Pour mettre en place une telle pratique, il faut, à l'évi-

.....
* Professeur, Université de Montréal, Département de physique. Paru dans *L'Autre Forum* en octobre 2001.

dence, qu'il y ait un accord au sein de la société, ce qui n'est pas le cas au Québec, pour l'instant, à la différence de nations marchandes comme les Pays-Bas.

Quelles solutions intermédiaires pouvons-nous prôner et pourquoi? Pour répondre à ces questions, nous examinerons le cas du Groupe de physique des plasmas dont je suis le responsable. Il s'agit d'une petite unité de recherche comprenant deux professeurs, de cinq à six étudiants en maîtrise et au doctorat, deux stagiaires post-doctoraux, de nombreux stagiaires de tous les niveaux (de trois à six mois), deux techniciens et des professeurs invités. Nous bénéficions de très nombreuses collaborations sur le campus et dans le monde. Notre budget de recherche annuel (subventions et contrats) est de l'ordre de 500 000 \$. Il s'agit donc d'une équipe bien reconnue internationalement et qui attire étudiants et chercheurs étrangers.

Accueil des étudiants et des chercheurs étrangers

La règle générale est que les étudiants et les chercheurs doivent maîtriser le français courant pour être acceptés dans notre Groupe. Ainsi, nous avons admis au cours des quinze dernières années des étudiants, des chercheurs et des professeurs non francophones venant de Chine, d'Algérie et du Maroc, de Roumanie, de la Suisse alémanique, du Brésil, du Portugal et d'Espagne. Nous attendons prochainement un chercheur japonais, qui a dû se mettre à l'étude préalable du français (avec réticence), car il souhaite vivement venir parfaire sa formation parmi nous. Cette règle du français ne s'applique pas à des visiteurs brièvement de passage, et il arrive donc que des conférences nous soient présentées en anglais. Il n'est, par ailleurs, pas interdit de parler anglais dans les labos, mais on fait usage du français quand la conversation réunit plus de deux personnes. À toute règle il y a une exception, celle

d'un professeur invité polonais, parmi nous depuis longtemps mais qui n'arrive pas à soutenir une conversation scientifique en français, bien qu'il le comprenne. En résumé, une ligne de conduite ferme mais pas intolérante, que notre renommée nous permet d'imposer.

Publications

La plupart de nos publications scientifiques sont rédigées en anglais, mais régulièrement nous faisons paraître des articles en français, notamment des textes de synthèse. Que ce soit en français ou en anglais, nous constatons souvent que les étudiants ont beaucoup de mal à formuler clairement leur pensée. Il faut donc les accompagner dans cette démarche.

Mémoires et thèses par articles

Depuis quelques années, la FES permet – encourage même – la présentation des mémoires de maîtrise et des thèses de doctorat par articles, ce qui, dans la très grande majorité des cas, signifie des articles en anglais précédés et suivis respectivement d'une introduction et d'une conclusion en français. Ce système comporte des avantages. D'une part, il y aura, à coup sûr, au moins un sinon deux articles qui sortiront du travail de recherche de l'étudiant. Le professeur et l'étudiant y gagnent ainsi des publications qui figureront dans leur CV. D'autre part, cette formule incite le professeur à s'occuper avec empressement de la rédaction du travail de l'étudiant, car il faut soumettre l'article bien avant la date prévue pour la remise du mémoire ou de la thèse. On peut dès lors penser que la soutenance aura lieu plus tôt qu'avec le système des thèses classiques : le Ministère et l'Université en sont heureux. Toutefois, cette pratique comporte aussi des inconvénients. Comme il faut faire vite et écrire correctement en anglais, c'est en général le professeur qui assure la part la plus

importante de la rédaction de l'article. L'affaire est connue – par exemple, l'École Polytechnique nous demande de certifier que l'étudiant est bel et bien celui qui a principalement rédigé le manuscrit... et l'on signe. Il y a bien sûr des exceptions, mais il en résulte que l'étudiant a moins d'effort à fournir pour mettre par écrit, de façon logique et claire, les tenants et aboutissants de son travail : son professeur s'en occupe, car il faut faire vite !

Je suis personnellement contre la thèse par articles (mais cela demeure le choix de l'étudiant), car l'effort de rédaction de l'étudiant, notamment sa capacité de synthèse, n'est pas pleinement sollicité par ce type de présentation. La formation ainsi manquante sera-t-elle jamais rattrapée par la suite ? L'idéal m'apparaît être encore la thèse classique totalement rédigée en français et la préparation simultanée ou légèrement postérieure des articles en anglais. Cela demande plus de temps, mais la formation est plus complète, sur les plans à la fois de la précision de l'expression et de sa correction linguistique.

Dans ce contexte, il faut aussi tenir compte du fait qu'un certain nombre de nos collègues francophones et non francophones n'ont pas une maîtrise suffisante du français pour pouvoir assister honorablement l'étudiant dans une thèse « tout en français ». La thèse par articles serait-elle alors un moindre mal ?

Relations linguistiques avec la France

Un certain nombre de collègues français se sentent démesurément grandis par le fait de pouvoir s'exprimer en anglais – leur perception de leur compétence linguistique est d'ailleurs souvent exagérée – et tentent de faire partager ce snobisme par les gens de leur laboratoire. Ainsi, on attendait de moi à l'Université de Limoges que je fasse la présentation de mes travaux en anglais. Comme l'a écrit le professeur Philippe Rouget (Institut international de trans-

fusion) à l'occasion d'une conférence internationale bilingue qu'il organisait, prévoyant que plusieurs de ses compatriotes utiliseraient leur « sabir technologique anglo-saxon » : « Il s'agit d'un snobisme de scientifiques sans imagination, sans hauteur, sans courage [...] que pratiquent aujourd'hui les moutons bêlants de la médecine et de la science. »

J'ajouterai que plusieurs Français m'écrivent en anglais (ils s'écrivent en anglais entre eux). La nouvelle s'est vite répandue (mais pas encore assez) que je passais derechef les documents reçus à la poubelle. Dans le même sens, notons que la seule revue française de physique, le *Journal de physique*, est devenue récemment *Europhysics* et qu'on ne peut plus y publier en français. Heureusement qu'il nous est encore possible de le faire dans les différents *Journals of Physics* (Institute of Physics) du Royaume-Uni ! Décrire cette attitude des Français comme un snobisme n'est pas assez fort !

Avantages de notre ligne de conduite

Il est tout à fait possible de faire fonctionner en français un laboratoire de recherche bénéficiant de collaborations internationales. Cet objectif scientifique étant acquis, il faut aussi examiner les avantages d'une telle politique pour la société dans laquelle nous vivons. Ceux-ci sont de plusieurs ordres.

D'abord, comme l'a déjà souligné Michel Bergeron, de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal, le rôle du professeur est d'apprendre à l'étudiant à mieux structurer sa pensée, et il ne faut pas négliger cette formation essentielle au profit de l'apprentissage d'une autre langue. Nous participons ainsi à la préservation d'une culture autre, d'un courant de pensée différent de celui des Anglo-Saxons. Notre réseau francophone, que nous comptons bientôt étendre par la création d'un laboratoire international sur les Technologies des plasmas, développe ses pro-

pres axes de compétence sans calquer ceux des Américains et de leurs affidés, faisant preuve de créativité – c'est le cas des plasmas d'onde de surface dont notre Groupe est le chef de file. Le savoir-faire des physiciens des plasmas francophones est bien reconnu dans les conférences internationales (qui se déroulent en anglais). Les étudiants étrangers qui ne maîtrisent pas le français pourraient par ailleurs se retrouver isolés dans notre groupe de recherche. J'affirmerais plutôt que l'atmosphère francophone très conviviale qui y règne incite ces étudiants étrangers à poursuivre leurs études au Québec et à s'y installer, le cas échéant. Cette socialisation francophone est certainement utile à la préservation de la communauté québécoise. Enfin, on ne fait pas de la « science » uniquement pour la « science » : notre accord sur le plan linguistique avec les attentes de la société qui nous nourrit est important et nous contribuons par nos pratiques à le maintenir.

Conclusion

Il est possible de mener à bien des travaux scientifiques et d'obtenir une reconnaissance internationale de ceux-ci tout en fonctionnant en grande partie dans un cadre francophone, à l'interne aussi bien qu'à l'externe. Cette reconnaissance est d'abord une affaire de compétence, mais, rappelons-le, tient aussi du fait que le français est la deuxième langue scientifique internationale. En préservant le français dans notre milieu de recherche, nous contribuons à parfaire la formation de nos étudiants québécois, souvent mal en point sur le plan langagier en raison des déficiences des écoles, de la famille et de l'environnement. Par la socialisation des étudiants étrangers que nous accueillons, nous participons aussi à l'accroissement des ressources intellectuelles et humaines du Québec. ◊

La revanche des petites nations

.....

Stéphane Paquin*

Dans un essai récent, Charles F. Doran, de l'Université John Hopkins, avançait la thèse selon laquelle la souveraineté du Québec allait coûter cher à toutes les parties en cause, allait être une menace pour la démocratie en plus de signifier l'échec du pluralisme politique dans le monde occidental¹. Dans une entrevue au *Soleil*, l'auteur affirme que : « Le mouvement souverainiste est très largement fondé sur des différences ethniques et linguistiques ». Pire encore, professe M. Doran : « Son succès porterait un coup aux tenants d'une démocratie qui transcendent les origines et les différences ». Doran, qui ne craint visiblement pas le ridicule,

.....

* Maître de conférences en relations internationales à l'Institut d'études politiques de Paris. Professeur invité à l'Université Northwestern de Chicago.

Cet article est tiré d'une conférence prononcée le 22 novembre 2001 pour *L'Action nationale*.

1. Charles F. Doran, *Why Canadian Unity Matters and Why Americans Care: Democratic Pluralism at Risk*, University of Toronto Press, Toronto, 2001. Voir l'article de Raymond Giroux « Volée de bois vert américaine pour les souverainistes. Un expert de la John Hopkins University juge que le projet péquiste est fondé sur des différences ethniques et linguistiques », in *Le Soleil*, mardi 13 novembre 2001, p. A 10.

avance également qu'un pays n'est pas viable économiquement sous les 25 millions d'habitants (on devrait immédiatement prévenir les Suisses, les Suédois, les Danois, les Norvégiens, les Finlandais...). L'auteur affirme finalement que le débat sur la souveraineté saigne l'économie du Québec et que Montréal est au bord de la catastrophe. La thèse de Charles F. Doran est tellement ridicule qu'elle ne mériterait pas d'être commentée outre mesure si ce n'était du fait qu'elle est largement répandue.

Il n'y a pas si longtemps et encore aujourd'hui, la communauté épistémologique ne donnait pas longtemps à vivre aux petites nations comme le Québec, l'Écosse et la Catalogne. Sous les forces de la modernisation et, aujourd'hui, de la mondialisation, on ne voyait pas comment de petits ensembles culturels arriveraient à se reproduire. Au pire, pensait-on, les petites nations allaient se dissoudre dans de plus vastes ensembles, au mieux, elles allaient se folkloriser inexorablement comme les Cajuns en Louisiane. L'histoire est cependant imprévisible et c'est le contraire qui s'est produit. Les petites nations reprennent l'avantage, elles prennent leur revanche sur l'Histoire. Loin d'être assimilée, leur culture s'exporte dans le monde, loin d'être sous-développés, leur société civile et leur pluralisme associatif sont très denses. Leur niveau de vie par habitant caracole au sommet. Leur population est très instruite et, en Catalogne et au Québec, souvent bilingue voire trilingue. Pour ne prendre que l'exemple du Québec, aujourd'hui certains auteurs nous assurent que 94 % des Québécois disent parler le français². La moitié de la population active est bilingue. À Montréal, ce chiffre grimpe à 64 %. De plus, 16 % de la population québécoise est polyglotte. Le renversement de tendance est surprenant. Au niveau de l'éducation, 40 % des 25 à 64 ans ont fait des études post-secondaires ce qui représente un des meilleurs taux des pays de

.....
2. Gérard Bouchard, *La nation québécoise au futur et au passé*, Montréal, vlb éditeur, 1999, p. 63.

l'OCDE. Si on ne parle que des enfants de la Révolution tranquille, le Québec se hisse au sommet.

Aujourd'hui, un Québec indépendant serait la quinzième puissance mondiale et est parmi les dix premières en ingénierie, en technologie de l'information, en multimédia, en biotechnologie et en hydroélectricité³. Le Québec est la sixième puissance en ce qui concerne l'aéronautique. Dans l'économie canadienne, le Québec représente 50 % des technologies de l'information, 50 % de la production spatiale, 45 % de l'industrie pharmaceutique, 40 % des entreprises en biotechnologie, 38 % des exportations canadiennes de haute technologie. En ce qui concerne les nouvelles technologies, le Québec compte 3 400 entreprises dont une centaine de multinationales. Il est un des chefs de file dans la téléphonie cellulaire, la transmission sans fil, la fibre optique et le multimédia. De plus, selon la revue américaine *Wired*, Montréal est du nombre des meilleures villes high-tech du monde. Québec inc. devient Québec.com.

Depuis 1988, les exportations du Québec à destination des États-Unis ont fait un bon de 163 % ce qui rend l'économie québécoise beaucoup moins intégrée dans l'économie canadienne. Les États-Unis, première puissance mondiale, sont le principal partenaire commercial du Québec. En 1996, le PNB du Québec était supérieur à celui du Danemark et de la Norvège et équivalait à celui de la Finlande et de la Nouvelle-Zélande réunis⁴. Selon Jean-François Lisée, ancien conseiller de Jacques Parizeau et de Lucien Bouchard, le « grand bond des exportations fait en sorte que le Québec livre aujourd'hui hors de ses frontières près de 60 % de ce qu'il produit, ce qui le place parmi les cinq économies industrielles les plus "mondialisées" qui soient⁵ ». Pas mal pour une nation qui était appelée à disparaître...

3. Jean-François Lisée, *Sortie de Secours*, Montréal, Boréal, 2000, p. 21.

4. Claude Bariteau, *Québec, 18 septembre 2001*, Montréal, Québec/Amérique, 1998, p. 50.

5. Lisée, *op.cit.*, p. 23.

Afin de répondre aux thèses des Charles F. Doran de ce monde, la facture de cet article est en deux parties. La première aborde la question de nationalisme ethnique et civique. La seconde partie porte sur les effets de la mondialisation sur les petites nations comme le Québec, l'Écosse et la Catalogne.

Existe-t-il des bons et des mauvais nationalismes ?

Les spécialistes du nationalisme font souvent une distinction entre deux types de nationalisme, l'ethnique et le civique. Ces deux distinctions sont centrales dans la compréhension du nationalisme et en particulier dans le débat sur la façon dont les États doivent gérer la question des minorités. Le nationalisme ethnique suppose que l'appartenance communautaire répond à des critères prédéterminés. Le mythe de l'ancêtre commun serait très fort dans ces communautés. L'appartenance ethnique est attribuée aux individus, ils ne peuvent la choisir. L'appartenance civique, quant à elle, serait le fait d'un choix de la part des individus. Le nationalisme civique se fonderait non pas sur l'ethnie mais sur des valeurs, des institutions et une mémoire historique communes. Le nationalisme civique est donc inclusif et tourné vers l'avenir alors que le nationalisme ethnique est exclusif et tourné vers le passé. Ces deux thèses sont indéfendables.

On cite souvent l'exemple de la France pour le nationalisme civique et de l'Allemagne pour le nationalisme ethnique. En effet, le territoire français était peuplé, avant l'apparition de la nation, d'une multitude de groupes ethniques qui, selon la légende, ont accepté volontairement de s'ériger en nation. Dans ce cas, tous ceux qui vivent sur le territoire peuvent devenir français, c'est la doctrine du droit du sol (*jus soli*). Dans le cas allemand, la culture allemande aurait été assez intégrée mais le territoire morcelé

en principautés et fiefs. L'ethnie allemande s'est donc constituée en nation, vers 1870, par ses prédispositions ethniques. Les Allemands ont longtemps défini (jusqu'en 1999) la citoyenneté en termes de descendance ce qui exclut donc les membres d'autres groupes ethniques (i.e. les Turcs) peu importe depuis combien de temps ils vivent sur le territoire. C'est la doctrine du droit du sang (*jus sanguis*).

Certains auteurs soutiennent, à tort, que seul le nationalisme civique est compatible avec la démocratie, la paix et plus généralement avec la philosophie libérale. Comme on s'en doute, ces concepts sont des abstractions, des idéaux types, qui servent de point de repère pour rendre intelligible la réalité plus complexe. Même si cette distinction était utile pour expliquer les différents processus d'apparition de la nation et pour guider les législateurs lorsqu'ils rédigent des politiques de citoyenneté, le défaut de ces idéaux types est qu'ils donnent l'impression que le nationalisme civique est bon et porteur de modernité alors que le nationalisme ethnique est dangereux. C'est pourtant le nationalisme « civique » américain qui a trop longtemps entretenu la ségrégation et le racisme...

Cette dichotomie, fautive et manichéenne, entre nationalismes ethnique et civique, n'est pas très opérationnelle car la réalité sociale est éminemment plus complexe que ne le laissent croire ces idéaux types. Les exceptions sont légions dans le domaine. En effet, le nationalisme dit ethnique prend souvent des formes bénignes comme dans les cas catalans, québécois et écossais et peut également être porteur de valeurs positives comme la défense des droits des minorités et de justice sociale. De plus, la plupart des mouvements nationalistes véhiculent des éléments des deux types de nationalismes ce qui fait que l'on ne sait pas trop où classer le nationalisme québécois, écossais ou catalan par exemple. Devrait-on les considérer comme des mouvements nationalistes ethniques ou comme des mouvements civiques au niveau régional ?

Les nationalismes dits ethniques sont censés être exclusifs, ils rejetteraient donc les nouveaux immigrants et les minorités. Rien n'est plus faux. L'objectif de nationalismes dit « ethniques » comme le Québec, l'Écosse et la Catalogne est d'assurer la pérennité ou la reproduction de leur nation. Au Québec le déclin démographique fait en sorte que la politique d'immigration du gouvernement est très offensive. L'immigration est présentée comme un impératif de survie de la nation. Les Québécois acceptent les immigrants en tant que membres de leur nation dans la mesure où ils s'engagent à apprendre la langue et l'histoire de leur société. En bref, on peut devenir membre d'une société comme le Québec même si l'on n'est pas d'origine québécoise ou de « souche ».

Les nationalismes « ethniques » seraient anti-libéraux car la force de la projection émotionnelle que procure une culture ethnique commune basée sur les liens de sang, sur la race ou sur l'idée d'ancêtre commun les pousserait à agir ainsi. Il n'existe aucune raison qui explique, a priori, pourquoi ces critères seraient une force plus mobilisatrice, plus puissante, que le nationalisme civique. Ce n'est pas le type de nationalisme qui pousse à la mobilisation mais la peur du déclin de la nation, qui peut avoir une cause interne ou externe. Les nationalistes se mobilisent lorsque le futur est incertain. Les nationalistes cherchent à répondre à un malheur et comme le dit Gil Delannoï : « plus les malheurs sont évidents, plus les présumés coupables sont coupables et donc plus l'appétit d'explication du monde et d'affirmation de soi contre le Mal trouve son aliment ».

Les théoriciens communautariens comme Charles Taylor et Will Kymlicka, malgré leurs différends, soutiennent que le nationalisme n'est pas l'opposé au libéralisme mais qu'il en est plutôt une condition. En effet, ils soutiennent que la liberté de l'individu ne peut être atteinte que si ces derniers sont membres d'une communauté culturelle vivante. Charles Taylor se questionne à savoir jusqu'où une société

démocratique et libérale comme le Canada doit traiter comme égaux ses membres. Taylor écrit : « La thèse est que notre identité est partiellement formée par la reconnaissance ou son absence, ou encore par la mauvaise perception qu'en ont les autres : une personne ou un groupe de personnes peuvent subir un dommage ou une déformation réelle si les gens ou la société qui les entourent leur renvoient une image limitée, avilissante ou méprisable d'eux-mêmes. La non-reconnaissance ou la reconnaissance inadéquate peuvent causer du tort et constituer une forme d'oppression, en emprisonnant certains dans une manière d'être fautive, déformée et réduite »⁶. Le fait de considérer tous les citoyens comme des individus égaux et en imposant les mêmes normes à tous est une forme de discrimination et d'homogénéisation. Il ne faut pas oublier que le droit est une construction culturelle, qu'il est donc porteur de valeurs qui ne sont pas universelles. Doit-on préserver le statu quo et favoriser la culture dominante ou bien accommoder dans les limites de la philosophie libérale, les autres groupes culturels ? Taylor suggère qu'il est possible de reconnaître la spécificité culturelle des groupes brimés tout en restant dans le cadre de la société libérale, c'est ce qu'il appelle la politique de la reconnaissance et c'est ce qui le pousse à être favorable aux politiques linguistiques et à la reconnaissance du Québec comme société distincte.

Contrairement à ce qu'affirment plusieurs auteurs, le nationalisme dit ethnique ne conduit pas nécessairement au conflit, à la guerre. Will Kymlicka soutient que la plupart des conflits dans le monde sont causés par le désir d'assimiler par la force les minorités nationales. Ces agressions sont justifiées par le fait que la nation majoritaire serait composée de plusieurs minorités ethniques. On pense généralement rendre service à ceux que l'on cherche à faire disparaître. En effet, on avance qu'une fois intégrées, ces

6. Charles Taylor, *Le multiculturalisme, différence et démocratie*, Champs Flammarion, Paris, 1994, pp. 41-42.

minorités vont avoir les mêmes droits individuels que les individus de la majorité nationale. On suppose qu'il est dans l'intérêt de ces petites nations de se faire absorber par la plus grande nation porteuse de valeurs civiques donc « universelles ». L'expansionnisme et l'impérialisme sont consistants avec la logique des nationalistes civiques. Aux États-Unis, le nationalisme civique a historiquement justifié la conquête, la colonisation, souvent par la force, des minorités nationales, c'est-à-dire les Amérindiens, les Chicanos, les Hawaïiens, les Porto-Ricains... C'est cette même conception du monde qui poussera Pierre Elliott Trudeau à proposer en 1969 ni plus ni moins que l'assimilation des autochtones. On présente l'assimilation comme une solution aux problèmes endémiques qui touchent les communautés autochtones.

Le nationalisme civique est souvent présenté comme étant un phénomène émergent. On remarque cependant, qu'après un certain temps, les leaders des nations dites civiques utilisent le langage de l'ancêtre commun, des pères fondateurs. Ils se réfèrent à leur passé et non plus seulement à leur futur. À ce stade la question qui se pose est : combien de temps une nation civique peut-elle être considérée comme telle ? En bref, la différence entre le nationalisme libéral et anti-libéral ne peut pas être expliquée par la distinction entre nationalisme civique et nationalisme ethnique.

Finalement, le nationalisme au sein des nations n'est pas homogène, il est fragmenté. L'espace national est, en effet, composé d'un très grand nombre d'acteurs qui ont développé tantôt un nationalisme dit « civique » et tantôt un nationalisme dit « ethnique ». La France de Jean Marie Le Pen, le Canada anglophone de Preston Manning et les États-Unis de Pat Buchanan comportent des éléments forts de nationalisme ethnique, alors que le Québec de Bernard Landry et la Catalogne de Jordi Pujol ont des éléments de nationalisme civique importants. Il existe au sein des nations plusieurs versions partisans de l'intérêt national.

Comme le dit Michael Keating, : « le fait de considérer comme ethniques tous les nationalismes minoritaires ne fait que traduire, répétons-le, les préjugés favorables à l'ordre établi pour lequel tout mouvement minoritaire est ethnocentriste, subversif et fomenteur de divisions. »⁷

Il ne faut pas être naïf, tous les types de nationalisme ont également des composantes culturelles. Pour devenir membre d'une nation civique, comme la société américaine ou canadienne anglophone, un immigrant va devoir porter allégeance à la constitution, mais va également devoir apprendre la langue d'usage, l'histoire du pays et certains codes culturels. Le but de ces politiques est d'intégrer les immigrants à la culture commune. Pour devenir Américain, Canadien tout comme pour devenir Québécois ou Catalan, il faut chercher en tant qu'immigrant à s'insérer minimalement dans la culture commune.

Ce qui distingue les nationalismes ce sont moins leurs traits ethniques ou civiques que la façon dont ils ont été imaginés et le discours que tiennent les acteurs collectifs qui mobilisent ces formes de mouvements sociaux. Tout cela est susceptible de changer très rapidement compte tenu de la diversité de la scène politique nationale. Il faut mettre en œuvre une sociologie de ces nationalismes en termes de trajectoire historique pour comprendre comment s'est construite la nation, quels sont les moyens des entrepreneurs identitaires et quels buts ils cherchent à accomplir.

La revanche des petites nations

Quels sont les effets de la mondialisation sur les petites nations comme le Québec, l'Écosse et la Catalogne? La mondialisation provoque un double mouvement: les

7. Michael Keating, *Les défis du nationalisme moderne, Québec, Catalogne, Ecosse*, Les Presses de l'Université de Montréal et les Presses interuniversitaires européennes, Montréal, Bruxelles, 1997, p. 23.

avantages d'être dans un État multinational diminuent substantiellement alors que les obstacles qui rendent difficile ou impossible l'indépendance s'estompent progressivement. De plus, les processus de décentralisation octroient de nouvelles ressources aux acteurs subnationaux afin qu'ils puissent prendre en charge de plus en plus de questions politiques. Tout cela implique donc que :

- 1) Le processus de construction européenne et de l'ALENA joue le jeu des nationalismes subnationaux comme le Québec, l'Écosse et la Catalogne. Le développement d'une vaste zone de libre-échange diminue les coûts de l'indépendance en donnant de nombreux débouchés pour les produits locaux, l'asphyxie économique est alors improbable. L'utilité d'être dans un cadre étatique multinational s'en trouve d'autant réduite. Le calcul des mouvements nationalistes subnationaux est que l'adhésion à l'ALENA pour le Québec et à l'Union européenne pour l'Écosse et la Catalogne vont considérablement diminuer les coûts de l'indépendance, si elle devient nécessaire. Les processus d'internationalisation ou de gouvernance globale diminuent les coûts reliés à l'indépendance. En effet, le développement d'accords internationaux ou de régimes concernant le commerce mondial (OMC), les questions de sécurité militaire (OTAN), les questions de l'énergie, des ressources, etc., rendent possible l'indépendance.
- 2) Alors que la souveraineté du gouvernement central décline, les sociétés démocratiques sont de plus en plus disloquées et fragmentées politiquement, culturellement et linguistiquement. Les partis politiques, autrefois dominants, perdent de leur crédibilité et de leur support. Il y a peu de correspondance entre les partis provinciaux et les partis qui œuvrent sur la scène nationale, sauf s'ils font le relais des partis autonomistes comme le Bloc québécois.
- 3) La mondialisation implique une augmentation des coûts et un déclin des revenus de l'État. La mondialisation

entraîne donc une diminution des dépenses sur l'État-providence. En conséquence, le volume de ressources que l'État central peut redistribuer pour assurer la cohésion interne diminue. L'autonomie des gouvernements québécois, écossais et catalan se trouve également augmentée du fait des problèmes financiers auxquels font face les gouvernements centraux et du déclin de leur capacité à contrôler les activités des régions au moyen des paiements de transfert. À mesure que diminuent ces paiements, le gouvernement doit, en théorie, amoindrir les conditions que s'y rattachent. Une conséquence importante de ces investissements publics était la solidification des liens nationaux grâce à la construction du concept de citoyen « universel ». La fin de cette époque implique que les citoyens, devenus individus, ont de moins en moins d'avantages matériels à faire partie d'un État central. Les gouvernements centraux, en abaissant leurs dépenses sociales, diminuent significativement les avantages de l'intégration. Au Canada cependant, le gouvernement fédéral a développé la stratégie de l'étranglement fiscal. Le gouvernement fédéral prélève aujourd'hui plus de points d'impôt que ne le justifient ses responsabilités constitutionnelles. Les provinces, pour leur part, ont des ressources de plus en plus limitées et des coûts d'intervention de plus en plus élevés dans la santé et l'éducation par exemple. La stratégie fédérale ne s'arrête pas là. Ottawa a resserré les critères d'admissibilité à l'assurance-emploi ce qui aura pour effet, lors de la prochaine récession, que la majorité des chômeurs devra s'adresser au Québec pour obtenir des subsides. Maintenant qu'Ottawa possède des surplus, il se sert de son pouvoir de dépenser pour imposer sa volonté dans les champs de compétence des provinces. En prime, les Québécois ont droit à une intense campagne de propagande fédérale qui, semble-t-il, porte ses fruits. Selon un sondage Léger et Léger réalisé auprès de 1016 personnes au Québec entre le 18 et le 22 octobre, en huit mois, le

pourcentage de personnes se considérant uniquement comme Québécois a chuté, passant de 23,9 % à 14,7 %. Cette stratégie fédérale peut cependant se retourner contre Ottawa. En effet, des militants péquistes avancent que si le Québec avait été indépendant en 1999, il aurait réalisé un surplus de 41 milliards !

- 4) Le développement des nouvelles technologies permet même aux petits ensembles sociaux d'avoir une riche activité culturelle par la baisse des coûts de production de la télévision et du cinéma, par exemple.
- 5) Lors de la guerre froide, les questions de sécurité militaire primaient sur toutes les autres en politique étrangère. Aujourd'hui que les problèmes de sécurité économique sont largement plus importants, l'intérêt national devient de plus en plus dur à définir, ce qui rend difficile le ralliement. De plus, les intérêts économiques sont plus souvent locaux ou régionaux ce qui rend délicates les actions du gouvernement central. Certains diront que les coûts de défense pour un petit État sont si prohibitifs qu'ils rendent impossible la constitution d'une armée québécoise, écossaise et catalane. En réalité, les faits démontrent que les petits pays dépensent moins en pourcentage du PIB que ne le font les grands pays. Les États-Unis ou la France dépensent plus en pourcentage du PIB que ne le font le Danemark et le Portugal⁸.
- 6) Les métropoles et les régions ont désormais plus de responsabilités et de plus gros budgets. Elles ont aujourd'hui développé des bureaucraties professionnelles compétentes qui seraient, selon toute vraisemblance, capables d'assumer des responsabilités de plus en plus grandes, comme celles d'un pays souverain par exemple.
- 7) Aujourd'hui, au lieu de travailler avec leur capitale nationale, les régions et les villes d'Europe tissent des

8. Michael Lind, « In Defense of Liberal Nationalism », in *Foreign Affairs*, vol. 73. N° 3, 1994, p. 93.

liens directement dans l'économie globale. Les mouvements nationalistes subnationaux en Europe ont l'impression d'être mieux souvent acceptés par Bruxelles que par leur gouvernement national. La plupart des leaders régionaux sont pro-européens, ils cherchent même à établir des liens directs avec le monde extérieur court-circuitant leur capitale nationale. Une plus grande intégration européenne va favoriser une plus grande participation des régions d'Europe et des mouvements subnationaux sur la scène politique internationale.

- 8) Les coûts de transition vers l'indépendance sont de moins en moins importants. Dans une étude importante publiée dans *The Quarterly Journal of Economics* de l'Université Harvard, Alberto Alesina et Enrico Spolaore ont démontré que plus un pays est intégré dans l'économie internationale, plus faibles sont les coûts pour un groupe ou une région de faire sécession⁹. Cette tendance semble être de mieux en mieux comprise par la population québécoise, écossaise et catalane. Le changement de perspective est très important. Rappelons que le Québec est la cinquième économie la plus mondialisée au monde.
- 9) Finalement, on sait aujourd'hui que les petits pays sont des entités plus fonctionnelles au niveau économique que l'État-nation¹⁰. Dans les périodes précédentes, les petits marchés n'étaient pas viables économiquement sans une participation dans un ensemble économique plus vaste. L'ouverture des marchés et la multiplication des traités de libre-échange assurent ou rassurent sur la viabilité économique des petits États. Il semble même aujourd'hui que ces petites entités réussissent mieux que les grosses car elles savent mieux s'adapter aux changements de climat économique¹¹.

9. Alberto Alesina et Enrico Spolaore, « On the Number and Size of Nations », in *The Quarterly Journal of Economics*, Volume CXII, Issue 4, november 1997, p. 1027.

10. Kenichi Ohmae, *De l'État-nation aux États-Régions*, Paris, Dunod, 1996.

Les effets de la mondialisation vont provoquer un changement de nature du nationalisme écossais. Le nationalisme québécois, écossais et catalan est aujourd'hui libre-échangiste et de projection. Ce nouveau nationalisme peut en dérouter plusieurs tant il ne correspond pas aux théories conventionnelles du nationalisme. En effet, la vaste majorité des spécialistes du nationalisme ont établi une relation étroite entre nationalisme et protectionnisme. Mais, depuis une vingtaine d'années, ces nationalismes se sont considérablement transformés sous les effets de la mondialisation. Plus encore, les nationalistes écossais ne constatent pas passivement la mondialisation, ils en sont les promoteurs en supportant le développement l'intégration européenne et la libéralisation des échanges.

La mondialisation va également favoriser le développement de stratégies internationales de la part du Québec, de l'Écosse et de la Catalogne. Au Québec, le gouvernement québécois va développer à partir des années 1960 une politique étrangère qui s'était fixé, entre autres, comme objectif d'aller chercher à l'international les ressources qui lui faisaient défaut. En France, on est allé chercher des ressources intellectuelles en France et aux États-Unis des ressources financières. Les projets hydroélectriques au Québec ont été financés par Wall Street ce qui a permis au gouvernement québécois de gagner en indépendance vis-à-vis des syndicats financiers de la rue St-Jacques à Montréal et du gouvernement fédéral. Les grands projets hydro-électriques ont également transformé la psychologie de la nation. Les porteurs d'eau devenaient des constructeurs de barrages qui impressionnent le monde entier.

.....
11. Marc Holitscher and Roy Suter, « The Paradox of Economic Globalisation and Political Fragmentation: Secessionist Movements in Quebec and Scotland », in *Global Society*, Vol. 13, N° 3, 1999, p. 261.

Conclusion

La thèse que j'ai développée dans cet article semble être contredite par la situation actuelle où le Parti québécois apparaît se diriger inexorablement vers une défaite électorale. En effet, les transformations des sociétés imposées par la mondialisation semblent plutôt favoriser le Parti québécois. Que s'est-il passé? Le référendum de 1995 a révélé le fossé grandissant entre les Canadiens anglophones et les Québécois. Les Canadiens anglophones se sont montrés hostiles à toute mesure qui remettrait en cause l'héritage politique de Pierre Trudeau. Les Québécois vont se mobiliser contre cet héritage de Trudeau. Mais, il y a plus. Le clivage entre les souverainistes et les fédéralistes était également le fait de projets de société divergents. Les fédéralistes soutenaient un agenda néo-libéral alors que les souverainistes se faisaient les promoteurs d'un projet social démocrate. Le camp du OUI va s'attirer la sympathie d'une large faction de la population et le support de nombreuses organisations de la société civile en érigeant la souveraineté comme: «un rempart contre ce vent de droite qui vient de l'Ouest». Les Québécois vont être amenés à croire qu'un Québec indépendant serait plus enclin à protéger le système de protection sociale que le gouvernement fédéral. L'enjeu était tel que près de 94 % des inscrits sont allés voter. Le OUI récoltera 49,4 % contre 50,58 % pour le NON. Le NON l'emporta seulement par 54 288. Comparativement au référendum de 1980, ce résultat marque une hausse de près de 9 % pour le OUI et ce avec une question plus précise sur la souveraineté avec proposition de partenariat et non simplement sur un mandat de négociation. Même si la fracture linguistique peut expliquer en partie le résultat du vote (60 % des francophones ont voté OUI alors que 95 % des non-francophones ont voté NON), il semble que le futur de l'État-providence et le discours social-démocrate ont bien servi les souverainistes.

Comme le dit le politologue Édouard Cloutier de l'Université de Montréal :

« Tant le Parti québécois et le Bloc ont fait porter la campagne référendaire sur la nécessité de maintenir au Québec un éventail de programmes sociaux significativement supérieurs à ceux annoncés par le gouvernement canadien via la réforme Axworthy ou à ceux nouvellement comprimés par les gouvernements provinciaux de l'Alberta et de l'Ontario. Par ailleurs, en contraste absolu avec 1980, tout ce que le Québec compte de progressiste, à savoir les syndicats, les mouvements de défense des démunis de toutes sortes, le mouvement des femmes, les divers regroupements religieux préoccupés par le sort des laissés-pour-compte, tout ce monde s'est mobilisé en faveur du OUI. C'est essentiellement parce que le OUI a revêtu une connotation sociale populaire très importante que le OUI a réussi à convaincre de voter des gens qui ne participent habituellement pas aux scrutins, assurant de la sorte une forte progression de son option. (...) En définitive, la souveraineté a vu croître ses appuis en bonne partie parce que les gens les plus mal pris dans la société étaient plus susceptibles de leur être favorables que la réorganisation à la canadienne des programmes sociaux¹².

Si on s'accorde avec l'analyse de Cloutier on doit alors tirer une conclusion évidente : la baisse de l'appui au Parti québécois depuis le référendum est fortement liée à la lutte presque obsessionnelle du gouvernement du Parti québécois pour le déficit zéro. La population a eu l'impression, vraisemblablement fondée, que les souverainistes, Lucien Bouchard en tête, ne croyaient pas en leurs promesses. Le Parti québécois est le seul responsable de son malheur. Il a délaissé ses alliés de la société civile, ceux-là mêmes qui ont crédibilisé et diffusé son message en 1995. Cela semble être corroboré par le fait que la souveraineté-partenariat est plus populaire que le PQ dans les sondages. ◇

.....
12. Jean-François Lisée, *op.cit.*, p. 261.

Le rapatriement des pouvoirs fiscaux du Québec

*Mémoire à la Commission
sur le déséquilibre fiscal*

André Binette

Avocat, LL.M. (Droit constitutionnel).

La Commission sur le déséquilibre fiscal a reçu du gouvernement du Québec le mandat suivant :

- Identifier et analyser les causes fondamentales du déséquilibre fiscal entre le gouvernement fédéral et le Québec ;
- susciter et recueillir les opinions et suggestions d'experts et intervenants de la société québécoise et d'ailleurs, quant aux conséquences pratiques de ce déséquilibre et aux solutions concrètes à mettre de l'avant afin de le corriger. (décret 533-2001 du 9 mai 2001)

Dans sa lettre de présentation du document préparatoire rédigé en vue de la présente consultation publique, le président de la Commission a formulé les commentaires qui suivent au sujet de ce mandat :

« Le mandat est exigeant : d'ici la fin de l'automne, la Commission devra remettre au gouvernement une analyse approfondie de la situation, de ses causes et des remèdes qu'il est possible d'y apporter.

Dans l'élaboration de ses remèdes, la Commission devra faire preuve d'imagination et d'innovation. Le mandat confié par le gouvernement l'impose, puisqu'il faudra à la fois formuler des recommandations pratiques et concevoir des solutions durables. »

Je retiens la nécessité soulignée par le président d'aller au-delà des constatations et de trouver des moyens pratiques d'arriver à des solutions qui pourront s'appliquer dans différentes conjonctures fiscales et financières.

Par ailleurs, une importante balise fut établie dans le document préparatoire : la Commission considère que sa réflexion se place dans le cadre constitutionnel actuel (p. 14). Cette balise fut réitérée publiquement par le président. Les recommandations de la Commission ne s'inscriront donc pas dans la perspective de l'accession du

Québec à la souveraineté, ni dans celle d'une modification de la Constitution canadienne.

J'estime que, dans le contexte actuel, cette balise est bien fondée pour les trois raisons suivantes :

- d'abord, il n'est pas réaliste d'anticiper dans un proche avenir une révision de la Constitution canadienne qui porterait sur l'un de ses aspects les plus névralgiques et fondamentaux, à savoir le partage des pouvoirs de taxation et d'imposition, ainsi que du pouvoir de dépenser qui en est le corollaire ;
- deuxièmement, toute recommandation majeure de la Commission sur une question aussi sensible et aussi déterminante pour l'avenir du peuple québécois devra, pour être efficace et fructueuse, obtenir un large appui dans notre société. Afin d'obtenir un tel appui, la Commission doit se tenir à distance de l'actuel clivage entre souverainistes et non-souverainistes au Québec, et s'adresser à tous les Québécois qui croient à la nécessité du renforcement de l'autonomie du Québec ;
- troisièmement, il est possible d'accroître dès maintenant de manière sensible l'autonomie fiscale et financière du Québec, condition nécessaire de son autonomie politique et juridique, à l'intérieur du cadre constitutionnel actuel. Loin de retarder une décision finale sur le statut politique du Québec, une telle évolution permettrait à celle-ci de se prendre dans de meilleures conditions, dans un climat de plus grande sérénité, davantage à l'abri de l'incertitude économique et des pressions extérieures.

La création de la Commission me paraît être l'occasion d'un mûrissement de la réflexion politique au Québec. Le partage de l'autorité sur les finances publiques entre les différents ordres de gouvernement est l'un des éléments centraux de la Constitution canadienne. L'exercice de ce partage démontre comment la Constitution, dans son ensemble, se vit et évolue dans les faits. Si l'argent est le nerf

de la guerre, l'argent des contribuables, et celui que les gouvernements empruntent, sont le nerf de la Constitution.

Or, on sait que le « statu quo » constitutionnel n'existe pas. Dans ce domaine, on avance ou on recule. Pas plus qu'un cycliste, on ne peut faire du sur place. La Constitution réelle, celle qui se vit en pratique tous les jours, est le produit de rapports de force qui sont eux-mêmes alimentés par de nombreux facteurs. L'un des rapports de force les plus marquants découle de l'évolution de la pratique des relations intergouvernementales en matière fiscale et financière.

Cette pratique est méconnue. Ses conséquences sur les choix de société et sur la vie de tous les jours des Québécois sont ignorées.

Il est important que cette analyse soit faite maintenant, au moment où l'autonomie du Québec est plus que jamais menacée.

Avant de développer ces idées et de proposer une solution, je crois important de faire un bref rappel historique, afin d'illustrer l'importance de ces questions.

Un peu d'histoire

Peu après la Conquête, le gouvernement britannique ressentit le besoin de renflouer ses coffres, qui avaient été mis à mal par la guerre de Sept Ans. Pour la première fois, le Parlement de Londres décida de taxer les habitants de ses colonies dans les futurs Etats-Unis d'Amérique sans leur consentement. Cette loi, que l'on connaît sous le nom de Stamp Act, ou l'Acte du Timbre, provoqua la fureur, même s'il y était précisé que les revenus ainsi prélevés devaient uniquement servir aux fins de l'administration des colonies américaines. Malgré ces protestations, cette loi fut remplacée en 1767 par une autre qui alla plus loin : les revenus prélevés à Boston ou à New York devaient financer désormais l'administration des colonies nouvellement conquises,

qui coûtaient cher et rapportaient peu à la Grande-Bretagne, telles que la Nouvelle-France :

*« Rappelé, l'Acte du Timbre fut remplacé en 1767 par le Townshend Revenue Act : alors que l'Acte du Timbre n'appliquait les revenus des impôts qu'aux seules colonies établies par les Britanniques, cet acte permettait de les appliquer indifféremment à tous les dominions de Sa Majesté en Amérique, de sorte que les colonies plus riches étaient contraintes de soutenir les colonies plus pauvres et en particulier les territoires récemment acquis qui se trouvaient ou dévastés par la guerre ou pauvrement organisés au point de vue commercial ».*¹

Les Américains n'appréciaient pas cette forme primitive de péréquation qui était apparue sans leur consentement. Un commentateur de l'époque prit fort mal la chose :

*« Les dominions de Sa Majesté, cela comprend non seulement les colonies britanniques, mais aussi les provinces conquises du Canada et de la Floride, ainsi que les garnisons britanniques de la Nouvelle-Écosse : ces provinces ne méritent pas le nom de colonies... Toutes ces provinces réunies ne paieront pas le quart de ce que paiera la Pennsylvanie à elle seule. Ainsi les colonies britanniques vont se faire enlever le fruit de leurs labeurs, pour favoriser les sables brûlants de la Floride et les rocs glacés du Canada et de la Nouvelle-Écosse, qui jamais ne nous retourneront un seul sou de ce que nous leur envoyons. »*²

L'indignation suscitée par ces lois contribua à l'agitation qui devait déclencher quelques années plus tard les troubles menant à la Révolution américaine. Les Américains ont préféré l'indépendance plutôt que de se faire enlever le fruit de leurs labeurs pour favoriser « les rocs glacés du Canada ».

1. M. Trudel, *Louis XVI, le Congrès américain et le Canada*, P.U.L., 1949, p. 5.

2. J. Dickinson, *Political Writings*, t. I, pp. 360-362, cité par M. Trudel, note précédente, p. 5.

Plus près de nous, on sait que l'Acte d'Union, adopté en 1840, avait réuni ce que nous appelons maintenant le Québec et l'Ontario (alors nommés le Bas- et le Haut-Canada). Il est notoire que l'une des dispositions les plus honnies de l'Acte d'Union fut celle forçant le nouveau gouvernement du Canada-Uni à assumer la dette publique du Haut-Canada. Celle-ci était proportionnellement beaucoup plus élevée que celle du Bas-Canada, dont la population était nettement supérieure. Cette population eut à assumer un fardeau fiscal plus important pour des dettes publiques auxquelles elle n'avait pas consenti.

À ce propos, le clergé du Bas-Canada s'exprima de la manière suivante dans un mémoire au gouvernement britannique, le 25 février 1840 :

*« Par l'union des deux provinces canadiennes projetées, contre les traités et actes les plus solennels de la Grande-Bretagne, déclarent-ils, nous sommes menacés de perdre les droits acquis et garantis en faveur de notre religion, de nos lois et même de notre langue ; que cette union n'aurait lieu qu'à des conditions avilissantes et onéreuses pour ce pays, telles que d'aider à payer les dettes du Haut-Canada que nous n'avons jamais contractées... »*³

Un historien québécois décrit ainsi la situation qui prévalait alors :

*« On fusionne les revenus et les dettes des deux colonies. Cette mesure apparaîtra comme injuste aux francophones du Bas-Canada, vu que la dette du Haut-Canada était de 1 200 000 louis et celle du Bas, de 95 000 louis. Il est vrai que la Banque Baring, à laquelle est lié le gouverneur Thomson, est la principale créancière du Haut-Canada et qu'elle veut prendre les moyens de s'assurer le remboursement des montants prêtés. »*⁴

3. J. Lacoursière, *Histoire populaire du Québec, tome 2, de 1791 à 1841*, Éditions du Septentrion, 1996, p. 431.

4. J. Lacoursière, *déjà cité*, p. 434.

L'Acte d'Union fut imposé aux habitants du Bas-Canada après les troubles de 1837-38. Les difficultés politiques encourues par son application furent telles qu'il ne survécut pas plus d'une génération, et il fut remplacé par la Loi constitutionnelle de 1867.

Un siècle plus tard, pendant la Deuxième Guerre mondiale, le gouvernement fédéral réussit à convaincre toutes les provinces de lui céder leurs champs d'imposition en retour d'une somme fixe qui était négociée. Au sortir de la guerre, Ottawa voulut reconduire cette « location » de l'espace fiscal. L'Ontario et le Québec refusèrent. Le Québec, alors gouverné par Maurice Duplessis, frappa fort en 1954 en créant son propre impôt sur le revenu, sans demander une modification de la Constitution canadienne. L'autonomie du Québec se trouvait ainsi mieux défendue, et la Révolution tranquille put par la suite être financée plus facilement grâce à la fermeté et à l'opiniâtreté de ce gouvernement.

Ces exemples historiques ont de quoi faire réfléchir. Ils m'amènent à formuler les observations suivantes :

- tout ordre constitutionnel contient un ordre financier sous-jacent, qui est une condition d'existence de l'État. Au Canada, cet ordre financier se trouve notamment dans le partage des pouvoirs fiscaux et dans le système de péréquation ;
- l'existence de l'État et de la Constitution découle du consentement du peuple. L'absence de ce consentement affaiblit gravement ces derniers, et les condamne tôt ou tard à se modifier en profondeur ou à disparaître ;
- l'ordre financier qui est sous-jacent à la Constitution repose lui-même sur le consentement du peuple ;
- il est possible à un gouvernement de modifier l'ordre financier sous-jacent à la Constitution en s'appuyant sur la volonté populaire.

Ces observations préliminaires étant faites, je me tourne maintenant vers l'objectif recherché, le diagnostic à poser et le remède recommandé.

L'objectif recherché

L'objectif recherché par la Commission ne peut être que de défendre, de promouvoir et de renforcer l'autonomie du Québec dans le cadre constitutionnel actuel, tant que ce cadre durera. La Commission doit présumer que cet objectif est partagé par une majorité de Québécois. Si la Commission n'entretient pas cette conviction, il vaut mieux fermer les livres et passer à autre chose.

L'autonomie peut être définie de plus d'une manière. Pour Maurice Duplessis, elle signifiait ce qui suit :

« L'autonomie, c'est la sauvegarde des libertés et prérogatives provinciales, c'est le droit d'être le maître chez soi, et le droit de légiférer de la manière qui nous convient et le pouvoir d'appliquer ces lois (...) c'est le respect des droits que nous avons conquis et que la constitution nous a reconnus. »⁵

Pour Jean Lesage et son équipe du tonnerre, l'autonomie pouvait se résumer en trois mots, « maîtres chez nous », qui contenaient tout un programme de modernisation, de mobilisation et d'activation du Québec.

Pour Daniel Johnson, l'autonomie devait plus particulièrement se réaliser sur le plan fiscal. Il fut élu en 1966 en proposant le rapatriement complet de l'impôt sur le revenu, de l'impôt sur les corporations et de l'impôt sur les successions.

En définitive, l'autonomie suppose une volonté constante de préserver l'originalité de notre société, et de résister aux empiètements fédéraux dans nos choix collectifs.

.....
5. *Le Devoir*, 19 septembre 1949, cité par P. Duchesne, dans « Jacques Parizeau, tome 1, Le Croisé », note 36, p. 106.

Ces empiètements se manifestent particulièrement par l'entremise du pouvoir de dépenser fédéral, qui résulte du déséquilibre fiscal.

Le diagnostic

Le gouvernement fédéral a réussi à modifier la nature du fédéralisme canadien, dans le cadre constitutionnel actuel. Le fédéralisme canadien a évolué de manière irréversible ; il a atteint un point de non-retour. Il est devenu ce que Robert Bourassa appelait un fédéralisme dominateur.

L'un des principaux instruments de cette évolution a été le pouvoir fédéral de dépenser. Le pouvoir de dépenser résulte du déséquilibre fiscal. Il provient de l'excès des revenus du gouvernement fédéral par rapport à ses responsabilités constitutionnelles, et de la dépendance financière des provinces à l'égard du gouvernement fédéral, eu égard à leurs propres responsabilités constitutionnelles. Les provinces sont incapables de s'acquitter de leurs responsabilités sans reconnaître leur dépendance financière à l'égard d'Ottawa.

Le pouvoir de dépenser est la principale conséquence du déséquilibre fiscal. Il donne un puissant outil de domination sur les provinces au gouvernement fédéral. Il permet au gouvernement fédéral d'entrer de plus en plus dans l'ensemble des secteurs de responsabilité publique, en faisant fi du partage des compétences. Pour le fédéralisme dominateur, il n'existe pas, ou très peu, de compétences exclusives provinciales. La vision traditionnelle du fédéralisme au Québec, selon laquelle le gouvernement fédéral et ceux des provinces peuvent agir de manière autonome à l'intérieur de leurs champs de compétence, se trouve balayée.

Comme les tribunaux ont refusé de freiner l'exercice du pouvoir de dépenser, le gouvernement fédéral peut imposer des conditions à ses transferts financiers vers les provinces. Il dispose d'une panoplie de moyens de pression par les-

quels il a pu instaurer le fédéralisme dominateur au fil des ans. Certains de ces moyens sont unilatéraux. Le gouvernement fédéral peut par exemple imposer sa volonté aux provinces par des lois. Ainsi, la *Loi canadienne sur la santé* impose un certain modèle d'organisation des services de santé ; sa rigidité empêche les provinces, dont c'est la responsabilité constitutionnelle, de faire l'expérience d'autres modèles. Par une loi, le gouvernement fédéral peut aussi unilatéralement fixer un plafond à ses transferts financiers aux provinces, ou décréter les modes de calcul de ses transferts, comme le font voir les documents publiés par la Commission.

Un autre instrument unilatéral fédéral est la subvention. Le gouvernement fédéral peut entrer dans le secteur de l'éducation ou de la santé en offrant des bourses du millénaire ou en subventionnant la recherche médicale. Il peut subventionner la recherche universitaire de manière générale. Il peut subventionner les arts et la culture. Il peut subventionner les loisirs et les sports. Tous ces secteurs sont en principe de responsabilité provinciale. L'importance des moyens financiers à sa disposition à la suite du déséquilibre fiscal permet au gouvernement fédéral de faire sentir sa présence et de modifier les priorités des provinces dans chacun des secteurs où il intervient, même si ces secteurs ont en principe été attribués aux provinces par la *Loi constitutionnelle de 1867*.

Le triomphe du fédéralisme dominateur apparaît toutefois lorsque les provinces capitulent et signent des ententes administratives avec le gouvernement fédéral qui consacrent l'abandon de leur autonomie. Le fédéralisme dominateur devient irréversible lorsqu'il devient bilatéral. À cet égard, l'entente sur l'union sociale, signée par toutes les provinces à l'exception du Québec en 1999, me paraît être un tournant historique. Placée devant les besoins crus et pressants engendrés par leur dépendance financière, devant lesquels les revendications théoriques et juridiques à l'auto-

nomie ne faisaient pas le poids, les provinces ont abandonné leurs positions antérieures en quelques jours, et ont cédé leur droit d'aînesse pour un plateau de lentilles. Il s'agissait de l'expression simple et brutale d'un rapport de force, qui avait franchi une nouvelle étape historique à l'avantage d'Ottawa.

L'entente sur l'union sociale permet au gouvernement fédéral de régenter les secteurs de la santé et des services sociaux. Cette entente illustre le fait que le pouvoir de dépenser permet au gouvernement fédéral d'imposer ses normes, dites nationales, dans tous les secteurs où il choisit de l'utiliser. Le projet historique fédéral de consolidation et de centralisation des pouvoirs de l'État canadien a fait une percée.

Le gouvernement fédéral a compris qu'une simple entente administrative peut avoir un effet aussi structurant qu'une modification de la Constitution. J'ai déjà eu l'occasion d'exprimer que l'entente sur l'union sociale, et ce qu'elle révèle sur l'état du fédéralisme canadien, me paraissait être en pratique plus lourde de conséquences pour le statut politique du Québec que le rapatriement unilatéral de la Constitution, parce qu'il s'agit de domaines de la vie de tous les jours des Québécoises et des Québécois, et non de symboles constitutionnels dont on ne parle sérieusement que quelques fois par siècle. Si un sérieux coup de barre ne redresse pas la situation rapidement, le gouvernement du Québec sera perçu par les Québécois eux-mêmes d'ici quelques années comme un simple pourvoyeur administratif de services fédéraux. Il appartient à la Commission de proposer les moyens de ce redressement.

À l'intérieur du cadre constitutionnel actuel, le gouvernement fédéral a réussi, sur une période de plusieurs années, grâce au déséquilibre fiscal, à centraliser à un degré toujours croissant les pouvoirs et les ressources financières dans la fédération canadienne et à accélérer le mouvement vers la centralisation, malgré la résistance acharnée des

divers gouvernements qui se sont succédé au Québec. Le gouvernement fédéral a réussi cette opération de longue haleine parce que la résistance des autres provinces était globalement beaucoup plus faible, et surtout parce que l'opération de construction et de renforcement de l'État canadien dont il s'agit est perçue comme étant légitime par l'opinion publique canadienne.

L'opinion publique au Canada d'expression anglaise n'est pas provincialiste; elle n'est pas solidement favorable à l'autonomie provinciale. Elle choisira systématiquement la rationalité fonctionnelle du fédéralisme dominateur aux particularités régionales de l'Ouest ou des Maritimes. Elle considère parfaitement légitime que le gouvernement fédéral soit le grand architecte dans tous les secteurs de responsabilité gouvernementale. Le gouvernement fédéral en est conscient, ce qui lui procure un avantage déterminant dans sa relation politique avec les provinces. C'est ce qui lui donne la volonté d'imposer « une présence robuste » dans des domaines tels que la santé, pour reprendre une expression actuelle. Cette présence n'est exigée ni par les principes du fédéralisme, ni par la lettre de la Constitution.

Les interventions fédérales ont une autre résonance au Québec, où existent un peuple original et une communauté nationale distincte. Pour la majorité des Québécois, le gouvernement national se trouve à Québec, et non à Ottawa. Au Québec, il est perçu comme étant légitime de donner au gouvernement du Québec les moyens financiers de s'acquitter de ses responsabilités, plutôt que d'affaiblir ce gouvernement par le moyen d'une dépendance financière à l'égard d'Ottawa. Au Québec, il n'est pas perçu comme étant légitime de donner au gouvernement fédéral un droit de regard sur l'ensemble des responsabilités provinciales. L'évolution du fédéralisme canadien vers un fédéralisme dominateur est incompatible avec la conception de l'autonomie, dans le cadre constitutionnel actuel, qui a cours au Québec.

Pendant la Révolution tranquille, le gouvernement québécois, ou « l'État québécois » pour reprendre l'expression de Jean Lesage, a cherché à occuper pleinement l'espace politique et économique disponible à l'intérieur du cadre constitutionnel actuel. Il faut du cran et de l'audace, en un mot du coffre, pour ce faire, puisqu'il faut lutter contre les tendances lourdes d'un système politique. Jean Lesage a même quitté la table d'une conférence fédérale-provinciale dont il était lui-même l'hôte, à Québec en 1964, afin d'affirmer l'autonomie du Québec. Les résultats ont été probants, mais ce mouvement a été freiné par la suite par une série de facteurs.

Depuis 1968, le gouvernement fédéral refuse de transférer de nouveaux points d'impôt au Québec. Rien n'indique que cette résistance fléchira à l'avenir, si le Québec ne trouve pas un nouveau moyen de la surmonter. D'autres facteurs ont aussi joué. Par exemple, les jugements des tribunaux ont privé le Québec d'une compétence dans la téléphonie et les télécommunications, un secteur de développement majeur pour une économie moderne. De plus, la politique énergétique fédérale a anéanti l'industrie pétrochimique à Montréal, et le gouvernement fédéral a concentré l'industrie automobile en Ontario. Tous ces facteurs ont modifié à son détriment la structure de l'économie québécoise, et n'ont pas permis au gouvernement du Québec de jouer le rôle qu'il aurait pu jouer à l'intérieur du cadre constitutionnel actuel.

Un éminent économiste des provinces de l'Atlantique, le professeur Donald Savoie, émettait récemment l'avis que le Canada était construit autour de la création de la richesse en Ontario et du partage de certains des fruits de cette richesse avec les autres provinces, cet arrangement privant ces dernières de leurs possibilités autonomes de développement. Un ancien président du syndicat des pêcheurs de Terre-Neuve, Richard Cashin, l'a dit plus crûment :

« Le gouvernement fédéral est notre « pusher ». On sait qu'il nous détruit à petit feu, mais on ne peut se passer de lui et on a toujours hâte de le revoir. »⁶

Même si l'on admet que la dépendance financière dans la région de l'Atlantique est plus prononcée et que le développement autonome y est moindre, il demeure que ces énoncés ont valeur d'avertissement pour le Québec.

Non satisfait de ces résultats, le gouvernement fédéral cherche maintenant à son tour à occuper pleinement l'espace disponible dans le cadre constitutionnel actuel. Pour la nouvelle ère du fédéralisme dominateur qui est maintenant commencée, la santé, l'éducation, les affaires municipales, la protection de l'environnement, et les autres domaines déjà mentionnés, ne sont pas des secteurs de compétence exclusive provinciale. Dans cette vision, ce ne sont des secteurs de compétence principalement provinciale que dans la mesure où les provinces seront appelées de plus en plus à être les exécutantes des volontés fédérales. Le fédéralisme dominateur est incompatible avec l'esprit de la Révolution tranquille. Il conduit à la subordination et à la marginalisation des provinces, ce qui est inacceptable au Québec.

À terme, si rien n'est fait, le modèle d'autonomie (relative) qui est mis de l'avant par le Québec sera de plus en plus considéré comme une fiction. Les Québécois finiront par trouver normal et rationnel que le gouvernement fédéral soit leur premier gouvernement dans tous les sens du terme. À en juger par certains éditoriaux, ce processus d'assoupissement des esprits est déjà en cours.

Le déséquilibre fiscal est un défaut structurel de l'édifice constitutionnel, qui est incompatible avec les principes d'un fédéralisme sain et authentique, respectueux de l'autonomie concrète de chaque ordre de gouvernement et

6. MM. Savoie et Cashin sont cités dans *La Presse* du 11 août 2001 dans un article de G. Leblanc, intitulé « À bas le gouvernement centralisateur ».

soucieux de leur donner les moyens financiers de la préserver. Le déséquilibre fiscal est donc une source d'inquiétude tant pour les souverainistes, pour qui le fédéralisme dans sa formulation canadienne est irrécupérable, que pour les fédéralistes québécois traditionnellement désireux de défendre l'autonomie du Québec. Il est d'intérêt public que les uns et les autres puissent s'entendre afin de stopper, ne serait-ce que temporairement, l'érosion désormais rapide de l'autonomie du Québec. Il y a urgence dans la demeure.

Qui plus est, le gouvernement fédéral finance sa lutte contre l'autonomie du Québec à même les impôts des Québécois.

Les fédéralistes québécois, à l'époque du gouvernement Bourassa, ont cherché à limiter les effets négatifs de l'exercice du pouvoir fédéral de dépenser. Ils cherchaient alors à modifier le cadre constitutionnel. Le principal défaut de cette démarche, à mon sens, était qu'elle ne s'attaquait pas aux sources du problème, à savoir le déséquilibre fiscal.

La continuité historique

J'ai eu l'occasion, dans un autre contexte, d'examiner les prises de position des gouvernements du Québec depuis 50 ans dans les domaines qui font l'objet du mandat de la Commission.⁷

J'avais alors été frappé par l'impressionnante continuité entre ces prises de position, au-delà de toute orientation partisane et malgré de profonds désaccords sur le plan constitutionnel entre les différents premiers ministres que

7. « *L'union sociale canadienne sans le Québec: huit études sur l'entente-cadre* », ouvrage collectif sous la direction de Alain-G. Gagnon, Éditions Saint-Martin, 2000, pp. 49 à 89. L'un des autres co-auteurs est un membre de la Commission. Cet ouvrage a été traduit: « *The Canadian Social Union without Quebec* », Institute for Research on Public Policy, 2000, pp. 37 à 70. Je présume que ces ouvrages sont accessibles à la Commission.

j'avais cités. Cette convergence historique fait clairement apparaître que, pour le Québec, le pouvoir de dépenser, le produit du déséquilibre fiscal, est une aberration qui déforme le fédéralisme canadien en permettant au gouvernement fédéral de contourner le partage des compétences établi en 1867.

J'avais également été frappé par l'inquiétude réitérée des autorités québécoises, qui voyaient là une question urgente et majeure.

À la fin de sa carrière politique, René Lévesque considérait que le fédéralisme en était si déformé que sa nature était en train de se modifier :

« On assiste à une volonté de centraliser les pouvoirs à Ottawa, sans précédent dans le Canada moderne. (...) On doit prévoir que pour une part importante, ce mouvement se poursuivra. (...) »

Ottawa, se servant tout particulièrement de son pouvoir illimité de dépenser, a entrepris non seulement de modifier à son avantage le partage des pouvoirs au sein du fédéralisme canadien, mais s'attaque à la nature même de ce système. (...)

On assiste à une mutation, au sens profond du terme, de ce qui a constitué ces dernières années l'essence du fédéralisme canadien : les compétences des provinces ne sont plus jamais considérées comme exclusives par Ottawa qui s'arroge le droit d'intervenir à tout propos pour imposer en ce domaine ses normes « nationales », soi-disant pour le plus grand bien-être de l'ensemble des Canadiens. »⁸

La lucidité de René Lévesque a été confirmée par la détérioration du fédéralisme canadien dans les années qui ont suivi. Comme il l'avait prévu, le mouvement n'a cessé de s'amplifier. C'est par la suite que Robert Bourassa devait qualifier ce fédéralisme de dominateur ; il donna raison à

8. Un plus large extrait de cette intervention de René Lévesque se trouve dans « L'union sociale canadienne sans le Québec », déjà cité, p. 77.

son prédécesseur en tentant sans succès de modifier la Constitution afin de limiter les débordements fédéraux.

Il serait étonnant que la Commission s'éloigne beaucoup du constat partagé par les plus hauts représentants du gouvernement du Québec depuis un demi-siècle. La Commission fera œuvre utile en étoffant ce constat avec l'aide des données les plus récentes et les plus complètes.

Que peut-on faire à l'encontre d'une telle tendance lourde du fédéralisme canadien? Est-il possible de s'opposer avec succès à l'intérieur du cadre constitutionnel actuel à cet assaut permanent contre l'autonomie du Québec? Le seul résultat prévisible n'est-il pas une réduction marquée de cette autonomie?

Une chose est sûre. De simples aménagements techniques et passagers ne suffiront pas, car il s'agit maintenant, dans la perspective du Québec, d'un dysfonctionnement majeur qui va au cœur du système politique canadien.

Le remède proposé

La Commission doit reconnaître qu'il faut prendre un grand moyen pour corriger le travers systémique du fédéralisme canadien qu'est le déséquilibre fiscal. Devant la radicalisation du gouvernement fédéral, et le rapport de force nettement plus avantageux dont il bénéficie désormais, les moyens traditionnels sont dérisoires. Pour être pris au sérieux, il ne suffit pas de présenter une réclamation bien fondée; il faut aussi trouver le moyen de provoquer le changement.

Les moyens traditionnels qui ne suffisent plus sont les fronts communs inter-provinciaux, les revendications ministérielles dans les conférences intergouvernementales, les motions unanimes de l'Assemblée nationale ou l'attente d'un nouveau gouvernement fédéral. Fort de l'appui de l'opinion publique au Canada anglais et conscient de la

dépendance financière de plusieurs provinces, le gouvernement fédéral peut maintenant opposer des fins de non-recevoir avec désinvolture. D'autre part, un changement de parti au pouvoir à Ottawa ne changera pas plus que par le passé les caractéristiques fondamentales du fédéralisme canadien. Si la Commission ne fait que conclure à ce qui est souhaitable, sans proposer un moyen réaliste pour rendre possible un nouveau rapport de force intergouvernemental qui soit davantage favorable au Québec, elle aura échoué.

Le Québec a obtenu dans le passé des résultats qui renforçaient son autonomie financière lorsqu'il a osé. Il a osé créer son propre impôt sur le revenu en 1954. Il a osé créer la Caisse de dépôt dix ans plus tard. Il a osé arracher des points d'impôt dans les années soixante. Les deux premières de ces mesures étaient unilatérales. La troisième a été obtenue grâce à une conjoncture exceptionnelle, la présence d'un gouvernement minoritaire à Ottawa dont l'existence dépendait grandement des voix qu'il pouvait obtenir au Québec.

Le Québec doit réclamer et obtenir sa pleine autonomie fiscale et financière. Le seul moyen réaliste d'obtenir cette autonomie dans le cadre constitutionnel actuel est de tenir un référendum qui demanderait au peuple québécois de consentir au rapatriement de l'ensemble des pouvoirs fiscaux. Seule l'Assemblée nationale du Québec devrait avoir le pouvoir de décider quels impôts et taxes seront perçus au Québec, quelle autorité les percevra et à quel usage les sommes recueillies seront affectées.

La seule exception au rapatriement des partages fiscaux devrait être le pouvoir d'établir des tarifs douaniers, qui est l'apanage d'un État souverain.

Seul un référendum gagnant sur les pouvoirs fiscaux procurera au gouvernement du Québec le rapport de force nécessaire pour négocier une nouvelle relation financière plus saine et plus respectueuse de l'autonomie du Québec

avec le gouvernement fédéral, et si nécessaire avec ceux des autres provinces. Ainsi, la pression constante exercée par le gouvernement fédéral sur l'ensemble des responsabilités et des compétences du Québec pourra être allégée, et un nouvel équilibre dans les relations intergouvernementales pourra être instauré.

En rapatriant ses impôts, le Québec pourra se dispenser à l'avenir des querelles quotidiennes sur le financement du logement social, des infrastructures municipales, des autoroutes, du sport amateur, sans parler de la santé et de l'éducation, qui font la joie des caricaturistes, l'irritation des citoyens et le mépris des éditoriaux.

La Commission devra se méfier des juristes qui diront que cette proposition n'est pas réalisable dans le cadre constitutionnel actuel. Si la Constitution canadienne a été assez souple pour permettre au gouvernement fédéral de « louer » les champs d'imposition des provinces pendant la Seconde Guerre mondiale, elle est assez souple pour permettre l'inverse. Rien n'empêche que le gouvernement du Québec puisse négocier des ententes qui permettent de louer des services fédéraux tels que la poste, ou de contribuer au financement des fonctions essentielles d'un État souverain, telles que la défense nationale. L'expression convaincante de la volonté démocratique du peuple québécois donnera de l'imagination à tous les juristes concernés.

Ceux qui vantent le génie et la flexibilité d'une Constitution issue du droit britannique, comme l'est la Constitution canadienne, auront un défi à leur mesure.

Non à l'aventure

Il n'est bien sûr pas question, dans le cadre constitutionnel actuel, de poser des gestes unilatéraux qui créeraient une incertitude économique. Il faut en particulier éviter que les contribuables québécois soient exposés à une double imposition ; il en est de même des entreprises. Il s'agit

plutôt de créer une situation qui convaincra le gouvernement fédéral de la nécessité de négocier un nouvel arrangement fiscal et financier avec le Québec. En bout de ligne, une entente avec le gouvernement fédéral sera nécessaire avant que la volonté des Québécois ne puisse se concrétiser.

Si le gouvernement du Canada refuse de négocier un nouvel arrangement fiscal qui serait conforme à la volonté incontestable du peuple québécois, il devra assumer les conséquences politiques de sa décision. ♦

 **Normand Lester**

Le livre noir du Canada anglais,

Les Intouchables, Montréal, 2001, 304 p.

L'auteur présente son livre, en quatrième de couverture, comme une réponse aux *Minutes du patrimoine*, du ministère du Patrimoine de Sheila Copps, qu'il accuse de blanchir l'histoire du pays, de présenter une vue fautive des faits. Il mène une enquête sur le Canada anglais qui, depuis la Conquête, « s'est rendu coupable de crimes, de violations des droits humains, de manifestations d'exclusion envers tous ceux qui n'avaient pas le bonheur d'être Blancs, Anglo-Saxons et protestants ».

Normand Lester dit-il la vérité? Fausse-t-il l'histoire? Qu'on le critique, qu'on le réfute si l'on peut. Mais qu'on l'interdise, qu'on le licencie, qu'on le mette à l'index, c'est encore mieux! Radio-Canada fait alors la preuve évidente qu'il a raison, qu'au Canada on peut tout dire contre les Québécois, contre les méchants séparatistes, sans être

inquiétude, mais qu'il ne faut pas critiquer le racisme et l'impérialisme du Canada anglais.

Dans les premières pages de son livre, Lester décrit l'atmosphère anti-québécoise qui règne au Canada anglais depuis le référendum de 1995. On y apprend qu'en 1993, Conrad Black lance à Toronto une diatribe contre *La Charte de la langue française* qu'il associe au nazisme que le Canada a combattu pendant la guerre de 1939-1945. On nous rappelle les inepties proférées par Diane Francis sur les Québécois, et spécialement sur le premier ministre d'alors, Lucien Bouchard, qui serait l'incarnation même du diable. On mentionne les grossièretés racistes de Richler, William Johnson, Rakoff à l'endroit des Québécois, le fanatisme aveugle de nombre de médias, la psychose qui s'empare de certains milieux anglophones dans certaines circonstances comme par exemple lors de l'engagement de David Levine par l'hôpital d'Ottawa.

Après cette introduction, Lester repasse l'histoire pour montrer que le véritable racisme et le véritable fanatisme ne sont pas le lot du Québec, mais celui du Canada. Il rappelle la déportation des Acadiens qui a été « planifiée, effectuée en toute lucidité », qu'on appellerait aujourd'hui un génocide et un crime contre l'humanité. Il évoque rapidement les crimes perpétrés lors de la Conquête, la tentative de génocide des Indiens alliés à la France par Amherst qui eut recours à la guerre biologique en abandonnant aux Indiens des couvertures infectées par la petite vérole. Il raconte rapidement l'histoire des luttes pour la démocratie, au XIX^e siècle, qui se soldent par la répression des Patriotes. Il est question aussi de la Confédération, de Louis Riel, de l'interdiction de l'enseignement du français, des crimes contre les Japonais canadiens pendant la guerre de 1939-1945, de l'antisémitisme des Anglo-Canadiens. La période de 1920 à nos jours est peu étudiée, spécialement en ce qui concerne la répression des peuples indigènes, les iniquités perpétrées contre les Noirs, les injustices commises envers

les Canadiens français. L'auteur poursuivra peut-être ses recherches. Ce deuxième tome, s'il est publié, traitera du « Klu Klux Klan canadien et de l'extrême droite raciste et antisémite, une manifestation, de nos jours, presque exclusive au Canada anglais, et à la région de Toronto » (p. 289).

Il faut espérer que ce deuxième tome soit publié avant longtemps, mais tel qu'il se présente actuellement, l'ouvrage de Lester mérite une lecture attentive. Il nous fait comprendre que la Confédération canadienne est une immense supercherie. Le racisme du Canada anglais, son mépris des Canadiens français, son refus de reconnaître leurs droits les plus légitimes empoisonnent à tout jamais l'atmosphère de ce pays. Pour beaucoup d'Anglo-Canadiens, le Canada a été conquis par les Anglais et les Canadiens français doivent tout simplement s'assimiler ou disparaître. Parlant des Anglais de Montréal, Lester dit qu'ils sont de grands démocrates : « Ils ont un attachement sans faille aux institutions démocratiques, pourvu qu'elles soient sous leur contrôle et qu'elles protègent leurs intérêts » (p. 109). Les Canadiens anglais possèdent le Canada. Nous n'avons que les droits qu'ils veulent bien nous reconnaître. Leur malveillance envers nous « relève de la pathologie » (p. 219).

Ce qui est étonnant, c'est qu'il y ait si peu de Canadiens anglais qui dénoncent les abus et les excès de leurs compatriotes à l'endroit des Canadiens français et des Québécois. Lester cite Ray Conlogue, un journaliste torontois qui a osé parler de la mentalité schizophrène de la minorité anglophone du Québec. Il a vite été accusé d'être victime du syndrome de Stockholm par ses compatriotes. Il rapporte aussi la démarche d'un groupe nommé Forum-Québec qui a dénoncé la frénésie haineuse de Diane Francis mais qui a été rapidement étouffé. Il aurait pu citer John F. Conway qui, dans *Des comptes à rendre*, dénonce l'attitude belliqueuse et malhonnête des Anglois envers le Québec. Mais le petit nombre d'intellectuels anglais qui dénoncent

l'attitude impérialiste et dictatoriale des leurs envers le Québec me consterne.

À la fin de son chapitre sur Louis Riel, Lester écrit : « Le Canada anglais ne tolère qu'une seule attitude de la part du Québec français : une soumission totale et inconditionnelle. C'était vrai en 1885, ça l'est encore aujourd'hui » (p. 167). À nous d'en tirer les conclusions.

Paul-Émile Roy

Marcel Trudel

Mythes et réalités dans l'histoire du Québec,
Montréal, HMH, Cahiers du Québec, Collection
Histoire, 2001, 336p.

Les « Cahiers du Québec » présentent plusieurs collections d'études très importantes, et spécialement des études d'histoire qui renouvellent notre connaissance du Québec. Marcel Trudel, comme on le sait, est un de nos principaux historiens. Son œuvre est entièrement consacrée à l'histoire du Canada et du Québec, et spécialement de la Nouvelle-France.

N'étant pas historien, je ne me risquerais pas à porter un jugement critique sur les résultats de ses recherches. Je ne peux qu'exprimer les impressions d'un lecteur profane qui lit pour son plaisir et son instruction.

La lecture de Marcel Trudel est toujours agréable parce que son écriture est d'une grande simplicité, d'un naturel parfait. Pourtant, notre historien est très savant, et il exploite habilement une documentation impressionnante, sans par ailleurs jamais céder au pédantisme.

Il a regroupé dans cet ouvrage un certain nombre d'études qui portent sur différents sujets allant des explorations de Jacques Cartier à la vie des collégiens au XIX^e siècle. Il ne présente pas un récit chronologique de l'histoire, mais s'intéresse plutôt à certains faits, certains moments his-

toriques, et s'interroge sur l'interprétation qu'on en a donnée, sur les mythes qu'ils ont engendrés, et dégage certaines caractéristiques de la mentalité québécoise.


L'intérêt de l'histoire, c'est pour une part qu'elle nous permet de jeter sur nous-mêmes, sur le temps présent, un regard neuf. Nous nous imaginons facilement que le monde a toujours été comme il est actuellement, ou que nous vivons à une époque absolument inédite, incomparable. L'histoire nous permet de relativiser nos jugements, ou de les fonder, ou de les mettre en question. On assiste, par exemple, avec curiosité à la découverte de l'Amérique par les Européens, à l'exploitation des ressources inépuisables du territoire. Marcel Trudel n'affectionne pas l'abstraction. Il s'intéresse à la réalité concrète, au détail de la vie courante, à l'événement significatif. Voici ces Français qui chaussent les raquettes pour se déplacer sur la neige. Dans l'hiver de 1666, le gouverneur de Courcelle fera le voyage Québec-Albany aller-retour en raquettes, un périple de 1000 kilomètres! Dans ce pays nouveau, le colon peut chasser tant qu'il veut et, « comme on dit, vivre au bout de son fusil et ajouter à son lard habituel le gibier à poil et à plumes : l'orignal, l'ours, le lièvre, le castor, l'oie sauvage et la tourtre » (p. 87). Et l'humour est toujours prêt à jaillir de la plume de notre historien. Parlant du castor, qu'on recherche surtout pour sa fourrure, on nous dit qu'il sert aussi à la consommation, et que « la discipline ecclésiastique en a fait le sujet d'une savante distinction : les pattes et la queue sont jugées poisson et tout le reste est viande ; or, il se trouve ainsi que la queue, qui est le meilleur morceau, peut donc se manger les jours maigres comme les jours gras » (p. 87).

Ces exemples donnent une idée du ton de Marcel Trudel qui est souvent humoristique, parfois un peu sarcastique quand il parle de la piété populaire de nos aïeux, par exemple, ou démystificateur, quand il traite des personnages historiques ou d'une certaine façon de raconter l'his-

toire. À le lire, on a l'impression que la conquête, même s'il admet qu'une domination étrangère est toujours une tragédie, a été une opération agréable qui devait réjouir les Canadiens. Il passe sous silence l'incendie et le saccage des rives du Saint-Laurent par les conquérants. Il me semble minimiser le remplacement de la métropole française par une autre qui a une langue, une religion, des lois différentes. Il souhaiterait qu'on ne parle pas de décapitation de la colonie, mais de « choc », d'une évolution soudaine et forcée. Trudel ne parle pas de la lutte des Canadiens pour le respect des libertés démocratiques dans la première moitié du dix-neuvième siècle et de la répression brutale des Patriotes par nos aimables conquérants. Évidemment, il ne se propose pas de nous donner une histoire complète du Québec, on ne peut donc lui reprocher son choix des sujets qui l'intéressent.

Quoi qu'il en soit, la lecture de ce livre est très agréable et très enrichissante. L'auteur aurait dû toutefois éliminer quelques redites occasionnées par le regroupement d'articles composés indépendamment les uns des autres.

Paul-Émile Roy

 **Jean-Marc Brunet**

Le prophète solitaire : Raymond Barbeau et son époque, Éditions de l'Ordre naturaliste social Saint-Marc, 2000, 582 p.

L'écriture de l'histoire du mouvement indépendantiste québécois reste encore à faire. Que de chemin parcouru cependant en moins d'un demi-siècle. D'une toute petite poignée qu'ils étaient à la fin des années cinquante, les indépendantistes, au référendum de 1995, furent plus de deux millions à répondre OUI à la libération de notre pays, le Québec. Quelle magnifique aventure ! Aventure pourtant méconnue, ignorée voire négligée.

Le temps est venu de rendre justice et hommage aux pionniers. Trop souvent ces artisans de notre indépendance et leur action sont occultés des histoires officielles. Pourtant le peuple québécois a une énorme dette à l'égard de ces braves qui ont tout investi et qui ont souvent tout perdu pour la cause de la liberté de notre peuple. Jean-Marc Brunet vient d'ouvrir la voie à cette réparation en rappelant la vie et l'œuvre du premier de ces libérateurs.

Un fait demeure indubitable. Raymond Barbeau (1930-1992), jeune docteur de la Sorbonne, fonde le 25 janvier 1957 le premier groupe organisé qui prône la souveraineté du Québec. Suivront le RIN, avec André d'Allemagne, Marcel Chaput et Pierre Bourgault, l'ASIQ de Raoul Roy, le MSA et le PQ de René Lévesque. Il y en a eu d'autres, beaucoup d'autres. L'histoire de l'idée de l'indépendance toutefois, est présente depuis beaucoup plus longtemps. Elle remonte au moins aux XVIII^e et XIX^e siècles. Cette biographie de Raymond Barbeau écrite par Jean-Marc Brunet constitue donc une précieuse contribution qui réjouira celles et ceux qui veulent comprendre le cheminement des idées politiques du Québec moderne.

Un génie que ce jeune Barbeau qui venait de déposer à Paris une thèse remarquée sur Léon Bloy. Sa recherche lui permit d'obtenir les plus hautes distinctions de ses maîtres universitaires qui ont salué l'originalité, la pertinence et la qualité académique de sa recherche qu'est venue consacrer l'obtention du titre et de la qualité de Docteur en littérature. Raymond Barbeau, le géniteur du projet souverainiste moderne, ne limita pas son action au champ strictement politique. Il a largement participé aussi à la création et au développement du naturisme afin que ce Québec soit non seulement libre et français, mais aussi et peut-être surtout, habité par des femmes et des hommes soucieux de leur santé. Jean-Marc Brunet a bien connu le prophète solitaire. Il l'a longuement fréquenté et vivement apprécié. Dans des pages écrites serrées l'auteur nous accompagne dans ce

retour en arrière et nous révèle une société canadienne-française en pleine mutation. Plus de deux cents notes enrichissent cet ouvrage rempli de renseignements, de données et d'éléments qui brossent un tableau fort instructif de ce Québec en gestation.

Raymond Barbeau mérite pleinement l'hommage de cette biographie. Il était entouré d'une petite équipe de fervents patriotes qui ont sillonné l'ensemble du territoire québécois. Il a mis sur pied une organisation politique qui a eu beaucoup d'influence sur la suite des choses. Jean-Marc Brunet doit être remercié pour cette œuvre qui restera incontournable pour quiconque voudra comprendre ce phénomène majeur qu'est l'indépendantisme québécois.

Il reste à espérer que d'autres publications sur cette période suivront afin d'ennoblir notre connaissance du passé.

Gilles Rhéaume



Pierre Allard
Comptable agréé

Pierre Allard, c.a.

8175, boul. St-Laurent
3^e étage
Montréal (Québec)
H2P 2M1
Téléphone : (514) 385-6601
Télécopieur : (514) 385-6177



*La Société Saint-Jean-Baptiste
du Centre-du-Québec*

449 rue Notre-Dame, Drummondville
(819) 478-2519 ou 1 800 943-2519

*Organisme d'entraide et de fierté québécoise !
Plus de 31 000 membres au Centre-du-Québec*

SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE MONTRÉAL
Maison Ludger-Duvernay



82, rue Sherbrooke Ouest, Montréal H2X 1X3
Tél. : (514) 843-8851 Télécopieur : (514) 844-6369



Mouvement national des
Québécoises et Québécois

Le réseau de la fierté québécoise

2207, rue Fullum, Montréal
(Québec) H2K 3P1
Tél. : (514) 527-9891
Télécopieur : (514) 527-9460
Courriel : mnq@mnq.qc.ca
Site internet : mnq.qc.ca



Robert Bourget,
Président

LAMOND



75^e
ANNIVERSAIRE

125, rue Alfred, C.P. 690,
St-Gabriel-de-Brandon, Qc, Canada J0K 2N0

Téléphone: 1-800-567-9771 (450) 835-9771

Télécopieur: 1-800-473-5154 (450) 835-9410

Courriel: clamond@pandore.qc.ca Site web: <http://www.lamond.ca>

Manufacturier de bijouterie emblématique

*Avec les employé(e)s de la SAQ,
la vente aux mineurs, c'est non!
Mais la souveraineté, c'est oui!*



Syndicat des employé(e)s de magasins et de bureaux de la SAQ
1065, rue St-Denis, Montréal H2X 3J3 • Téléphone: (514) 849-7754
extérieur de Montréal 1-800-361-8427 • Télécopieur: (514) 849-7914



BLC

VALEURS MOBILIÈRES

UNE FILIALE DE LA BANQUE LAURENTIENNE

Marc Colpron
Conseiller en placements

1981, av. McGill College,
bureau 100
Montréal (Québec) H3A 3K3
Tél.: (514) 350-3047

TRANSLATEX⁺
Communications







RÉDACTION • RÉVISION • TRADUCTION











Claude Ghanimé












1669, rue Cartier, Longueuil (Québec) J4K 4E2











Téléphone: (450) 463-0204 • Télécopieur: (450) 463-0227

Courriel: translatex.com@sympatico.ca

-  **Victor-Lévy Beaulieu**
Les mots des autres, la passion d'éditer, VLB Éditeur, 2001, 237 p.
-  **Lionel Bernier**
La bataille de Forillon, Roman, Fides, 2001, 562 p.
-  **Josiane Boulad-Ayoub et François Blanchard**
Les grandes figures du monde moderne, Presses de l'Université Laval, L'Harmattan, 2001, 579 p.
-  **Marc Brière**
Le Québec, Quel Québec? Dialogues avec Charles Taylor, Claude Ryan et quelques autres sur le libéralisme et le nationalisme québécois, Stanké, 2001, 325 p.
-  **Daniel Cuccioletta**
L'américanité et les Amériques, Éditions de l'IQRC, 2001, 256 p.
-  **Pierre Duchesne**
Jacques Parizeau - Le croisé, Biographie (1930-1970), Québec/Amérique, 2001, 624 p.

-  **Bernard Dorin**
Appelez-moi Excellence, Stanké, 2001, 328 p.
-  **Mikhaël Elbaz et Denise Helly**
Mondialisation, citoyenneté et multiculturalisme, Éditions L'Harmattan, Presses de l'Université Laval, 2001, 260 p.
-  **Jean-Claude Germain**
De tous les plaisirs, lire est le plus fou, Isabelle Quentin Éditeur, 2001, 130 p.
-  **Guy Giroux, (Sous la direction de)**
L'État, la société civile et l'économie, Éditions L'Harmattan / Les Presses de l'Université Laval, 2001, 252 p.
-  **Pierre Godin**
René Lévesque, L'espoir et le chagrin, Tome 3, Boréal, 2001, 628 p.
-  **Jean-Claude Guillebaud**
Le principe d'humanité, Éditions du Seuil, 2001, 384 p.
-  **David Icke**
Le plus grand secret, le livre qui transformera le monde, tomes 1 et 2, Louise Courteau Éditrice, 2001, 413 p./381 p.
-  **Michael Ignatieff**
L'honneur du guerrier, Guerre ethnique et conscience moderne, Presses de l'Université Laval / La Découverte, 2001, 209 p.
-  **Naïm Kattan**
L'écrivain migrant, essais sur des cités et des hommes, Collection Constantes, HMH, 2001, 203 p.
-  **Jacques Keable**
La vraie vie, Ce que tout jeune devrait savoir sur le monde du travail et qu'on ne lui dit pas !, Lanctôt Éditeur, 2001, 184 p.

-  **Stéphane Kelly**
Les Fins du Canada, selon Macdonald, Laurier, Mackenzie King et Trudeau, Boréal, 2001, 288 p.
-  **Diane Lamoureux**
L'amère patrie, Féminisme et nationalisme dans le Québec contemporain, Éditions du remue-ménage, 2001, 181 p.
-  **François Lanctôt**
Les nuits tomberont une à une, roman, Lanctôt éditeur, 2001, 159 p.
-  **Nicolas Landry, Nicole Lang**
Histoire de l'Acadie, Septentrion, 2001, 335 p.
-  **Léo-Paul Lauzon**
Contes et comptes du Prof Lauzon, Le néolibéralisme dénoncé net, fret, sec!, Lanctôt Éditeur, 2001, 246 p.
-  **Frédéric Lesemann, Yves Boisvert, Diane Saint-Pierre**
Participer à l'évolution des sciences sociales, Un défi pour les partenaires de la recherche, Éditions de l'IQRC, 2001, 146 p.
-  **Jocelyn Maclure, Alain Gagnon**
Repères en mutation, Identité et citoyenneté dans le Québec contemporain, Québec-Amérique, 2001, 434 p.
-  **Geneviève Mathieu**
Qui est Québécois?, Synthèse du débat sur la redéfinition de la nation, vlb éditeur, 2001, 140 p.
-  **Daniel Mercure**
Une société-monde? Les dynamiques sociales de la mondialisation, Presses de l'Université Laval, 2001, 360 p.
-  **Léonard Otis**
Une forêt pour vivre, Éditions de la Pleine Lune, 2001, 210 p.
-  **Stéphane Paquin**
La revanche des petites nations, VLB Éditeur, 2001, 219 p.

-  **Parti Québécois**
« *Fier d'être Québécois* », VLB Éditeur, 2001, 142 p.
-  **B. Guy Peters et Donald J. Savoie (Sous la direction de)**
La gouvernance au XXI^e siècle : revitaliser la fonction publique, Presses de l'Université Laval, 344 p.
-  **Jean-Denis Robillard**
Combien de fois encore, Les relations conflictuelles Canada/Québec depuis les 50 dernières années, JDR Éditions, 2001, 656 p.
-  **Gabrielle Roy**
Mon cher grand fou..., *Lettres à Marcel Carbotte 1947-1979*, Boréal, 2001, 825 p.
-  **Michel Sarra-Bournet (sous la direction de)**
Les nationalismes au Québec du XIX^e au XXI^e siècle, Presses de l'Université Laval, 2001, 364 p.
-  **Michel Seymour**
Le pari de la démesure, L'intransigeance canadienne face au Québec, l'Hexagone, 2001, 306 p.
-  **Claude Sorbets, Jean-Pierre Augustin**
Valeurs de sociétés, Préférences politiques et références culturelles au Canada, Presses de l'Université Laval / Maison des Sciences de l'homme d'Aquitaine, 2001, 362 p.
-  **Zeina el Tibi**
La Francophonie et le dialogue des cultures, Éditions L'Age d'Homme/ Dar al Moualef, 2001, 191 p.
-  **Marcel Trudel**
Mythes et réalités dans l'histoire du Québec, HMH, Cahiers du Québec, 2001, 330 p.
-  **Brian Young**
Le McCord, l'histoire d'un musée universitaire, 1921-1996, HMH, Cahiers du Québec, 2001, 280 p.

U ULTIMA ASSURANCES
ET SERVICES FINANCIERS MD

Poitras, Larue & Rondeau Inc.

Courtier d'assurances

3925, rue Rachel Est, bur. 200

Montréal H1X 3G8

Tél. : (514) 899-5377



Sansregret, Taillefer & Associés inc.

Cabinet en assurance collective de personnes et en assurance de personnes

Michel Taillefer, CRIA

Conseiller en assurance et rentes collectives - Président

mtaillefer@sta-conseil.com - Télécopieur : (514) 355-7923

5125, rue du Trianon, bureau 560

Montréal (Québec) H1M 2S5

Téléphone : (514) 355-7869 - (800) 782-5799

178, rue Sainte-Marie

Terrebonne (Québec) J6W 3E1

Téléphone : (450) 471-2662



LABORATOIRE DR RENAUD

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE À L'AVANT-GARDE
DE LA SCIENCE DERMOCOSMÉTIQUE

1040, AVENUE ROCKLAND, OUTREMONT H2V 3A1

PASSEZ À L'HISTOIRE !

Depuis 1985, *Cap-aux-Diamants* vous présente les multiples facettes de l'histoire du Québec. Chaque parution explore une thématique captivante. Découvrez la grande ou la petite histoire d'ici racontée par des auteurs choisis pour leur compétence. De plus, retrouvez une multitude de photographies et illustrations d'époque. Alors...

Passez à l'histoire
et abonnez-vous !

JE M'ABONNE (Taxes incluses)

Pour 1 an (4 N^{os} 30\$), pour 2 ans (8 N^{os} 55\$)

NOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____ PROV. _____

CODE POSTAL _____

TÉL.: () _____

(Vous recevrez le prochain No: Mars, juin, septembre ou décembre)

LA REVUE
D'HISTOIRE
DU QUÉBEC

CAP-AUX-DIAMANTS

POUR VOUS ABONNER

Par téléphone : (418) 656-5040

Par télécopieur : (418) 656-7282

Par la poste :

C.P. 26, succ. Haute-Ville

Québec QC G1R 4M8

Chaque semaine, plus de 1200 personnes reçoivent le *Bulletin du lundi* par courrier électronique. Pour les lecteurs qui ne sont pas encore branchés à Internet, les voici reproduits ici.

Sur un air déjà connu

C'est toujours la même rengaine. Toutes les fois que le Parti québécois plonge dans les sondages, les fédéralistes prononcent la mort du mouvement souverainiste, enterrent l'idée et ne voient en ses promoteurs que des fossiles pathétiques. À l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la prise du pouvoir par le PQ, la semaine qui vient de s'écouler nous aura valu des sérénades mémorables.

À Toronto comme à Ottawa, les oracles n'ont pas manqué de se manifester. Enfin, le bon peuple du Québec commence à bénéficier des lumières *canadian*. C'est toujours le même mépris *soft* qui sous-tend le raisonnement : l'appui à la souveraineté ne s'explique que par la fraude intellectuelle de manipulateurs qui trompent le bon peuple. En clair : ce peuple québécois ne peut penser par lui-même, vulnérable aux esprits maléfiques des séparatistes, il reste néanmoins une bonne pâte qui ne se révèle jamais tant lui-même que lorsqu'on peut le penser docile, confiant et éclairé par la sagesse *canadian*. Mépris ordinaire dans lequel

se drapent les petits caporaux qui mènent sans relâche la lutte à la légitimité démocratique du mouvement souverainiste. Mépris qui aura conduit au *Clarity Bill*.

Dans les médias du Québec, à l'unisson chez les éditorialistes du groupe Gesca, tout au long de la semaine nous avons eu droit aux éloges de l'autruche. Il faudrait, paraît-il, délaissier le front constitutionnel, passer à autres choses. Comme si les problèmes allaient disparaître en cessant d'en parler. Comme si nous pouvions donner congé à la réalité et faire comme si le Canada centralisateur n'était pas en marche, comme si l'érosion systématique des compétences du Québec était sans conséquence. Tout cela, de fait, n'est pas seulement fuite en avant.

Les élucubrations des fédéralistes québécois, cette semaine, ont constitué une formidable diversion. Ils ont ratiociné sur la présumée agonie souverainiste pour ne pas avoir à prendre acte du refus catégorique qu'a servi l'État *canadian* aux libéraux de Jean Charest. Dion l'estafette a bien fait son travail : Ottawa ne veut même pas laisser au PLQ la possibilité de pouvoir prétendre que le Québec puisse vouloir changer quoi que ce soit. C'est réglé, a dit l'homme de service. Le Canada a donné sa réponse au Québec. *What you get is what you see. Fed up* le Canada, tanné même de faire semblant d'accommoder ceux qui aspirent à gérer la dépendance.

Si cette semaine est à marquer d'une pierre blanche, c'est bien pour souligner ce fait : Ottawa vient de dire « Cause toujours » au PLQ. Son programme politique est une affaire qui s'arrête aux limites de la bourgade. Pour les affaires « nationales », le Québec est une province comme les autres, et même moins que les autres puisque le peuple qui y vit n'est même pas reconnu. Et Jean Charest s'en accommode fort bien. Incapable de nous nommer, il conclut son assemblée de Trois-Rivières en déclarant que nous sommes ce que nous sommes. Appelez-nous *Chose* désormais et nous serons de bons *Canadians*. Le PLQ vient de

s'engager à souscrire à la minorisation que visait à nous imposer l'Acte d'Union de 1841.

La palme du ridicule, c'est sans aucun doute Alain Dubuc qui se la mérite. « Il y a tellement de projets collectifs qui pourraient enrichir notre identité et renforcer le Québec qu'on ne peut pas se payer le luxe de gaspiller encore longtemps notre temps et nos énergies. Voilà pourquoi il faut sortir de l'obsession constitutionnelle et mettre nos énergies là où le Québec peut vraiment progresser. » (De l'anniversaire au requiem, *Le Soleil*, 17 novembre) trouve-t-il le moyen de dire sans référence aucune à la rebuffade d'Ottawa. Au *Soleil* on fait de la politique avec des vœux pieux et on donne congé à la réalité, le pouvoir n'ayant rien à voir avec la constitution, c'est bien connu.

Il faut regarder en avant, nous dit le jovial éditorialiste. « D'une part, parce que les Québécois, dont la démarche collective était dominée par l'agenda référendaire, doivent trouver d'autres façons de s'affirmer comme nation. D'autre part parce que l'effondrement du projet souverainiste doit nous amener à définir de nouveaux consensus qui permettraient de rallier les souverainistes, maintenant orphelins, sans les forcer à renier leurs convictions ». N'importe quoi pour se soumettre. Y compris l'invitation aux souverainistes à rester souverainistes mais à consentir à l'impuissance.

L'employé de Gesca pense sans doute aux formidables façons de s'affirmer dans le Canada de la loi sur les jeunes contrevenants, dans celui de la caisse d'assurance-emploi, des congés parentaux, du Transfert social canadien, de la Fondation canadienne pour l'innovation, des bourses du millénaire. Ah la joie de se laisser organiser par les autres, le bonheur de se retrouver sans cesse à la remorque de leurs priorités et la satisfaction de faire des compromis boiteux, de mettre de l'eau dans notre vin pour l'éternité et accepter des solutions qui ne seront jamais des réponses adéquates à nos besoins! Et surtout le réconfort de voir Ottawa con-

tourner notre Assemblée nationale pour mieux nous étouffer de son attention bienveillante.

Les commentateurs et les fédéralistes qui ont joué toute la semaine aux fossoyeurs se sont trompés de cadavre. Ce qui est bel et bien mort, c'est la possibilité de formuler un destin propre au Québec dans le Canada. Ceux-là qui se retrouvent désormais momifiés sont ceux qui pensent que la minorisation est une avenue de développement pour le Québec. Ce qu'ils voudraient voir dans un éventuel renoncement à la souveraineté c'est la figure de leur propre démission. Les fédéralistes québécois cherchent dans les déboires du PQ une caution qui leur donnerait bonne conscience d'accepter l'inacceptable : le consentement qu'ils viennent de donner à la soumission inconditionnelle à une majorité qui ne nous reconnaît pas.

Une véritable rupture historique vient de se produire. Acculés à choisir au terme, non pas d'une campagne référendaire québécoise, mais bien d'un assaut *canadian* sans précédent, les fédéralistes québécois acceptent de cesser de lutter contre la minorisation – et son corollaire inévitable, l'assimilation lente. Tel est le sens profond de l'après-référendum de 1995 : les fédéralistes veulent prétendre que cela se fera sans douleur. Et demandent aux souverainistes de faire semblant de les croire. De tenter, comme eux, se convaincre de trouver quelque grandeur dans la servitude. Exemple appel au dépassement.

Robert Laplante

.....
Bulletin du 19 novembre 2001
.....

Entre souillure et servitude

Bonne semaine pour le *Québec bashing*. Les médias *canadiens* ont fait la fête à Bernard Landry, aux souverainiste et aux Québécois. Et de belle manière. Le racisme bon chic bon genre, bien enrobé dans l'hypocrisie torontoise.

Rien de nouveau de ce côté. En dépit de ce que peut en dire leur Cour suprême les élites *canadiens* continuent de mettre en cause la légitimité démocratique du mouvement souverainiste. L'association terrorisme et séparatistes n'a rien de répugnant : comment une minorité saine d'esprit pourrait-elle songer à se priver des lumières du plus meilleur pays du monde ?

Rien d'étonnant non plus dans la conduite de Jean Chrétien, du petit Dion et du non moins *Canadian* Jean Charest qui ont profité de l'occasion pour manger du Québécois en jouant les vierges s'offusquant des propos imputés au Premier ministre séparatiste. C'est tout de même un peu plus que de la petite politique. Du mépris ordinaire mais qui n'est pas vraiment essentiel à la besogne à laquelle ils se consacrent. Il faut croire que cela venait du cœur. Après tout, la population de la province de Québec ne peut pas souffrir de se voir présenter comme une bonne pâte victime des manipulateurs et des fanatiques. La Belle province est un endroit paisible, il faut le redire au monde entier. Si ce n'était des séparatistes, elle saurait tenir son rang.

Les journalistes ont eu du mal à composer avec l'establishment médiatique « national ». Il faut dire que cela tombait mal, Radio-Canada faisait des misères à Normand Lester. Pouvait-on espérer une réaction autre que corporatiste ? Michel Vastel a joué les comptables : nombre de correspondants, d'agences de presse etc. Mme Katia Gagnon, à l'emploi de Gesca, s'en est tirée en réduisant le délire torontois à un quelconque écart professionnel, l'excusant par le manque de rigueur journalistique et... par l'attitude imprudente du Premier ministre... Objectivité *canadian* oblige, il fallait tout de même pointer la victime : le Premier ministre a vraiment été maladroit, il n'aurait surtout pas dû chercher à avoir un point de vue sur le monde – ce n'est pas nécessaire pour gérer une province.

Quant aux amalgames, quant au caractère récurrent de ce genre de bavures... Tolérance et grandeur d'âme, on a l'éponge facile au groupe Gesca et chez les fédéralistes lorsqu'il s'agit de comprendre les faiblesses *canadiens*. Et quant au brave Lester, eh ! bien, un bon nombre de ses collègues ont filé droit dans les limbes en lui servant des leçons de choses sur le devoir de réserve sous prétexte que son livre est un pamphlet et que cela est plus répréhensible que la guimauve de Scully qui continue de polluer les ondes de RDI. Le courage, quoi ! Encore quelques jours et il sera largué, les pirouettes cyniques donneront bonne bouche dans les cocktails à Outremont. Carrière, carrière...

Au total, la souillure ordinaire, canadienne. La minimisation habituelle d'une conduite scandaleuse. La confusion entre l'indulgence et la démission morale. La lâcheté qui fait l'ordinaire des perdants, des soumis, des sans fierté. Ça passera, va. Jusqu'à la prochaine fois. Qui viendra de plus en plus vite parce que les échéances électorales approchent ! La campagne la plus sale que le Québec aura jamais connue vient de prendre son envol. La guerre psychologique que le Canada a entreprise au lendemain de 1995 vient d'entrer dans une nouvelle phase. Toute la machine fédérale derrière un PLQ qui ne demande pas mieux que de servir le *head office* ; une formidable puissance médiatique pour brouiller les repères, semer le dégoût chez les électeurs et saper le débat sur les enjeux fondamentaux ; le Québec va se faire mettre à sa place. Et pas seulement les séparatistes.

Mais ce constat même n'est plus faisable dans l'espace public parce que la collusion fédéralo-médiatique fonctionne sur l'éradication de la notion d'intérêt national. Le Québec n'a pas d'intérêt propre pour les adversaires de la souveraineté. Aucune attaque, aucun abus n'est jamais trop sordide pour que soit remis en cause le lien *canadian*. Il n'y a ni orgueil ni fierté chez les inconditionnels. Il y a toujours place pour la nuance chez ceux là qui confondent la modération avec la défilade. Le Canada nous aime même

quand il nous impose une constitution qui ne nous reconnaît pas. Pourquoi nous haïrait-il parce qu'il nous lance des injures ?

Bernard Landry vient d'avoir un avant-goût de ce qui l'attend à continuer de gérer la province de Québec. La déstabilisation identitaire que vise la campagne de propagande et que répercutent allègrement les médias québécois ne trouve d'efficacité que dans le cadre de la rhétorique de l'impuissance et des lamentations. Il n'y a aucun moyen de briser ce carcan sur le seul terrain du débat idéologique. Il lui faudra poser des gestes dramatiques, lancer des politiques qui forceront le jeu et placeront les Québécois devant des choix qui les atteindront si directement et si immédiatement qu'ils n'auront d'autre recours que de les interpréter à partir de leur expérience vécue.

Qu'il prenne l'initiative, qu'il lance de grands projets fondateurs et le Premier ministre verra bien que le peuple du Québec n'a pas renoncé à bâtir son pays. Au lieu de s'épuiser à s'expliquer et à combattre des chimères, il faut mettre les énergies à construire. C'est dans l'action, dans le combat pour donner une forme concrète à ses rêves que s'éprouve la loyauté réelle d'un peuple à son héritage. Soumis, minorisés, nous aurons tout l'avenir *canadian* pour nous lamenter et vivre entre souillure et servitude.

Robert Laplante

.....
 Bulletin du 26 novembre 2001

Cesser de toujours tendre l'autre joue

Ottawa n'a pas perdu de temps. À peine une journée après que les médias (voir *La Presse* du jeudi 29 novembre) eurent fait état de l'intention présumée de la ministre de la Famille Mme Linda Goupil de recommander au conseil des ministres que le Gouvernement du Québec poursuive Ottawa devant les tribunaux pour l'obliger à lui verser les

sommes nécessaires au financement d'un régime de congés parentaux, Jane Stewart, la ministre du Développement des ressources humaines a vite fait de lui administrer une autre rebuffade.

On peut le parier, la plus grande part des parents exclus par le programme fédéral ne savent même pas qui est Jane Stewart.

Celle qui s'est distinguée par les efforts qu'elle a mis à couvrir le désastre de la gestion d'un ministère où Pierre Pettigrew, avant elle, avait sévi de sa plus précieuse incomptence s'est contentée de dire que le Québec n'avait qu'à offrir des mesures complémentaires. Le petit Dion dont ce n'est pas le dossier mais il faut bien qu'un francophone s'en mêle, après tout il est garde-chiourme de la bourgade, en a rajouté: «C'est certain que le gouvernement fédéral pourrait se retirer et laisser une province le faire. Mais nous, on trouve préférable que tous les citoyens du pays aient ce droit de base et si une province veut ajouter, cela peut très bien se faire (...) Ils sont en train de vouloir à tout prix faire une chicane alors qu'on pourrait travailler de façon plus positive que de se traîner en cour». (*La Presse*, 30 novembre p. A9) Bref, en rajouter alors qu'il en manque parce qu'Ottawa retient les sommes. Bonifier en ajoutant encore de l'administration dans le système? Pas d'autres justifications que le rôle tutélaire d'Ottawa et une intervention qui reprend le thème de la guerre psychologique: quand le gouvernement du Québec réclame, c'est pour faire de la chicane – un thème porteur auprès de la frange de l'électorat au bord du décrochage civique.

Évidemment, il est préférable de standardiser pour répondre aux valeurs *canadian* et peu importe qu'on exclue les travailleurs et travailleuses autonomes du Québec et qu'on offre des prestations moins généreuses. Après tout, il ne s'agit que des impôts des contribuables québécois... et il est certain que ceux-ci préfèrent exercer leur solidarité à l'égard d'une majorité qui ne les reconnaît pas plutôt qu'à

l'égard des jeunes ménages de leur propre milieu...Ottawa ne bougera pas parce qu'il veut se rendre incontournable, parce que les provinces *canadian* ne se sentent nullement aliénées de se faire dicter des normes par leur gouvernement national et parce qu'il n'a aucune crainte et aucun respect des revendications québécoises.

Ainsi va la vie dans la bourgade. Le gouvernement du Québec peut s'agiter, cela ne fait pas la moindre différence à Ottawa. Et, pendant ce temps, des jeunes ménages – et souvent parmi les plus précaires, ceux-là qui sont soumis au régime du travail autonome – ne reçoivent pas le soutien qu'il leur faudrait. Et ici il s'en trouvera toujours pour minimiser l'importance des dégâts (« après tout, ce qu'offre Ottawa c'est mieux que rien »), pour faire des commentaires cyniques sur l'absence de rapport de force ou encore pour faire semblant de croire que sous un « leadership libéral » plus affirmé Ottawa accommoderait la province en renonçant à sa volonté unitaire.

Alors que le Québec commence à peine à prendre la mesure des impacts foudroyants de sa démographie anémique sur l'État, les services publics et l'ensemble de la structure socio-économique, les programmes de soutien à la famille devraient revêtir un caractère stratégique de la plus haute priorité. Il n'y a plus de temps à perdre. Voilà encore un exemple de ce que nous coûte le Canada, de ce qu'il nous coûte avec nos propres impôts, des distorsions qu'il fait subir à nos valeurs de solidarité et de justice sociale. Et pourtant...

Et pourtant, rien ne bouge parce que le gouvernement du Québec reste velléitaire. On ne répond pas à une urgence nationale avec des menaces de poursuite à l'égard d'un gouvernement qui, de toute façon, piétine les règles qu'il nous a lui-même imposées. Il faut agir. Tant qu'il se contentera de demander la permission pour répondre à nos besoins nationaux le gouvernement du Québec se fera mettre dans les câbles par tous les petits Dion de ce monde. La

machine de propagande lui organisera de belles chicanes, bien relayées par le complexe fédéralo-médiatique. Tant qu'il se contentera de se lamenter qu'il n'a pas les sommes requises tout en continuant d'envoyer à Ottawa les centaines de millions de dollars qu'il verse à titre de contribution d'employeur, il se fera traiter comme un paillasson.

Que Québec lance son propre programme ! Qu'il cesse de réclamer et qu'il agisse ! Il est certain que le peuple l'appuiera. Lorsque les chèques seront rendus dans les foyers ; lorsque ceux qui n'ont pas droit au programme fédéral réaliseront la signification concrète de la volonté de notre gouvernement d'agir en conformité avec nos valeurs de solidarité sociale ; lorsque le Premier ministre du Québec s'adressera à la nation pour lui expliquer pourquoi il a décidé d'agir malgré l'arrogance d'Ottawa ; alors, il se passera quelque chose au pays du Québec. Il se passera ceci que nous n'avons pas vu depuis longtemps : la population du Québec mobilisée derrière un projet qui incarnera son goût de bâtir.

Ils viendront alors les fédéraux plaider la standardisation et justifier l'exclusion de ménages québécois parce que cela fait l'affaire à Moose Jaw. On voudra l'entendre Jean Charest nous faire le coup des valeurs *canadian* et justifier les dédoublements coûteux. On voudra les soupeser les arguments des fédéralistes québécois plaidant l'irresponsabilité d'un gouvernement du Québec qui lance un régime qui va dans le sens de nos intérêts, un régime qu'il ne pourra financer parce qu'Ottawa refuse de lui remettre la part de nos impôts qui permettrait de le rendre viable et de le bonifier.

L'approche du gouvernement du Québec vient de recevoir sa sanction. Velléitaire et inoffensifs, les provinciaux. Il faut agir en fonction de nos intérêts nationaux. Se comporter comme un gouvernement national. Lancer le régime québécois de congés parentaux. Et si Ottawa refuse de nous rendre notre argent, s'il veut faire de la chicane c'est-à-dire

de la propagande, ne pas hésiter à en appeler au peuple. Une élection portant sur un fait et non sur une intention fera muter le débat sur l'appartenance au Canada. Le sort de nos enfants, la solidarité à l'égard des jeunes ménages et l'urgence d'une politique familiale arrimée à une politique de population l'imposent. Il faut cesser de toujours tendre l'autre joue.

Robert Laplante

.....
Bulletin du 3 décembre 2001
.....

Écrivez-nous !

**VOS IDÉES ET VOS OPINIONS
NOUS INTÉRESSENT !**

L'Action nationale ouvre ses pages depuis plus de 84 ans à un grand nombre de collaborateurs jeunes ou experts.

Envoyez-nous vos commentaires, vos réactions, vos textes.

Ils seront peut-être publiés dans le prochain numéro !

Par courriel à

revue@action-nationale.qc.ca

par courrier au

**425, boul. de Maisonneuve O.
bureau 1002, Montréal, H3A 3G5**

accompagné d'une disquette en format Word ou Word Perfect.

Robert Libman va-t-il changer ?

Ainsi, le maire de Côte-Saint-Luc, Robert Libman, fait son entrée au Conseil exécutif de la nouvelle ville de Montréal dirigée par Gérald Tremblay. Voilà une étonnante culmination dans la carrière politique de celui qui s'est toujours farouchement opposé à la seule existence de cette grande ville. Mais que nous annonce son arrivée parmi les principaux décideurs de la métropole du Québec ?

En 1989, Robert Libman fondait le Parti Égalité, une formation politique féroce partitionniste, rejetant la prédominance du français au Québec et toute forme de reconnaissance du fait que le Québec constitue une « société distincte » au sein du Canada. Le 14 février 1990, faisant vigoureusement campagne contre l'accord du Lac Meech, M. Libman affirmait, « *l'insulte faite aux Anglo-Québécois par la loi 101 est plus grande que celle que subissent actuellement les francophones de Sault-Sainte-Marie et de Thunder Bay, en Ontario* ». Le lendemain, voulant nuancer ses propos, il précisait, « *Ici, on nous enlève un droit fonda-*

mental, tandis qu'à Sault-Sainte-Marie, on ne leur enlève rien. Pour eux, c'est complètement symbolique ». Le même jour, prononçant une conférence sur l'Accord du Lac Meech à des étudiants à l'Université McGill, il lançait, « *Serait-il exagéré d'imaginer [...] qu'un gouvernement ultra-nationaliste adopte une loi affirmant que l'interdiction de se faire avorter constitue une limite raisonnable à la liberté individuelle ?* » Une telle mesure pourrait être imposée, selon Libman, « *de façon à perpétuer la race [sic] en nombre suffisant, aux yeux des nationalistes, pour préserver et promouvoir l'identité distincte du Québec* ». Le chef du Parti Égalité ajouta également craindre qu'on se serve de la clause de société distincte pour limiter le nombre de livres anglais dans les librairies.

Durant les mois précédant le référendum de 1995, il était parmi les plus vigoureux promoteurs de l'adoption par les municipalités de l'ouest de Montréal de résolutions partitionnistes advenant la victoire du OUI. Cela ne l'a pas empêché de nier être partitionniste, l'an dernier, en pleine affaire Michaud. Lui et son collègue Anthony Housefather, ex-président d'Alliance Québec et nouveau conseiller d'arrondissement de Côte-Saint-Luc, sont aussi farouchement opposés à la loi 171 qui fait en sorte que pour désigner les futurs arrondissements bilingues, les allophones ne soient plus automatiquement considérés comme anglophones. Tous deux n'ont d'ailleurs cessé de jurer à leurs électeurs qu'ils feraient tout pour que tous les services municipaux soient intégralement bilingues, non seulement dans les arrondissements reconnus comme tels mais sur toute l'île de Montréal.

Extirpé du Parti Égalité, d'Alliance Québec, de Côte-Saint-Luc et côtoyant quotidiennement des francophones au sein même de son nouveau parti qu'est l'Union des Citoyen(ne)s de l'Île de Montréal, Robert Libman se révélera-t-il un homme nouveau ? Souhaitons-le ardemment.

Christian Gagnon

Vice-président régional Parti québécois de Montréal-Centre



OPTIMUM GESTION DE PLACEMENTS INC.

confiance stratégie performance

- Gestion active en actions et en obligations
- Gestion équilibrée
- Gestion indicielle
- Gestion privée

En **actions canadiennes** et en **obligations**, nos performances annuelles composées se classent au **premier quartile** sur la période de 3 ans terminée le 31 décembre 2000, selon l'ensemble des sondages publiés sur les performances des gestionnaires de caisses de retraite.

Pour de plus amples informations :

Sophie Lemieux, M. Sc., Directrice, Développement des affaires
425, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1740, Montréal (Québec) Canada H3A 3G5
Téléphone : (514) 288-7545 Télécopieur : (514) 288-4280 www.groupe-optimum.com

Note : Au 31 décembre 2000, la performance annuelle composée sur 3 ans est de 14,2% en actions canadiennes et de 6,3% en obligations. Ces performances sont des rendements antérieurs et ne laissent présager en rien les rendements futurs.

® Marque de commerce de Groupe Optimum Inc. utilisée sous licence.

Président honoraire

François-Albert Angers

Président

Pierre Noreau

Vice-président

Alain Laramée

Secrétaire

Jacques Brousseau

Trésorière

Isabelle Le Breton

Conseillers

Jean-Jacques Chagnon

Jean-Marc Léger

Paul-Émile Roy

Ex Officio

Robert Laplante

Secrétariat

Claire Caron

Yves Fortin

Laurence Lambert

Membres

Pierre de Bellefeuille

Lucie Clément

Marie-Noëlle Ducharme

Claude Duguay

Danielle Gagné

Jean Genest

Colette Lanthier

Jacques Martin

Yves Michaud

Denis Monière

Jacques-Yvan Morin

François Rebello

Gilles Rhéaume

Marie-Claude Sarrazin

Membres honoraires

Thérèse Baron

Christiane Bérubé

Nicole Boudreau

Jacques Boulay

Guy Bouthillier

Hélène Chénier

Delmas Lévesque

Pierre Dupuis

Lucia Ferretti

Yvon Groulx

Léo Jacques

Roméo Paquette

Hélène Pelletier-Baillargeon

Membres émérites

René Blanchard

Jean-Charles Claveau

Georges Meyers

IMPORTANT

AVIS AUX ABONNÉS

Nouveaux tarifs
à compter du 1^{er} janvier 2002

	1 an 10 numéros	2 ans 20 numéros
Abonnement	46 \$	85 \$
Institution	75 \$	130 \$
Abonnement de soutien	100 \$	175 \$
Étudiants	25 \$	45 \$
Autres pays	75 \$	130 \$

***Paiement par VISA
maintenant accepté***

Soyez notre mécène!

.....

Protégez l'avenir de *L'Action nationale*!

Le vrai mécénat regroupe des amis dispersés dans l'espace, réunis par un même but et un même goût du pays. L'entraide est la forme la plus démocratique de la volonté des citoyens d'améliorer le tissu de leur vie et de leur avenir collectif. Le mécénat assurera le développement de ***L'Action nationale*** et lui permettra de prendre des initiatives qui contribueront à bâtir ce pays maintenant à portée de main.

Certains donateurs nous ont laissé des legs qui augmentent le capital de notre Fondation. Nous exprimons notre gratitude à ces généreux mécènes :

Monsieur Patrick Allen
Monsieur Gaston Beaudry
Monsieur Henri-N. Guilbault
Monsieur Émile Poissant
Monsieur Hector Roy
Monsieur Bernard Vinet.

D'autres amis de la revue adhèrent au ***CLUB DES 100 ASSOCIÉS*** en souscrivant 1000 \$ et plus. Leurs noms apparaissent dans la page voisine.

À tous, nous exprimons notre reconnaissance par une volonté indéfectible de produire une revue qui présente des analyses sur les enjeux du développement au pays du Québec.

Fernand Allard	Paul Grenier
Patrick Allen †	Michel Grimard
François-Albert Angers	Yvon Groulx
Gaston-A. Archambault †	Marcel Henry
Jean-Paul Auclair	Lucie Lafortune †
Paul Banville	Anna Lagacé-Normand †
Thérèse Baron	Bernard Lamarre
Yvan Bédard	Denis Lazure
Henri Blanc	Jacques-C. Martin
Antoinette Brassard	Yvon Martineau
Henri Brun	Louis Morache
Jean-Charles Claveau	Rosaire Morin †
Roch Cloutier	Arthur Prévost
Robert Côté	René Richard †
Louis-J. Coulombe	Jacques Rivest
Gérard Deguire	Jean-Denis Robillard
Bob Dufour	Ivan Roy
Yves Duhaime	Marcel Trottier
Nicole Forest	Réal Trudel
Léopold Gagnon	Cécile Vanier
Henri-F. Gautrin	Claude-P. Vigeant
Claude Ghanimé	Madeleine Voora

CHAMP D'ACTION

La revue s'intéresse à tous les aspects de la question nationale. Des orientations cohérentes sont proposées pour bâtir le Québec de demain.

LIBERTÉ D'EXPRESSION

L'Action nationale fait appel à un grand nombre de collaboratrices et de collaborateurs. Elle ouvre ses pages aux jeunes et aux experts. Respectueuse de la liberté d'expression, elle admet les différences qui ne compromettent pas l'avenir de la nation.

RÉDACTION

L'article demandé peut comprendre de 10 à 20 pages. Le compte rendu d'un livre peut compter une ou deux pages. Un article soumis sans entente préalable peut varier de 5 à 8 pages. L'envoi du manuscrit et de la disquette facilite nos travaux. Le texte vulgarisé est la forme d'écriture souhaitée. La Rédaction assume la responsabilité de tous les titres d'articles.

INDEX

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans « L'index des périodiques canadiens » depuis 1948, dans « Périodex » depuis 1984, dans « Repères » publié par SDM Inc. et à la Bibliothèque nationale du Québec depuis 1985.

REPRODUCTION

La traduction et la reproduction totale ou partielle des textes publiés dans *L'Action nationale* sont autorisées à condition que la source soit mentionnée.

RÉVISION

Marc Veilleux

MISE EN PAGES

Jean-Marie Pesci, Méca Mag, Rawdon

IMPRESSION

Marc Veilleux Imprimeur Inc., Boucherville

À votre service plus que jamais !

Qualité et service assurés

- Livres (200 à 10 000 exemplaires)
- Manuels techniques
- Listes de prix
- Rapports internes
- Catalogues
- Dépliants
- Brochures



Marc Veilleux, président



tél. : (450) 449-5818

fax. : (450) 449-2140

courriel : marc.veilleux@qc.aira.com

Marc Veilleux Imprimeur Inc.



OPTIMUM SOCIÉTÉ D'ASSURANCE INC.

Anciennement connue sous le nom de Société Nationale d'Assurance inc.

425, boul. de Maisonneuve Ouest

Bureau 1500

Montréal (Québec) H3A 3G5

(514) 288-8711

ABONNEMENT

10 20
numéros numéros

Abonnement

46 \$ - 85 \$

Institution

75 \$ - 130 \$

Abonnement de soutien

100 \$ - 175 \$

Étudiants

25 \$ - 45 \$

Autres pays

75 \$ - 130 \$

Paiement par VISA
accepté

ISSN-0001-7469

ISBN-2-89070

Dépôt légal :

Bibliothèque nationale du Québec

Périodicité : 10 numéros par an

L'Action nationale

Les 83 000 pages publiées par la revue depuis 85 ans constituent une contribution efficace au développement du Québec.

Prix Richard-Arès

Le prix Richard-Arès a pour objectif de promouvoir la culture nationale.

Prix François-Albert Angers

Le prix François-Albert-Angers vise à susciter un intérêt accru pour la coopération.

Prix André-Laurendeau

Le prix André-Laurendeau reconnaît les meilleurs articles publiés dans la revue au cours de l'année.

Fondation Esdras-Minville

Cette fondation recueille des fonds dont les revenus financent en partie les activités de la revue.

Fondation Gaston-Beaudry

Cette fondation facilite des travaux de recherche sur la question économique.

L'ACTION NATIONALE

425, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1002

Montréal (Québec) H3A 3G5

Téléphone : 514-845-8533

Télécopieur : 514-845-8529

Courriel : revue@action-nationale.qc.ca

Site : <http://www.action-nationale.qc.ca>



Vous vous sentirez bien conseillé.

Les conseillers d'OPTIMUM PLACEMENTS,* mettent toute leur compétence à votre profit. Un grand principe guide leur façon de travailler : le respect de vos objectifs de placement, dans un souci permanent de transparence et d'écoute. Votre patrimoine financier constitue votre bien le plus précieux. Les conseillers d'OPTIMUM PLACEMENTS, peuvent vous aider à le gérer de façon optimale et à mieux planifier votre retraite.

Vous trouverez :

- Des solutions de placement claires en planification financière
- Un service hautement personnalisé
- Des choix de fonds mutuels sans aucuns frais d'achat, de rachat ou de transfert
- Des rendements parmi les meilleurs du marché
- L'expertise d'un des plus importants groupes financiers québécois



OPTIMUM PLACEMENTS[®]

**Communiquez avec nous afin que nous
puissions dès maintenant commencer
à préparer votre retraite en toute sécurité.**

Région de Montréal : (514) 288-1600

Région de Québec : (418) 524-5336

Extérieur, sans frais : 1 888 OPTIMUM (678-4686)

www.fondsoptimum.com

* Cabinet de services financiers, gérant et placeur principal des fonds OPTIMUM.

• Marque de commerce de Groupe Optimum inc. utilisée sous licence.



FONDS
de solidarité FTQ
La force du travail

Levier économique, partenaire de votre croissance, le Fonds de solidarité FTQ contribue avec force au développement des entreprises dans tous les secteurs de l'économie québécoise.

Pour bâtir une économie,
ça prend des outils.



1 800 361-5017 www.fondsftq.com

Envoi de publication
Enregistrement numéro 09113